

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

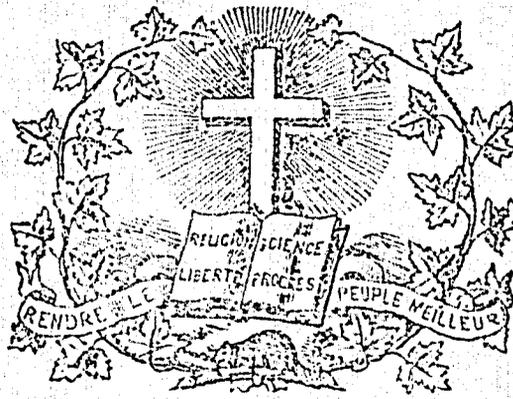
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume VII.

Montréal, (Bas-Canada) Mai, 1863.

No. 5.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE.—Poème: L'Échelle divine, par Mlle. Anais Séguin. —SCIENCE: Les Nations à l'Exposition Universelle de Londres, en 1862.—Le Continent Européen, l'Orient et le Nouveau Monde. II. La science, l'école.—ÉDUCATION.—Pédagogie: Quelques principes fondamentaux de l'éducation. The Brain.—Lectures pour les Directeurs des Écoles.—Problèmes d'arithmétique d'algèbre et de géométrie.—ACTS OFFICIELS: Avis aux Directeurs des missions d'éducation qui veulent se procurer des dispositions de l'Acte 19 Vict., Chap. 54.—Nominations.—Examinateurs.—Commissaires d'école.—Studies.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examinateurs.—Instituteurs disponibles.—Pours. offertes à la Bibliothèque du département.—Conférence des Instituteurs à Pléville Normale Jacques-Cartier.—HISTORICAL: L'Émigration sur l'Instruction polonoise.—Fête à l'Université Laval: Discours de M. Légaré.—Discours de M. Chauveau.—Extraits des Rapports des Inspecteurs d'école, (suite).—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction Publique.—Bulletin des Beaux-Arts.—DOCUMENTS OFFICIELS: Rapport sur l'inspection des écoles dans le Bas-Canada, avec tableaux.

Tous ces soleils géants, tous ces amis fidèles  
Des mondes inconnus, vraiment je te le dis,  
Près du Dieu lumineux sont d'humbles étincelles:  
Ce sont les sables d'or qu'il sème au paradis!

Baisse les yeux, enfant, vois cette pâquerette  
Frêle et coquette.  
Comme le ver luisant, de l'herbe c'est encor  
Le frais trésor.  
L'une est la fleur qui penche,  
L'autre un feu sur la branche;  
L'une est l'étoile blanche;  
L'autre, l'étoile d'or.

Mais qu'une fleur est humble au pied de ce grand chêne!  
Trois siècles ont glissé sur son tronc vigoureux:  
Il a vu les aïeux qui rêvaient dans la plaine;  
Sa feuille en murmurant semble nous parler d'eux.  
Il connaît leurs enfants, qui dansèrent des rondes  
Sous ses rameaux tremblants;  
Et, toujours jeune, il vit ces douces têtes blondes  
Avec des cheveux blancs!

La terre qui le porte est plus ancienne encore:  
La terre est notre mère à tous, et vit éclore  
L'homme, les passions, les bois, d'oiseaux remplis,  
La première innocence auprès du premier lis,  
L'orgueil auprès du paon, de l'aiglon et du chêne.  
Dans son frais vêtement Dieu la vit se drapant;  
Mais triste, elle sentit sur son beau front de reine  
Ramper le premier vice et le premier serpent.

Mais ses siècles, vois-tu, ne sont que des secondes  
Près de l'éternité du Dieu qui fit les mondes:  
Car c'est lui, le grand peintre et le divin sculpteur,  
Qui te tailla le globe et te peignit la fleur;  
C'est lui qui créa tout, ce qui rampe ou s'élève,  
Flotte ou marche, et qui fit, artiste glorieux,  
Poindre un premier sourire aux jeunes lèvres d'Ève,  
Poindra la première aube au jeune front des cieux.

Vois-tu cette humble source? elle naît sur la mousse,  
Et sa voix douce  
Semble le premier mot d'un enfant. En longeant  
Le bois changeant,  
On la voit, solitaire,  
Tenter avec mystère  
Son premier pas sur terre,  
Avec son pied d'argent.

Au loin c'est un long fleuve: il court par maint village,  
Il passe par les champs, par les prés de velours,  
Puis dans la ville encor se déroule et voyage:  
C'est là, parmi les cris qui bourdonnent toujours,

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### L'ÉCHELLE DIVINE.

Vois-tu ces vers luisants, étincelles vivantes,  
Toutes mouvantes?  
Regarde, enfant, briller leurs petites lueurs,  
Sur l'herbe en pleurs.  
Ils parent les clochettes,  
Les prés, les pâquerettes,  
Et posent des paillettes  
Sur les robes des fleurs.

Mais contemple là-haut ces planètes si belles;  
Laisse ce ver dans l'herbe, et vois ce monde aux cieux...  
On leur donne des noms aussi lumineux qu'elles:  
L'une est Vénus, au front brillant et gracieux;  
L'autre, c'est Mars, montrant l'argent de son armure;  
Ce sont les yeux du soir:  
Le savant les appelle ou Saturne ou Mercure;  
Le cœur les nomme espoir.

Leur regard doux et tendre argente la bruyère;  
Mais c'est que le soleil prête sa lumière.  
Comme il les fait pâlir, dès que nous le voyons  
Dans ses habits de pourpre, aux franges de rayons!  
Quand le Seigneur eut fait, comme un divin poème,  
L'air, la terre, les eaux, les mondes radieux,  
Il écrivit son nom avec le soleil même,  
Signature de feu du grand livre des cieux!

Mais devant le Seigneur, que le soleil est pâle!  
Ses rayons lamboyants sont blancs comme l'opale:  
Auprès de l'œil de Dieu, qu'est-ce que l'œil du jour,  
Et qu'un regard de feu près d'un regard d'amour!

Qu'il est doux, mon enfant, d'entendre le murmure  
Du grand fleuve indompté,  
Et d'écouter, rêveur, la voix de la nature  
Parler dans la cité.

Eh bien, c'est un ruisseau près de la mer profonde ;  
Elle et la terre sont les majestés du monde :  
L'une a des palais d'or où l'on prend tes joyaux,  
Et l'autre a des palais de corail dans ses eaux ;  
C'est pour les couronner que le soleil s'allume ;  
Sur le trône du globe étalant leurs splendeurs,  
L'une y jette les plis de son manteau d'écume,  
Et l'autre, le satin de son manteau de fleurs.

Si tu voyais la mer qui s'étend magnifique,  
Et prend tout l'horizon !... Sa rive est un portique  
Ouvert sur l'infini, la foi, la liberté !  
Mais Dieu, plus grand encor que cette immensité,  
D'un souffle, à tous les bords, conduit toutes les voiles,  
Remplit tous les pays connus par l'œil du jour,  
Et l'infini du ciel, plein de milliers d'étoiles,  
Et l'infini du cœur, plein de soleils d'amour !

Tu m'aimes, mon enfant, ton regard qui caresse  
Le dit sans cesse.  
Beaux anges, il nous fait, contre nos cœurs brisés,  
Vos cœurs posés ;  
Vos âmes enfantines,  
Et vos bouches divines,  
Pleines de perles fines  
Et de petits baisers !

Ta céleste tendresse est pourtant bien légère  
Près de la mienne à moi. Sais-tu bien, mon trésor,  
Tout ce qu'il tient d'amour dans le cœur d'une mère ?  
Il donne sans compter, et puis il donne encor,  
Notre amour est à vous, quand vous venez d'éclorre :  
Il veille à vos rideaux,  
Et vient, comme l'oiseau devant la jeune aurore,  
Chanter à vos berceaux.

Mais Dieu te donne aussi sa tendresse éternelle,  
Et la mienne à côté n'est plus qu'une étincelle ;  
Car l'amour brille ainsi que le jour radieux :  
La terre a les rayons, les foyers sont aux cieux.  
Tout descend du Seigneur, et mon âme qui l'aime,  
Et l'arbre qui t'ombrage, et ton soleil de feu :  
L'univers gigantesque est l'échelle suprême  
Qui commence à la terre et monte jusqu'à Dieu.

MME. ANAIS SÉGALAS.  
(Enfantines.)

## SCIENCE.

### Les nations à l'Exposition Universelle de Londres en 1862.

#### DEUXIÈME PARTIE.

#### LE CONTINENT EUROPEEN.—L'ORIENT ET LE NOUVEAU MONDE.

##### I.—L'EUROPE.

(Suite.)

La France jouait un rôle moins brillant dans la région des machines ; elle péchait non par la qualité, mais par le nombre des produits. Quand on avait longuement parcouru les files pressées des machines anglaises, qui occupaient à elles seules les deux tiers de l'annexe, on trouvait, dans un coin de l'édifice, rangées sur deux lignes étroites, les machines françaises. La Belgique et le Zollverein avaient une place presque aussi grande que la sienne ; l'Autriche elle-même et l'Italie étaient largement dotées, et il n'y avait pas jusqu'aux pays scandinaves qui n'eussent trouvé à exposer leurs rares outils. Évidemment, la proportion était mal gardée. Que l'Angleterre soit le plus important atelier de construction qui existe dans le monde, nul n'en doute ; mais nul ne doute que la France n'occupe le second rang, et qu'elle ne soit plus près d'atteindre la nation qui marche la première que de se laisser rattraper par celle qui vient la troisième. Ce n'est pas que la Belgique n'ait

une industrie des métaux très-active, plus active même que la France ; mais la faible étendue de son territoire ne lui permet pas de lutter avec nous pour l'importance de la production. Quant aux autres nations, quelque grands progrès qu'on ait faits en Allemagne et en Prusse, elles sont encore loin de pouvoir présenter au combat une armée complète. Le seul Etat qui eût pu prétendre à l'emporter sur nous, use malheureusement depuis deux ans son génie et son fer à fondre des canons et à cuirasser des navires. La France peut donc à bon droit réclamer contre l'opinion qu'un étranger aurait pu concevoir de son industrie des machines au palais de Kensington. Le visiteur, qui dans le bâtiment principal l'avait vue étaler pompeusement toutes les fantaisies de l'art et les splendeurs de la mode, et qui, dans l'annexe, la trouvait si modeste, aurait pu la juger bien frivole. Qu'il se garde d'un jugement précipité : nous avons et nous devons tenir à conserver le sceptre de la mode, mais nous savons que les plus grandes sources de la richesse sont aujourd'hui dans les machines, et nous n'en négligeons pas la fabrication ; qu'il vienne voir au Havre les chantiers de construction navale de Mazeline, à Paris les ateliers de Gouin qui exposait une belle machine à vapeur, ou ceux de Cail qui attirait tous les regards par son immense appareil de raffinerie ; qu'il aille au Creuzot, à Rive-de-Gier et dans d'autres grandes usines dont on regretta l'absence, il verra que dans l'industrie des métaux et des machines nous avons toujours suivi, et souvent devancé les progrès de l'Angleterre. Pourquoi donc ne nous sommes-nous pas présentés au concours avec tous nos avantages ? pourquoi y avait-il des abstentions regrettables, et pourquoi, parmi les marchandises qui sont venues s'offrir, avons-nous fait un choix de manière à dissimuler tout ce qui paraissait plus solide que brillant ? Peut-être par un effet naturel du goût national et par ce désir de plaire, commun à tous les Etats, qui les pousse à se parer dans ces fêtes de leurs plus beaux atours, même au détriment de la vérité et de leur intérêt commercial. Mais cette raison ne suffirait pas. L'intérêt commercial de la France n'avait d'ailleurs pas à souffrir d'un pareil étalage de richesses ; loin de là, ses bronzes et ses modes, très-recherchés à l'étranger, sont un des articles importants de son exportation. Les fabricants le savent, et savent aussi que leurs produits sont du nombre de ceux qu'il faut montrer pour solliciter l'acheteur. Ils les montrent donc dans toute leur variété ; ils les empilent en étages pressés, ne reculant ni devant le déplacement, ni devant la dépense dans l'espérance de faire connaître les modèles de leur maison et même de vendre sur place leurs plus rares curiosités. Les usines, les filatures, les tissages de grosses toiles et d'étoffes communes n'ont pas la même perspective, la plupart des chefs de ces établissements ne se font pas l'illusion de croire qu'ils vendront leurs produits dans la patrie du fer et des machines ; s'ils vont à l'exposition, c'est pour y chercher des juges et non des clients ; or, le stimulant de l'amour-propre agit sur eux moins vivement que celui de l'intérêt personnel sur leurs confrères, quelquefois même il les détourne par la crainte d'une comparaison dont ils s'exagèrent les dangers ; voilà surtout pourquoi tant de manufacturiers ne se sont pas donné la peine d'envoyer les échantillons de leur industrie. La commission française, qui avait reçu beaucoup plus de demandes qu'elle n'a pu accorder de places, se plaint de l'exiguïté de l'espace réservé à la France, et attribue à cette unique cause les lacunes de notre exposition. Sans doute les Anglais auraient pu nous offrir dans la galerie des machines une plus large hospitalité, et épargner à leur courtoisie un reproche qu'ils n'avaient pas eu à nous faire en 1855 ; mais la commission française n'explique pas par là pourquoi, dans l'emplacement dont elle disposait, certaines classes de produits s'étaient en l'absence des autres. Ce n'est pas seulement dans un calcul de mètres carrés, c'est dans les causes morales qu'il faut chercher la principale raison de cette inégalité : on dit même qu'au peu d'empressement que certains gros manufacturiers devaient avoir par la nature même de leur industrie, il s'est mêlé quelque rancune contre le traité de commerce, les uns boudant franchement, d'autres, à qui on ne pouvait offrir qu'une place trop étroite, profitant pour s'abstenir d'un prétexte qui les dispensait d'un refus absolu.

Mais revenons au progrès des machines. Dans la plupart des manufactures de Leeds ou de Manchester, on montre au visiteur un bâtiment isolé où s'élève, soutenue sur d'énormes piliers de fonte, une gigantesque machine à vapeur dont le balancier oscille majestueusement : c'est l'ancienne machine de Watt, qui n'économise pas mieux la houille que ses constructeurs n'ont économisé la fonte. Sur le continent, et surtout en France, on est beaucoup moins riche en houille et en fonte, et partant moins prodigue ; aussi nos ingénieurs ont-ils dû s'appliquer à réduire la double dépense, et ils sont parvenus à faire des machines qui tiennent dans un espace de quelques mètres carrés et qui, fonctionnant sans bruit, avec un mécanisme simple, semblent au dehors ne se composer que d'une

tige de piston qui rase la terre et d'une roue de volant à demi engagée dans le sol. On les aperçoit à peine, et pourtant ce sont elles qui font mouvoir les puissants engins sous lesquels elles disparaissent. Grâce à cette simplicité, elles coûtent moitié moins qu'autrefois, et donnent avec 1330 grammes de houille la force d'un cheval que les machines de Watt, construites il y a trente ans, obtenaient avec une dépense de 6 kilogrammes; grâce à la détente variable, elles peuvent se proportionner aux besoins du travail; la même machine dont le piston, réglé au huitième de sa course, donne une puissance de huit chevaux, dépassera vingt et vingt-cinq chevaux quand le piston parcourra la moitié ou les trois quarts du corps de pompe. En 1855, les machines de ce genre étaient déjà en usage chez nous, et notre exposition en avait plusieurs modèles. En 1862, il n'y en a pour ainsi dire pas d'autres; nous avons eu occasion de le signaler dans l'annexe britannique: l'Angleterre est convertie et le mérite en est à la France, qu'a stimulée "nécessité l'ingénieuse."

Les locomotives sont à la recherche d'un autre problème dont la solution doit amener aussi une notable économie. Comment remplacer le coke par la houille? Les obstacles sont dans l'obligation d'avoir une chaleur très-intense sous un petit volume, et dans la masse de gaz qui, dégagée par la houille, obstrue les tubes. Ce dernier est en partie surmonté pour les machines à petite vitesse. La Belgique, et en France la compagnie d'Orléans, en fournissent des preuves. Voyez l'enchaînement des progrès économiques. Autrefois les houillères étaient encombrées de débris qui, dans les environs de Newcastle surtout, empiétaient chaque jour sur la culture; on a trouvé récemment le moyen d'utiliser cette poussière en la pétrissant avec du goudron sous forme de briquettes que consommèrent d'abord les bateaux à vapeur; ces briquettes conviennent beaucoup mieux que la houille grasse aux locomotives munies d'un foyer finivore, et ce qui était naguère un déchet onéreux est devenu une richesse; un progrès a conduit à un autre.

Economie et commodité, voilà le double but que les administrations de chemins de fer ne doivent cesser de poursuivre. Aujourd'hui que les lignes s'étendent sur le continent européen, de Rennes à Moscou, de toutes parts on invente, on perfectionne. Sous le rapport de la commodité, la Compagnie d'Orléans, le Zollverein, la Belgique avaient d'heureux modèles, la Belgique surtout avec ses galeries et ses balcons à l'usage des fumeurs; pourquoi l'Angleterre, qui elle-même fabrique de fort beaux wagons pour les nations étrangères, ne profite-t-elle pas de son propre exemple et de celui des Etats du continent pour réformer quelque peu les sombres boîtes dans lesquelles elle enferme ses voyageurs de toute classe? Du côté de l'économie, on trouve de sérieuses améliorations, qui permettent aux locomotives de grimper dans des courbes d'un faible rayon, qui donnent à la voie plus de solidité, aux roues plus d'adhérence, qui, par la réduction du poids mort, augmentent la puissance pour traîner les lourdes charges, qui, en s'écartant la vapeur avant de l'introduire dans le corps de pompe, en accroissent l'effet utile. C'était la Compagnie du Nord qui, sous ce rapport, avait le mieux mérité de la mécanique par l'application à sa locomotive-tender d'un surchauffeur de vapeur, tel que la marine en emploie depuis quelque temps avec succès. La locomotive-tender, employée pour traîner les marchandises ou gravir les fortes rampes, donne déjà des résultats très-satisfaisants: on s'occupe d'appliquer le même système aux locomotives de grande vitesse.

Quand, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, on considère dans leur ensemble les grandes industries qui relèvent plus directement que les autres de la science, science du chimiste ou de l'ingénieur, on aperçoit un effort constant pour simplifier les méthodes et les mécanismes, et mettre d'une manière plus immédiate l'homme en possession de la matière et des jouissances qu'il en tire. C'est le principe d'économie qui est à cet égard la loi du progrès, c'est ce principe qui triomphe lorsque du goudron on extrait, à bon marché, des couleurs capables de rivaliser avec l'indigo; lorsqu'on découvre un métal qui remplace dans un grand nombre de cas l'argent, en coûtant, sous le même volume, dix fois moins; qu'on obtient le soufre sans condamner des champs à demeurer stériles; qu'on abaisse le prix des acides et celui de l'acier; qu'on augmente la durée du matériel, qu'on diminue dans les machines la consommation du combustible et le poids de l'appareil, ou qu'on les rend propres à consommer un combustible moins coûteux; et, pendant qu'il triomphe, le cercle des jouissances de la société s'élargit, non-seulement par l'épargne directe que lui procurent les inventions, mais souvent aussi par les nouveaux horizons qu'elles lui ouvrent. Un célèbre écrivain des Etats-Unis, M. Carey, voulant donner une idée sensible de la loi du progrès économique, imagina de tracer un angle dont les deux côtés, indéfiniment prolongés, représentaient l'un la manière première, l'autre le produit manufacturé, l'écartement des deux lignes, figurant à chaque époque l'effort

nécessaire pour passer de l'un à l'autre, c'est-à-dire le prix de fabrication, et le sommet marquant l'idéal ou le moment où, les deux lignes se confondant, l'effort serait nul et la matière se plierait d'elle-même à tous les usages que nous voudrions en faire. L'humanité ne saurait l'atteindre, mais elle peut en effet s'en rapprocher sans cesse; les inventions, grandes ou petites, que nous avons signalées nous font toutes monter de quelques degrés sur cette échelle du progrès, et diminuent la distance qui sépare nos jouissances de la matière première. C'est un principe qu'il importe d'autant plus de mettre en lumière que le préjugé n'est pas en sa faveur: on crie contre le renchérissement, quoiqu'à bien considérer le fond des choses, le renchérissement (je ne dis pas l'augmentation des prix) soit l'exception; l'industrie lutte contre lui, combattant à la fois par ses inventions et l'augmentation des prix qui provient de l'augmentation de la demande et le renchérissement proprement dit qui a pour cause une plus grande difficulté de produire.

Il y a un siècle, ces grandes industries n'existaient pas, les sciences physiques baillaient encore et n'auraient pu dicter à la pratique des méthodes fondées sur des principes sûrs. Aujourd'hui, qu'elles éclairent les secrets de la nature d'une lumière incontestée, il n'y a plus ni titubements, ni diversité; en quelque lieu de l'Europe civilisée qu'on construisse une locomotive, les ingénieurs travaillent d'après les mêmes lois, presque sur le même plan, et comme la machine tend à se substituer à l'homme dans le maniement de la matière, la différence qui proviendrait de l'habileté de l'ouvrier, de ce qu'on nomme le *tour de main*, s'affaiblit de plus en plus. C'est ce qui explique la rapidité des progrès de ces nouvelles venues qui régiment maintenant en souveraines dans le domaine de l'industrie; elles sont d'un caractère cosmopolite, s'implantant promptement partout où elles trouvent la matière première et des capitaux, et le principe d'économie, au succès duquel concourent à la fois tous les inventeurs de l'Europe, et l'influence bienfaisante de la science, se manifestent en elles plus dégagés de circonstances extérieures que dans aucune autre branche du travail humain.

Ces mêmes avantages se rencontrent pourtant aussi dans les anciennes industries auxquelles la chimie prépare des matières premières et la mécanique des outils; mais souvent la matière première, la main-d'œuvre les domine, la mode y exerce ses caprices, et la science, appliquée à l'économie, n'y joue qu'un rôle secondaire.

Parmi ces industries, la plus importante, sans contredit, est celle des tissus. Dans tous les pays, la grande affaire est de nourrir et de vêtir les habitants, et la majeure partie des forces productives d'une nation est toujours absorbée dans ce double travail. Les sauvages, qui marchent nus, s'épargnent seuls la moitié de la peine; mais, à cette exception près, dans les contrées civilisées ou barbares, il faut l'accepter tout entière et les autres industries ne sont en quelque sorte que des raffinements ou des accessoires qui s'effacent devant ces deux besoins impérieux. Dans le principe, c'est la femme qui, au coin de son foyer, tisse ou tricote les vêtements de la famille, pendant que l'homme cultive la terre, chasse ou se bat; dans les sociétés industrielles, ce travail s'éloigne peu à peu du foyer pour se concentrer dans de vastes ateliers, ou du moins ses produits se rassemblent dans de grands magasins, tandis que l'agriculture reste disséminée sur le sol dont elle ne peut se séparer: de là le rang que prend de plein droit l'industrie des tissus. Le continent ne le cède pas à la Grande-Bretagne; il l'avait même longtemps devancée dans cette production industrielle; du temps des Romains, les Gaulois y avaient déjà quelque réputation. Les Flamands excellaient dans la draperie au moyen âge, à une époque où l'Angleterre leur vendait ses laines, qu'elle n'avait pas encore l'art de mettre elle-même en œuvre, et les Italiens fournissaient aux princes et aux églises les riches tissus mêlés de soie, d'or et d'argent; les Français du XVII<sup>e</sup> siècle étaient sans rivaux pour les étoffes fines et pour les soieries.

La guerre de Cent ans a appris aux Anglais à fabriquer des lainages; la révocation de l'édit de Nantes a disséminé dans l'Europe protestante les belles industries de la France; et la guerre et la persécution étaient alors des instruments de propagande industrielle. Grâce à Dieu, on n'a plus besoin de pareils moyens, et le libre commerce des peuples a aujourd'hui des effets plus sûrs et plus rapides que la violence.

La France et la Belgique n'ont pas dégénéré, mais à leurs côtés se sont installées des fabriques rivales. La filature et le tissage ont fait en quelque sorte leur domaine de tout le pays entre la Loire et le Rhin; dans le triangle imaginaire que ces deux fleuves et le Rhône semblent former avec la mer, et dont la base s'appuie sur la côte de l'Angleterre, sont réunis plus des trois quarts des métiers que possède le continent de l'Europe. C'est le centre des

grâtes manufactures: là se trouvent, en France, Lyon et ses soieries, Saint-Etienne et ses rubans, l'Alsace et ses toiles imprimées, la Normandie et ses cotonnades, le Nord et ses lins, la Sarthe et ses chanvres; la légion des villes où se tissent la laine: Sedan et ses draps fins, Reims et ses draps légers, Roubaix et ses étoffes mélangées, Elbeuf et ses draps forts. Hors de France, la Flandre à les étoffes de lin et de coton; Verviers, Aix-la-Chapelle, les draps; Crefeld, Elberfeld, la soie et le coton; Saint-Gall et toute la Suisse allemande, les mousselines et les cotonnades. Les industries textiles débordent d'ailleurs ce triangle; au midi, le coton à Barcelone, la soie en Italie, le drap en Lombardie, à Turin, à Novate, à Milan; à l'est, les lainages dans le Wurtemberg, les velours de laine dans la Hesse, les draps à Berlin et à Brunn, le chanvre en Silésie; au cœur de l'Allemagne orientale, en Saxe, l'industrie s'est créée un palais où elle déploie toutes ses richesses, cotonnades, lainages, damas, bonneterie, toiles cirées, machines, je veux parler de Chemnitz, et elle a planté ses manufactures de draps et de cotonnades, non-seulement en Pologne, mais dans les gouvernements russes de Wladimir, de Katouga, de Moscou, où se fabriquent les étoffes qui servent aux échanges de la Sibirie avec la Chine.

Toutes ces villes et bien d'autres encore s'étaient fait représenter à l'exposition. Il n'était pas un seul peuple de l'Europe qui n'eût en ce genre des produits à montrer et qui ne sollicitât à quelque titre l'attention du négociant. Il s'en faisait beaucoup cependant que tous atteignissent dans tous les genres le même degré de perfection, parce que dans les tissus la mécanique est loin d'avoir imposé à tous les genres l'unité de ses procédés, et que dans les fantaisies où elle ne s'aventure encore qu'avec beaucoup de réserve, l'habileté de l'ouvrier, le talent du dessinateur, le goût du manufacturier et la nature de sa clientèle introduisent pour ainsi dire autant de variétés qu'il y a de fabriques.

EM. LEVASSEUR.  
(Revue Contemporaine.)

(A continuer.)

## EDUCATION.

### Quelques principes fondamentaux de l'Éducation.

#### § Ier.—Réflexions générales au sujet des principes d'éducation.

Toute éducation est impropre à conduire la jeunesse au plus haut degré possible de perfection et de félicité, si elle n'admet comme base l'action de la grâce divine et la disposition de l'homme à s'abandonner à la direction qu'elle lui imprimera.

Ainsi, dans l'œuvre de l'éducation, les parents et les instituteurs ressemblent au médecin qui, dans le traitement qu'il applique, ne doit jamais perdre de vue la condition physique de son malade. De même que, pour réussir, l'art médical a besoin des secours de la nature; de même ceux qui sont chargés d'élever les enfants ne peuvent rien sans l'aide de la grâce divine. Aussi doivent-ils toujours chercher à faire comprendre que la fin et le but de nos entreprises, c'est Dieu; que chaque état, chaque position sociale, que l'existence entière est un passage, une préparation à la vie éternelle.

Pour remplir convenablement cette sublime mission, il est indispensable d'avoir *une foi vive dans la noble destination de l'homme*; il faut avoir la conviction que l'enfant, que l'homme a été créé pour une autre fin que pour satisfaire ses appétits, pour s'exprimer avec précision et avec élégance, pour acquérir des manières, des formes polies, un ton convenable, pour s'abandonner enfin exclusivement aux plaisirs et aux fêtes.

Si donc vous êtes chargés de veiller à l'éducation de vos propres enfants ou de ceux d'autrui, n'oubliez pas que la condition indispensable au succès de vos efforts, c'est de tendre sans cesse au développement du cœur, au développement d'un cœur plein de foi, plein d'amour et plein d'espérance.

Après avoir indiqué d'une manière générale les fondements sur lesquels doit reposer la bonne, la véritable éducation chrétienne, nous allons examiner quelques-unes des règles à suivre pour marcher d'un pas sûr dans cette voie.

#### § II.—Il faut, de bonne heure, parler de Dieu aux enfants.

Avant que les organes de la parole aient atteint leur degré de perfectionnement, le petit enfant bégaye le nom de son père, de sa mère. Il doit aussi bégayer le nom de son père par excellence, le père commun de tous les hommes.

Ne dites pas: "L'enfant est trop jeune encore; il ne peut comprendre lorsqu'on lui parle de Dieu; ce nom dépasse son intelligence, etc." Le Seigneur, qui ouvrit le cœur de Lydie pour la rendre attentive aux choses que disait Paul, ouvre encore aujourd'hui les cœurs simples des enfants aux choses que dit la mère. "L'esprit de Dieu, qui habite dans l'âme simple, saura bien trouver des paroles pour le petit enfant." Personne ne comprend la lumière, et cependant la lumière est indispensable à tout le monde, et tout le monde vit dans cet élément.

La religion exprimée par les regards, les traits, la parole et les gestes d'un père et d'une mère, voilà bien le meilleur des catéchismes.

Celui-là qui se réserve de s'occuper du ciel après s'être occupé de la terre, de l'éternité après le temps, celui-là ne parviendra jamais à cette notion sublime.

L'intelligence naïve, l'esprit candide et simple de l'enfant s'élève plus haut et plus facilement que nous ne pensons dans les régions supérieures. Il n'est pas encore rattaché à la terre par les mauvaises habitudes, la corruption, le calcul intéressé de ses actes; rien ne l'empêche de tourner ses regards limpides vers le ciel, où réside celui qui disait autrefois: "Laissez venir à moi les petits enfants."

D'ailleurs les impressions que l'on reçoit dans la plus tendre enfance se gravent profondément dans la mémoire et dans le cœur; et souvent, au moment du naufrage, les émotions que provoquent ces souvenirs sont le seul moyen de salut. Il en est de nombreux exemples: la seule image de Dieu, de la vertu, de l'immortalité de l'âme a fréquemment arraché au désespoir des hommes égarés, et l'idée seule du jugement dernier inspire à l'homme une terreur salutaire qui le détourne du péché. Que si alors la grâce divine éclaire ses pas, il marche avec constance et fermeté dans la voie qui le conduit à Dieu, sans se préoccuper des préceptes les plus spécieux de toutes les philosophies.

L'enfant à qui les parents ont inspiré, ou plutôt chez lequel ils ont éveillé le sentiment religieux, commence déjà à considérer le monde sous un tout autre point de vue. Il se sent enveloppé de la puissance invisible de Dieu et de ses anges; son amour pour ses semblables, pour toutes les créatures, est autre chose qu'un attachement machinal, matériel; il voit, il reconnaît dans chaque être une créature du Père céleste. La religion fournit à l'enfant les armes nécessaires pour lutter contre l'influence des passions, pour préserver son innocence contre les souffles empestés qui flétrissent si rapidement cette tendre fleur. Pour nous résumer en quelques mots, nous dirons qu'une éducation pieuse, vraiment religieuse et chrétienne, une éducation qui conduit à la vertu, est pour les enfants un héritage d'une bien plus grande valeur que l'or, l'argent et toutes les pierres précieuses.

#### § III.—Il faut observer dans l'éducation de l'enfant les lois que suit la nature dans le développement physique et intellectuel de l'homme.

Considérée comme science, l'éducation n'est en définitive que l'exécution des plans de la nature; elle est à cette grande artiste ce qu'est à un sculpteur de génie un habile praticien. Il ne faut donc pas vouloir inventer de nouvelles lois, une nouvelle nature; il ne faut pas pousser la jeune

plante à une maturité précoce, ou, pour jouir plus tôt de la fleur qu'elle doit donner, forcer le bouton à s'épanouir avant le temps. Un médecin expérimenté ne se fait pas illusion. S'il obtient la guérison d'un malade, il en attribue l'honneur non pas à son art, mais à la nature. De même, dans l'éducation, il ne faut jamais le perdre de vue, c'est la nature qui développe; la science se borne à indiquer les moyens de provoquer, de faciliter ce développement. Le rôle de l'éducation consiste uniquement à soutenir, à suivre, à aider la nature dans son travail. Vous donc qui vous êtes chargés de cette noble mission, ayez égard aux indications de la nature, aux qualités individuelles de ceux qui vous sont confiés. N'admettez jamais de règles absolues; étudiez, analysez, appréciez l'individualité de votre enfant; recherchez ce que l'on peut en faire, ce qu'il est appelé à devenir, en tenant compte de ses dispositions naturelles, et alors placez-le dans la sphère la plus convenable, dans les conditions les plus favorables pour qu'il se développe et atteigne son but final.

§ IV. — Il ne faut pas donner à l'enfant une éducation exclusive.

Pour remplir convenablement la tâche que vous impose votre titre de père, de mère ou d'instituteur, il faut continuellement chercher à développer dans l'enfant tous les germes que le Créateur y a déposés, à mettre en activité toutes ses forces et toutes ses facultés. Au lieu de s'occuper exclusivement du physique de leur enfant, de chercher à rendre le corps souple et robuste, d'exercer la mémoire ou l'esprit, l'imagination ou la volonté, les parents et les instituteurs sages et éclairés forment simultanément le corps et l'esprit. Ils évitent avec le plus grand soin tout ce qui peut provoquer un désir démesuré d'acquiescer, d'avoir ou de posséder; tout ce qui inspire un goût trop prononcé pour les jeux, les divertissements, les plaisirs; tout ce qui favorise la tendance à la domination, à l'orgueil, etc., etc. En un mot, les éducateurs qui comprennent et qui veulent sincèrement le bonheur de leurs élèves, s'attachent à fortifier et à diriger simultanément les facultés physiques, intellectuelles et morales, de manière que, par l'action combinée de ces facultés, l'enfant se rapproche le plus possible de sa noble destination. Pour arriver au point que nous venons d'indiquer, il importe sans doute d'adopter dans l'éducation un juste milieu, de savoir distinguer entre le trop et le trop peu, entre une sévérité outrée et une pernicieuse indulgence, entre une dureté opiniâtre et une fausse susceptibilité, entre les scrupules ridicules et les manifestations scandaleuses, entre l'ignorance et le pédantisme bavard. Il importe en outre de ne pas élever l'enfant exclusivement pour telle profession spéciale, mais bien pour l'Eglise et pour l'Etat, pour la vie sociale en même temps que pour la vie éternelle; "car, dit Rollin, pour peu qu'on examine la nature de l'homme, ses inclinations, sa fin, il est aisé de reconnaître qu'il n'est pas fait pour lui seul, mais pour la société. La Providence l'a destiné à y remplir quelque emploi. Il est membre d'un corps dont il doit procurer les avantages; et, comme dans un grand concert de musique, il doit se mettre en état de bien soutenir sa partie pour rendre l'harmonie parfaite."

TH. BRAUN.

(Cours de Pédagogie.)

(A continuer.)

Exercices pour les Elèves des Ecoles.

PROBLÈME D'ARITHMÉTIQUE.

Trouvez, en livres avoir du poids, la pression exercée par le vent sur une surface de 525 pieds carrés, mesuro anglaise; sachant que, dans une tempête, le vent, qui a alors une vitesse

d'environ 40 mètres par seconde, exerce une pression de 186,05 kilogrammes par mètre carré.

PROBLÈME D'ALGÈBRE.

Une famille, composée de 7 personnes, se met en pension dans un hôtel et s'engage à payer \$260,25 pour le premier mois, et 50 centins de moins pour chacun des mois qu'elle pourra y rester, en se plaçant à chaque repas, d'une manière différente autour d'une table de huit couverts. Trouvez le temps qu'elle y restera et le prix de la pension pour chaque personne.

PROBLÈME DE GÉOMÉTRIE.

Trouvez l'épaisseur d'un vase hémisphérique, en faïence, dont la densité est de 2,17, sachant que ce vase, qui a 11 pouces de largeur, s'enfonce de 7 pouces dans l'eau.

AVIS OFFICIELS.



AVIS AUX DIRECTEURS DE MAISONS D'ÉDUCATION QUI VEULENT SE PRÉVALOIR DES DISPOSITIONS DE L'ACT 19 VICT., CHAP. 54.

10. Aucune maison d'éducation n'aura droit, cette année, à l'aide accordée par la Législature, à moins que le rapport et la demande qui l'accompagnent n'aient été reçus à ce bureau avant le premier jour d'août prochain. Il ne sera fait d'exception sous quelque prétexte que ce soit.
20. Un accusé de réception du rapport et de la demande sera immédiatement transmis à la personne qu'ils nous ont faits.
30. Quiconque n'aura pas reçu cet accusé de réception dans les huit jours qui suivront le dépôt au bureau de poste des documents dont il s'agit, sera tenu de s'en enquerir auprès du maître de poste de sa localité et au Bureau de l'Éducation, à défaut de quoi, la demande et le rapport seront censés n'avoir jamais été transmis.
40. Des formules imprimées seront envoyées, dans la première quinzaine de juin, à toutes maisons d'éducation qui ont déjà été portées sur la liste des subventions, et celles qui n'auront pas alors reçu ces formules devront en faire la demande.
50. Les maisons d'éducation qui ne sont pas inscrites sur la liste, mais dont les directeurs désireraient faire un rapport et une demande, pourront obtenir de ce bureau les formules nécessaires.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Surintendant de l'Éducation.

NOMINATIONS:

EXAMINATEURS.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 23 du mois d'avril dernier, nommer M. Richard Laigan membre du Bureau d'Examineurs de Trois-Rivières, en remplacement du Révérend H. Burges, absent du district.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 7 du mois d'avril dernier, approuver les nominations suivantes:

Comté de Lotbinière.—Ste. Agathe No. un: MM. John Numan et James Campbell.

Comté d'Yamaska.—St. David: M. Olivier Paul Hus.

Comté de Montmagny.—St. Thomas: Le Révérend J. R. L. Hamelin, curé.

Comté de Terrebonne.—Ste. Sophie de Lacorne: MM. François Larin, Jérôme McKeown et Charles Cunningham.

Et en date du 18 du même mois:

Baillieu de Trois-Rivières: MM. Zacharie Cloutier et François Levasseur.

## SYNDICS D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 7 du mois d'avril dernier, nommer les personnes suivantes syndics d'écoles dissidentes :

Comté de Richmond.—Shipton: MM. Joseph Béique et Patrick McCormick.

Et en date du 23 du même mois :

M. John G. O'Farrell, pour la même municipalité.

## BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

MM. Charles Black, Thomas McDonald et Melle. Mary Ann Abern ont obtenu des brevets d'école modèle de 1ère classe, A. :

Melles. Christiana McKinnon et Catherine McDonald, des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, A. ;

Melle. Helen Dalgleish, un brevet d'école élémentaire de 2e classe, A. Oct. le 5 et le 6 mai, 1863.

D. WILKIE,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE KANOUASKA.

Melle. Artémise Bart a obtenu un brevet d'école élémentaire de 1ère classe, F. A. ;

Melles. Mathilde Boucher, Olive Dumont, Philomène Elzter, Céline Lapointe, Césarine Martin, Louise Ouellet, Apolline Paradis et Olive Therriault ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, F. Oct. le 5 mai, 1863.

P. DUMAIS,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHERBROOKE.

M. William H. Lee a obtenu un brevet d'académie de 1ère classe, A. ; M. John A. Putney, un brevet d'académie de 2e classe, A. ;

Melle. Jane L. Ives a obtenu un brevet d'école modèle de 1ère classe, A. ; Melles. Amanda Carr, Julia M. Heard, Louisa H. Kenaston, Esther E. Loring, Anna B. McLean, Lodema Percival, Louisa S. Sawyer et Mme. H. Eliza Wright ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, A. ;

MM. Wm. E. Curtis et Duncan McCrea, Melles. Melissa Hitchcock et Mary Mulvren, des brevets d'école élémentaire de 2e classe, A. Oct. le 5 mai, 1863.

S. A. HURD,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE TROIS-RIVIÈRES.

Melles. M. J. Philomène Gélinas, Eloïse Lambert et M. Martine, alias Léa Turcotte ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe F. ; et Melle. M. Auré Bergeron a obtenu un brevet d'école élémentaire de 2e classe F. Ces brevets ont été octroyés le 11 mars dernier, (séance ajournée).

J. M. DESILETS,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE LA BEAUCÉ.

Melles. Sophie Labbé et Eléonore Beauvoisin ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, F. ;

Melle. Anastasie Gagné a obtenu un brevet d'école élémentaire de 2e classe, F. Oct. le 5 mai, 1863.

J. T. P. PROULX,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Melles. Eléonore Guay, Henriette Tardif et Marguerite Thibault ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 2e classe, F. Oct. le 5 mai, 1863.

P. G. DUMAS,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE BEDFORD.

Melles. Eliza Kerby, Susanna Butler, Mary A. Butler, Eliza A. Carohne, Mary P. McAleer, Catherine O'Flaherty et Honorah Sweeney ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, A. Oct. le 5 mai, 1863.

L. H. D. BONDY,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE CRICQUIET.

Melles. M. Cléopée Dubois et Susanne Harper ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, F. Oct. le 5 mai, 1863.

THOMAS Z. CLOUTIER,  
Secrétaire.

## BUREAU DES EXAMINATEURS DE RICHMOND.

Melles. Celestia Cheney et Helen Maria White ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 1ère classe, A. ;

M. Alexander Campbell, Melles. Isabella Morrill, Hetty Perkins, Mary Ann Burbank, Sarah Jane Gee, Martha Ayer, et Ellen Fitzpatrick ont obtenu des brevets d'école élémentaire de 2e classe, A. Oct. le 5 mai, 1863.

J. H. GRAHAM,  
Secrétaire.

## INSTITUTEURS DISPONIBLES.

Un instituteur qui a enseigné plusieurs années et qui peut fournir de bonnes recommandations, désire obtenir une situation: il peut diriger une école modèle.

S'adresser à ce Bureau.

Un homme marié, pouvant fournir de bonnes recommandations et muni d'un diplôme d'académie, désire obtenir la direction d'une école. Il est chanteur et sa femme peut toucher l'orgue.

S'adresser à ce Bureau.

## DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De M. J. G. Shea, New-York: "Leaves and Flowers; or, Object Lessons in Botany, with a Flora," par Alphonso Wood, A. M., 1 vol.

De MM. Dawson, frères, Montréal: "Principia Latina; a first latin course," par William Smith, LL. D., 1 vol.

De M. John Lovell, Montréal: "Easy Lessons in General Geography," par J. George Hodgins, LL. B., F. R. G. S.

## CONFÉRENCE.

La 20e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier aura lieu le 28 de ce mois, à 7 1/2 h. P. M. et, le lendemain, à 10 h. A. M.

G. T. DOSTALEH,  
Secrétaire.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), MAI, 1863.

## Législation sur l'Instruction Publique.

Nous avons déjà mentionné divers incidents de la dernière session du Parlement, qui avaient rapport à l'instruction publique. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire au long, dans cette feuille, les dispositions de la loi des écoles séparées du Haut-Canada; mais nous la ferons prochainement connaître à nos lecteurs.

L'Hon. M. Sicotte a présenté un projet de loi amendant les lois des écoles communes du Bas-Canada. Le principal objet de cette mesure était de faire disparaître les doutes qui existaient sur l'interprétation de quelques-unes des dispositions des lois actuelles, et d'assurer l'exécution des décisions de ce département. Elle a eu le sort d'une foule d'autres mesures qui étaient en progrès lors de la subite prorogation des chambres.

Un projet de loi ayant été présenté pour abolir la place d'inspecteur d'école, M. Langevin a demandé copie de

toute correspondance qui pouvait avoir eu lieu entre l'exécutif et le Surintendant de l'Instruction Publique sur ce sujet. M. Sicotte, en réponse à l'adresse de la chambre, a soumis un rapport spécial du Surintendant, dont il a fait ordonner l'impression et que nous reproduisons aujourd'hui. Nous y attirons particulièrement l'attention de nos lecteurs.

**Fête à l'Université-Laval.**

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, la fête magnifique qui eut lieu, il y a bientôt quatre ans, à cette université, pour célébrer le deux-centième anniversaire de l'arrivée de Mgr. de Laval en Canada (1). Le 30 avril dernier, deux cent-quarantième anniversaire de la naissance de ce grand prélat, le Séminaire et l'Université ont célébré le deux-centième anniversaire de la fondation de la première de ces institutions, lequel avait été atteint le 26 mars précédent, date du mandement de Mgr. de Laval érigeant le Séminaire de Québec.

La solennité, rehaussée par la présence des membres de la législature qui se trouvait en session, avait de plus attiré, de toutes les parties de la Province, des membres du clergé et des hommes distingués dans les diverses carrières de la société, qui devaient leur éducation à l'œuvre de Mgr. de Laval. Un temps des plus beaux, pour la saison, favorisa la cérémonie, et la fête fut, sous tous ses aspects, un véritable succès. Une grande messe célébrée dans la cathédrale, par Mgr. l'administrateur du diocèse avec toute la pompe possible, rassembla une foule immense. L'église, si belle et si imposante, et par son architecture et par les souvenirs qu'elle rappelle, car sa construction remonte aux premiers temps de la colonie, l'église, était décorée de banderoles tricolors qui tombaient avec grâce du riche baldachin au-dessus du maître autel, et d'un grand nombre de drapeaux britanniques qui flottaient aux arcades de la nef.

Un sermon de circonstance a été prêché par M. l'abbé Antoine Racine. L'éloquent prédicateur avait pris pour texte les paroles suivantes, du livre des Machabées : "Memento operum patrum quæ fecerunt in generationibus suis et accipietis gloriam magnam et nomen æternum." (Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres chacun dans leur temps ; et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel.)

M. Racine, qui jouit déjà d'une réputation bien méritée et que son oraison funèbre des victimes de Castellardo aurait seule suffi à établir, impressionna vivement son auditoire, et fit passer successivement devant lui les diverses époques de notre histoire, semant son récit de portraits habilement tracés et de citations de l'écriture également heureuses et savantes.

Après la messe, les élèves du Séminaire de Québec et ceux du Collège de Notre-Dame-de-Lévis, récemment annexé au premier de ces établissements, les professeurs, docteurs et élèves de l'Université, en grand costume, suivis du clergé et d'une foule de citoyens, se rendirent, en procession, dans la grande cour du Séminaire. Les élèves s'étant placés tout autour de la vaste cour ornée de drapeaux, M. le Grand-Vicaire Taschereau, Supérieur du Séminaire, entouré des membres de cette vénérable maison, se plaça sur le perron du vieux corps de bâtiment construit du temps de Mgr. de Laval et qui fait face au porche extérieur, et reçut, au milieu des bruyants applaudissements de la foule, des adresses de félicitation, auxquelles il répondit au nom de ses confrères. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ces documents intéressants, qui font tant d'honneur à leurs auteurs : la réponse à l'adresse du clergé du diocèse est surtout remarquable par l'élevation des idées et des sentiments qu'elle exprime. L'adresse des citoyens de Québec fut luë et présentée par M. Philippe Jolicœur, maire suppléant ; celle des membres catholiques de la législature par l'Hon. J. E. Turcotte, président de l'Assemblée Législative, et celle du clergé du diocèse par M. le Grand-Vicaire Cazeau. Le Séminaire donna ensuite à dîner, dans une des salles de l'Université, aux membres du clergé, aux professeurs de l'Université et à quelques citoyens. Près de 300 convives prirent place à ce banquet.

Le soir, il y eut, à l'Université, une séance littéraire et musicale. Telle était l'affluence du public, que la salle était déjà pleine plusieurs heures à l'avance et qu'un très-grand nombre de personnes ne purent y pénétrer. La partie musicale eut le plus grand succès : l'orchestre et les chanteurs, dans lesquels figuraient les élèves de l'institution aidés des amateurs les plus distingués de la ville et du

corps de musique des carabiniers, exécutèrent des morceaux de la plus grande beauté, et nous avons entendu plusieurs cantopées s'exprimer l'opinion qu'il serait difficile de rien trouver de mieux, même dans les plus grandes capitales. L'auditoire, présidé par Mgr. l'Évêque de Toul, renfermait toutes les sommités politiques, littéraires et professionnelles que Québec comptait dans ce moment. La salle était ornée des portraits de Mgr. de Laval de M. Casault, fondateur et premier recteur de l'Université, et de tous ceux des élèves du Séminaire de Québec qui ont été évêques ou présidents de nos corps législatifs. Des banderoles, qui couraient le long des galeries, portaient, en lettres d'or, les noms de tous les anciens supérieurs de la maison.

M. l'abbé Legaré, professeur à l'Université, prononça un discours au nom de ses collègues, et l'Hon. M. Chauveau, Surintendant de l'Instruction Publique, prit aussi la parole au nom des anciens élèves du Séminaire. Nous reproduisons ces deux discours.

La séance fut terminée par une courte allocution de M. Taschereau, qui remercia l'auditoire des chaleureuses preuves de sympathie données aux Séminaire et à l'Université, en sa double qualité de Supérieur de l'une, et de Recteur de l'autre de ces institutions.

**Discours de M. l'abbé Legaré.**

*Monseigneur et Messieurs.*

Cadet d'une famille à laquelle la Providence a ménagé deux siècles de vie, j'ai eu honte à venir mêler ma voix au concert de louanges publiées aujourd'hui en son honneur. Mais, enfin, me suis-je dit, accuserait-on d'orgueil le jeune patriote qui, avant de pénétrer à l'intérieur de la maison paternelle, s'arrête, avec complaisance dans le vestibule où se dressent majestueusement les statues de ses ancêtres ? Interdit, zélé, je le veux bien, la présomption de figurer, un jour, au milieu de ces champions de l'antique valeur romaine ; mais vous lui laissez, j'en suis sûr, le plaisir de méditer leurs vertus et de s'incliner avec respect devant le souvenir de leur héroïsme ! C'est sur cette faveur, Messieurs, que j'ai compté, quand il a fallu me décider à vous parler de cette phalange d'élite qui s'ouvre avec Mgr. de Laval, et dont M. Louis-Jacques Casault a fermé les rangs avec un si vil écart et une gloire si pure.

Oublions donc les vivants et jouissons de la bonne compagnie des hommes qui ont autrefois peuplé le Séminaire de Québec. Nos âmes s'en font meilleurs d'une entrevue avec ces âmes répandues sur la route de deux siècles, oubliées aujourd'hui pour la plupart, mais dignes au moins de sortir des ombres de leur passé pour nous encourager et nous instruire. Leur marche assurée à travers les orages de notre société nous redira à quelles conditions les institutions fleurissent et comment elles savent se maintenir, en dépit de la fragilité des choses humaines, malgré mille causes de corruption, de décadence et de ruine.

Savons-nous bien ce qui a préservé ces âmes de l'action du temps ordinairement si désastreuse ? Quel souffle puissant les a animées et a pu se conserver sans s'affaiblir ? quel est, en un mot, le secret de leur vitalité ? Il est facile à saisir et peut se résumer en quatre mots : amour de la constitution qui les dirige ; amour de la pauvreté ; amour du travail ; amour sincère de la vérité. Sans une obéissance inviolable à des statuts sagement mûris, l'institution se dénaturait ou pasait en des mains étrangères. Sans la désappropriation des individus au profit de l'œuvre commune, le patrimoine de Mgr. de Laval pouvait devenir la proie de l'égoïsme. Sans un travail assidu, ses disciples allaient se perdre aux attractions d'une vie oisive et se jeter dans une décadence certaine. Enfin, sans le désir de faire connaître et aimer la seule vérité, le sanctuaire que notre illustre fondateur voulait élever à la sainte doctrine se changeait en une école d'erreurs, et s'attirait de l'autorité constituée pour juger en dernier ressort une flétrissure irréparable ou un décret d'éternelle suppression.

Si l'on a pu dire que l'esprit de conservation est la science de la durée, rien de plus sage, pour le fondateur d'une maison, que d'imprimer au cœur des personnes qui sont appelées à présider à ses destinées l'estime et l'amour des clauses de leur charte. Admirez ici la prudente prévision de Mgr. de Laval : il permet d'abord aux membres du Séminaire de vivre sous une règle provisoire, afin de mieux en examiner les articles ; mais quand, après de longues années, il s'est convaincu de leur utilité, il en fait un code obligatoire, avec ordre express de ne plus s'en départir. Il savait si bien que l'inconstance est le vrai caractère du cœur humain, il savait si bien que sa mobilité l'entraîne toujours au changement, qu'il voulait mettre à ce désir de nouveauté le feu puissant d'une constitution inimmuable ; c'était en même temps prévenir la ruine d'un établissement qu'il fondait pour toute la durée de notre nation.

Nourris dans cet esprit, les enfants de Mgr. de Laval furent toujours en garde contre l'introduction de nouvelles règles ou l'abandon des anciennes. Une coutume récente leur aurait paru un prodige comme à ces habitants de la vieille Égypte, loués par Bossuet pour l'excellence qu'ils avaient à garder les petites choses, exactitude qui maintenait les grands. Ils ne craignent point de voir renouveler contre eux l'accusation d'un attachement regrettable à des usages surannés, mais ils protesteront plusieurs fois vouloir s'y astreindre et ne rien innover.

(1) Voir notre Journal, livraison de juillet, 1859.

C'est ainsi qu'en 1710, MM. des Maisières, Thibault et Glanville, répondaient aux prêtres des Missions Étrangères, à Paris, qui leur conseillaient d'adoucir un peu de leur sévérité : " Nous désirons nous en tenir à nos règles qui nous ont conduits jusqu'ici avec une grâce si particulière." Touchés sans doute par cette fidélité envers un passé sans reproche, les Directeurs de Paris écrivaient quelques années après à leurs frères de Québec : " Nous vous obligeons très-expressément à ne rien changer aux usages pratiqués jusqu'ici."

Sans doute, il se rencontrait, de temps en temps, quelques jeunes membres de la famille peu satisfaits de cette immobilité si peu en harmonie avec la vivacité de leur âge; ils s'étonnaient de cette opiniâtreté à croire que presque toute innovation est un mal, et appelaient de leurs vœux les jours où la marche du progrès ne serait plus entravée. Une seule parole cependant suffisait pour imposer silence à leurs réclamations : c'était lorsque quelqu'un des sept sages du conseil leur disait ces mots pleins d'une touchante mélancolie : " Au moins, laissez-nous mourir avant d'introduire vos changements." Qu'ils reposent en paix ces vieillards expérimentés! Si leurs enfants avaient eu le malheur de les entraîner dans la voie si périlleuse des concessions, ils auraient été les premiers à revenir plus tard à la simplicité primitive de leurs pères.

Oui, Messieurs, l'arche sainte a été respectée, grâce à la vigilance des gardiens proposés à sa conservation. À ceux qui auraient été tentés de la toucher, ils semblaient redire le mot attribué à un général de la compagnie de Jésus qui est demeuré célèbre. Des amis proposaient au P. Ricci de modifier les statuts de son ordre pour en empêcher la suppression : il leur répondait à tous, avec une invariable inflexibilité : " *Sunt et sunt non sunt, c'était leur dire : Vous voulez que nous altérions la constitution de notre ordre, détruisez-le plutôt ; car si nous opérions le changement que vous désirez, c'est nous qui travaillerions nous-mêmes à l'œuvre de notre propre destruction.*"

Énergique protestation qui reçoit sa récompense dans la durée qu'elle donne à l'institution où elle sert de devise; constance admirable, louée par un évêque que le Séminaire de Québec réclame à juste titre comme son second fondateur, puisque c'est à lui que revient l'honneur de l'avoir puissamment aidé à sortir de ses ruines au lendemain de la conquête. Mgr. Briand félicite, en effet, les directeurs, MM. Boiret, Gravel, Jaccout et Pressard d'avoir su conserver dans le règlement soumis à son approbation, l'esprit qui conduisait les anciens fondateurs. Puis il fait un vœu touchant que l'on dirait partir du cœur de Mgr. de Laval : " Puisse ce même esprit, dit-il, se perpétuer à jamais, et se communiquer d'âge en âge, jusqu'à la fin des siècles à tous ceux qui gouverneront ce séminaire!"

Me sera-t-il permis de rappeler ici un fait qui prouve que le vœu de Mgr. Briand a été exécuté jusqu'à nos jours. Il y a un lustre, les directeurs du Séminaire demandaient à Mgr. l'Archevêque une dispense à la règle qui ne permet pas au Supérieur d'occuper sa charge plus de six années consécutives. Mgr. l'Archevêque comprit les motifs de la conduite de ses anciens confrères et se rendit à leurs prières; tous voulaient, par cette honorable exception, faire hommage à l'immense mérite d'un homme auprès duquel la voix de la louange se regarde toujours comme impuissante. Cependant M. Casault m'écrivait à ce sujet : " Je ne refuse pas le travail; mais je regrette infiniment d'avoir été l'objet d'une dispense à la règle. Tenons à la règle, mon enfant, ajoutait-il, en répétant ce que je lui ai si souvent entendu redire; tenons à la règle; c'est ce qui fera la vie du Séminaire!"

Un de ses articles, le plus propre, selon Mgr. de Laval, à maintenir la stabilité de la maison, c'est la pauvreté de ses membres. Il émet, quelque part, ses craintes de voir les biens du Séminaire tomber peut-être un jour entre les mains de personnes qui se contenteront de jouir des revenus sans acquiescer aux charges. Comment donc se prémunir contre les ravages ordinaires de la commode? Comment mettre à l'abri des envahissements de l'égoïsme ces généreux legs du clergé toujours expressément consacrés à la religion et à l'éducation? C'était d'obliger ses disciples à se constituer les numériers scrupuleux de toutes ces largesses, en se contentant eux-mêmes du nécessaire. C'était de respecter les vœux des testateurs et de regarder leur filii-commis comme inviolable. Il ne les ont point contrariés ces vœux, les morts illustres que nous célébrons en ce moment! " Ils surent, suivant le langage d'un orateur chrétien, ils surent être pauvres par la nourriture, pauvres par la simplicité et la petitesse des logements, pauvres dans tout le détail de leur vie." Examinez, Messieurs, le sillon qu'ils ont tracé dans l'histoire de notre pays; vous ne verrez partout que le passage de leur bienfaisance; mais jamais l'amour du luxe ou du gain individuel n'est venu affaiblir la main qui traçait ce sillon; jamais cet amour n'en a diminué la profondeur.

Mgr. de Laval avait lui-même montré le chemin du désintéressement. " Je vous donne ce petit objet, disait-il quelques heures avant sa mort, à son fidèle serviteur Housard, qui voulait avoir un souvenir de son bon maître, je vous le donne, afin de ne posséder plus rien sur la terre et afin que je sois entièrement déchargé de tous les biens de ce monde." " Je n'ai plus rien qui m'appartienne au Séminaire, révérait après le saint prélat, un de ses plus fidèles imitateurs, M. Glanville." Et ce refrain de la pauvreté évangélique, nous le voyons passer de bouche en bouche, depuis MM. de Bonnières, de Maisières et Glanville, jusqu'à ce qu'il nous ait été permis de l'entendre tomber des lèvres de deux des plus illustres représentants de ces pauvres de Jésus-Christ, MM. Demers et Casault. Quelle leçon plus éloquente d'abdication n'eût-on jamais pu imaginer que la vie de ces hommes qui épousent même tous leurs petits revenus particuliers pour agrandir la sphère de leurs bienfaits!

Gardons-nous de croire qu'ils n'aient eu quelquefois des inquiétudes pour leur propre subsistance. Non, Messieurs, les biens du Séminaire n'ont pas toujours été dans l'état florissant où les a laissés ce prêtre éminemment pratique qui se repose aujourd'hui de ses rudes travaux à l'ombre de son ermitage de St. Michel. Des pertes immenses, l'incendie et l'inondation, les malheurs de la guerre, la malversation des sous-employés, mille dé sastres obligèrent plus d'une fois nos anciens à tourner leurs regards de tous côtés, pour apprendre d'où leur viendrait la manne providentielle. " On voit, me dit Phou, M. Papineau dans une lettre que le public connaîtra plus tard, on voit par la correspondance des gouverneurs avec les ministres de France, qu'à plusieurs époques de famine et de détresse pour la colonie, les Directeurs du Séminaire de Québec se sont, pendant de longues périodes, privés des mets les plus nécessaires, pour que leurs élèves n'en manquaient point." Était-il possible, Messieurs, de pénétrer plus loin dans la voie du désintéressement? C'est ainsi que pendant qu'un intendant, de malheureuse mémoire, Bigot, spéculait indigne ment sur les calamités de notre patrie pour augmenter sa scandaleuse fortune et celle de ses amis, M. Boiret et ses confrères se livraient aux plus rudes privations pour épargner la confiance aux enfants qui leur étaient confiés. Et quels n'étaient pas les procédés de leur ingénieuse bonté! Ils mettaient tous leurs soins à dérober à ces enfants la connaissance des jeunes qu'ils venaient de s'imposer pour eux; puis vous les cueillez vus, la joie sur le front et le sourire sur les lèvres, partager leurs créations, se mêler à leur jeu et dissiper, par de vains propos, les appréhensions qui inspiraient aux plus raisonnables d'entre eux l'aveu du Canada. Permettez-moi de vous le demander, Messieurs, ces saints prêtres n'avaient-ils pas dérober au cœur maternel le secret de sa plus délicate tendresse?

Ils se privèrent des jouissances physiques de la propriété, mais ne se refusèrent jamais les jouissances morales, les plus nobles, les plus justes et surtout les plus utiles. Ils firent les athlètes du travail et, tous les jours, ils parcoururent, avec une ardeur incroyable, l'arène de l'enseignement d'austre. " Les directeurs de cette maison, écrivait Mgr. de St. Vallier, sont en petit nombre, et s'ils avaient moins d'activité, il leur serait impossible de faire tout ce qu'ils font au dedans et au dehors." A plusieurs reprises, les membres du Séminaire des M. E. à Paris recommandaient à leurs confrères de Québec de modérer leur ardeur au travail et ils conjurent, un jour, M. Vallier, ancien supérieur, de ne rien entreprendre au-dessus de ses forces. M. Gravel écrivait en 1763 : " Nous avons dix fois plus d'ouvrage que nous n'en pouvons faire." L'éternité leur semblait à tous le seul temps réservé au repos, et leur incessante activité n'a pu finir qu'avec leur vie. N'est-il pas surprenant qu'il y ait une de leurs règles qui déclare exclusion contre tout membre de la maison adonné à une vie oisive? Mesure de précaution, sans doute, qui n'eût jamais son application, mais pleine de sagesse; elle met en garde contre une des causes les plus ordinaires de la ruine d'une foule d'institutions.

Vous rappellerai-je ici un modèle de ces rudes travailleurs que plusieurs d'entre vous entendent encore de leurs plus chers souvenirs? Examinez en détail une journée de M. Jérôme Demers, cet homme infatigable qui fut tout à la fois Supérieur du Séminaire, professeur de philosophie et de sciences exactes, grand-vicaire et conseiller de l'évêque, Supérieur des Dames de l'Hôtel-Dieu, Aumônier des Demeiselles pensionnaires aux Ursulines. Il est obligé de se multiplier pour faire face à toutes ses obligations. Des trois heures du matin, vous le voyez sur la brèche. Laissez-lui ces moments de méditation et de prières; seuls, ils peuvent retremper son courage et lui donner la force de le prodiguer ainsi au service du prochain. De six heures à huit, il prépare soigneusement sa classe qui finira à dix; il a donné de vive voix, à ses élèves, la science qu'il s'est acquise par des études sérieuses, et ses leçons sont si bien rédigées qu'elles formeront plus tard un excellent manuel de philosophie. A peine revenu à sa chambre, c'est un confesseur qui lui soumet ses difficultés; car M. Demers a la haute surveillance sur le grand et le petit séminaire. Puis, c'est bientôt le tour d'une personne du dehors qui demande à lui confier les secrets de son âme; car M. Demers est le confesseur de trois cents personnes de la ville. C'est un curé qui vient lui soumettre le dessin de sa nouvelle église; car M. Demers, grâce à ses connaissances en architecture, ne manque jamais d'être consulté sur ce sujet, et il a déjà donné le plan de plus de quinze églises du Canada. C'est un jeune peintre, qui attend, en tremblant, son jugement sur le croquis qu'il vient d'ébaucher; car M. Demers est le protecteur des beaux-arts, et il a fait preuve d'un goût exquis par le choix des tableaux de notre chapelle. C'est un membre de notre parlement, orateur de la Chambre à 22 ans, son élève affectionné qui désire partager avec son ancien professeur les joies de ses premiers succès; car M. Demers, qui n'a jamais perdu de vue ses élèves, continue de leur montrer le plus tendre intérêt et est demeuré leur homme de bon conseil. Lui permettrons-nous de jouir de la solitude? Oui, mais à peine laissé à lui seul, il se rappelle que le lendemain il lui faut annoncer la parole de Dieu, et le succès immense qu'il obtiendra dans la chaire de Québec, lui aura coûté des veilles et des veilles très-prolongées.

C'est ainsi, Messieurs, que la règle, la pauvreté et le travail ont su préserver M. Demers et ses prédécesseurs de toutes les causes de dépérissement intérieur. En restant attachés à la vérité, ils ont prévenu l'abandon et le discrédit où les auraient jetés tôt ou tard les chaires du mensonge et de l'erreur.

Oui, Messieurs, ces prêtres chargés de proclamer, parmi les Canadiens, la vérité théologique et littéraire, en ont toujours été les héros les plus fidèles et les plus éclairés. Jamais, et c'est le plus bel éloge que

notre reconnaissance puisse leur décerner aujourd'hui, j'aurais pu leur offrir un guide vers l'erreur aucune des six générations auxquelles nous allons succéder. En fondant le Séminaire de Québec, Mgr de Laval se proposait principalement pour but "de former des prêtres qui éclairaient et enseignaient les peuples par leur doctrine." Averti par ses lumières que cette institution serait bien près de sa fin, si, dit-il, un jour, elle s'ouvrait à tout vent de doctrine, il veut assurer sa stabilité en l'attachant par des liens indissolubles à la seule institution fondée par Dieu et pour l'éternité. "Je désire, dit-il, la soumettre à la bienfaisante suprématie du Saint-Siège." Ce fut un jour mémorable pour notre jeune église du Canada que celui où le Prélat, après en avoir délibéré avec les membres de son Séminaire, MM. de Bernières, des Maizerets, Glandelet et Dudoit, déclara solennellement qu'on suivrait, à perpétuité, la liturgie romaine et que l'on conserverait pour le Saint-Siège l'amour qui lui est dû par des enfants les plus respectueux. Disons, avec bonheur, que ces docteurs du Séminaire ont toujours su conserver cet amour et qu'ils ont été contents d'être relégués parmi ceux que l'on nomme ces captifs de l'orthodoxie; heureuse captivité qui préserve du plus dangereux des orgueils, celui de la science! heureuse captivité qui empêche les chutes les plus funestes comme les abaissements les plus déplorables!

La tendre et sincère soumission des cœurs et des intelligences aux enseignements de l'Eglise, cette soumission qui domine la raison sans l'étouffer, respire dans tous ces manuscrits précieusement conservés à notre bibliothèque; ce sont autant de sources pures où, pendant deux siècles, sont venus puiser les lévites du sanctuaire. On y retrouve une doctrine sage, éclairée, également éloignée du rigorisme et du relâchement, plus près cependant de cette vérité si propre à maintenir la pureté des mœurs et à donner aux âmes une trempe vigoureuse.

Ce qui rebaisse le mérite du ces gardiens de la vérité, c'est que plus d'une fois ils ont eu à la défendre contre les attaques du dehors. Les luttes qui troubleraient la vieille foi de la France eurent assez de retentissement pour que l'écho s'en fit entendre jusqu'au milieu de notre petit peuple. Le jansénisme se voyait extirpé du royaume, il essaya de reprendre racine dans la colonie. L'Oréque Variet, un bénédictin déguisé, plusieurs adeptes de la nouvelle secte, voulurent s'infiltrer auprès des membres du Séminaire. Il eût été si agréable aux disciples de St. Cyrille de fonder ici une petite église qui, loin des nouvelles dragonnades de Louis XIV, loin surtout des foudres de Rome, n'aurait eu qu'à se développer sans entraves! L'astuce fut déjouée et la réputation des disciples de Mgr. de Laval sortit purifiée par cette tentation qu'ils surmontèrent courageusement. M. Glandelet lui-même, que l'on accuse d'avoir prêté une oreille trop facile à une doctrine qui semblait convenir à la sévérité de son caractère, doit être exempt de tout soupçon. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire les belles paroles qui ouvrent son testament; nous y admirerions un amour véritable pour sa mère, l'Eglise romaine, et nous ne serions plus surpris du jugement de M. de la Tour sur la mémoire de cet homme. "J'ai vu, nous dit-il, dans un grand nombre d'écrits de toute espèce qu'il n'a laissés, un sincère attachement à l'Eglise et au Pape et une extrême vivacité à se défendre du soupçon de jansénisme."

Empêcher cette hérésie d'infecter l'Eglise naissante du Canada, c'était favoriser les idées de la cour de France qui toujours a regardé l'unité de croyance comme le salut de notre nationalité. Mais les instituteurs de notre clergé, heureux de pouvoir rencontrer ces idées, quand elles étaient d'accord avec leur foi, ne craignent point de froisser les prétentions de Louis XIV, quand elles contrarieraient les enseignements du Saint-Siège. C'était en 1682, à l'époque où l'Eglise gallicane fut si malheureusement agitée par l'assemblée du clergé. Mgr. de Laval et les prêtres qui l'entouraient mirent tous leurs soins à ne pas se mêler de cette grande querelle et l'Eglise du Canada, quoique intimement unie à celle de France, ne reçut aucune commotion. Informé de l'opposition que le pape Innocent XI montrait aux quatre fameux articles, Mgr. de Laval, sur l'avis de M. Dudoit, membre du Séminaire, déclara qu'il n'assisterait point à leur enrégistrement au conseil supérieur. C'est un honneur, Messieurs, d'avoir su se dérober, quand il le fallut, à l'immense ascendant que le génie des Bossuet exerçait sur le clergé de son siècle. La cause de la vérité triompha sur l'estime que l'on portait à cette grande lumière obscure, un instant, et comme couverte d'un nuage. "Amicus Plato sed magis amica veritas!"

Cette sûreté d'enseignement théologique nous fait bien augurer de l'avenir des lettres et des sciences, lorsque, après la conquête, la Providence jugera à propos d'appeler le Séminaire de Québec à la tâche si difficile de succéder aux Pères de la Compagnie de Jésus. Ici, les membres de la maison n'ont plus à craindre les erreurs de la France et lorsqu'ils seront forcés d'adresser à leur mère-patrie un adieu suprême, ils seront heureux de lui emprunter, comme un de ses plus chers souvenirs, toutes les traditions de l'enseignement du grand siècle de Louis XIV.

Transportons-nous par la pensée, Messieurs, au lendemain du jour où il ne fut plus permis à la jeunesse canadienne-française, d'espérer de revoir le drapeau fleurdelisé sur les murs de Québec. Qu'est-ce donc qui alimentera son courage chevaleresque? Elle qui s'est montrée si brave, lorsque la voix du canon l'appelait au champ de l'honneur, serait-elle insensible à l'invitation que lui fait la patrie de se préparer à des luttes d'un nouveau genre? Ne le craignons point: elle viendra se former par des études sérieuses à l'exercice de toutes les vertus civiques. Les voyez-vous s'ébranler, ces futurs défenseurs de nos droits, non plus au son de la trompette guerrière, mais à l'appel de cette petite cloche qui les convoque au sanctuaire de la science et des lettres? On leur a dit que les intelligences cultivées par le commerce des génies anciens et modernes trouvent une rigueur inconnue, et que, seules, ces intelli-

gences pourront conquérir le respect et l'estime du dominateur: aussitôt, cette génération de jeunes gens, à coup sûr la véritable espérance de la patrie, étudia avec enthousiasme les chefs-d'œuvre de l'antiquité. J'aime à la redire à cette jeunesse qui m'écoute, tel était l'amour qu'on put alors inspirer pour les modèles du bon goût, et les immortelles productions de la Grèce et de Rome, et telle était la triste pénurie de livres où les malheurs de la guerre avaient réduit les élèves, que presque tous arrivaient au Séminaire avec des classiques copiés de leurs propres mains. C'est ainsi qu'à Québec, au milieu d'une institution, à peine sortie de ses ruines, se renouelaient les merveilles que l'on raconte des moines d'autrefois!

Reconnaissance, Messieurs, oui, reconnaissance éternelle à MM. Boiret, Jacreau et Récher, qui, durant toute la désastreuse campagne de 69, n'abandonnèrent pas un seul instant ces murs, destinés à recueillir si longtemps tout ce que la colonie a eu de vie intellectuelle et scientifique! Reconnaissance éternelle à ces hommes, qui bientôt s'élevèrent de confères, leurs zélés coopérateurs dans l'œuvre de notre résurrection nationale! C'est par une heureuse alliance de la philosophie, des sciences et des lettres qu'ils formeront les premiers gloires de notre parlement canadien, les premiers champions qui apprirent au vainqueur qu'il faudrait désormais compter avec des frères et non avec les descendants perdus d'une race dégénérée. Grâce à Dieu, Messieurs, ces différentes branches des études classiques ont continué, après eux, de s'enseigner et ont toujours su reconnaître, ici, leurs droits respectifs, sans empiéter sur le domaine l'une de l'autre.

Messieurs, je parlais ici de l'enseignement de la langue française, si je ne craignais d'effrayer la délicatesse de nos concitoyens anglais qui ont bien voulu honorer de leur présence cette réjouissance publique. Me serait-il permis de dire cependant, puisque les antipathies nationales tendent heureusement à disparaître, de jour en jour, que les membres du Séminaire ont contribué à sauvegarder la langue de nos pères? En agissant ainsi qu'ils le faisaient-ils autre chose, sinon user d'un droit garanti par les traités? Lorsqu'en 1783, on voulut fonder une université, dont le but secret était de faire disparaître notre langue, à qui revient une grande partie de l'honneur d'avoir paré le coup porté contre un des éléments les plus sacrés de notre nationalité?... A Mgr. Hubert, ancien supérieur du Séminaire, et à ses confrères, MM. Bédard, Gravé et Lahaille: ce sont eux qui suggérèrent les principales idées du mémoire dirigé si victorieusement contre le fatal projet. Lacons donc ces hommes qui, tout en donnant à l'idolâtre du vainqueur l'importance méritée, se tiennent vis-à-vis lui dans une sage réserve. Assez d'autres causes, Messieurs, assez d'autres causes contribueront à affaiblir la langue de nos pères, sans que, de gaieté de cœur, nous allions mettre la main à cette œuvre de destruction et nous appliquer à faire disparaître un bien que le vainqueur a voulu et dû respecter!

Voilà, Messieurs, comment ces hommes d'autrefois m'ont paru se relever dans la simplicité de leurs sentiments et de leurs aspirations. Les louer, c'est glorifier à la fois l'action du catholicisme sur ceux qui suivent ses plus pures lumières et sur les institutions qui obéissent à ses lois et à ses conseils. Les louer, c'est rappeler à la génération actuelle quelle stabilité ces lois et ces conseils peuvent donner à ces institutions quand elles ont eu le bonheur de s'y soumettre. Mais c'est nous rappeler aussi que l'esprit de sacrifice est le compagnon nécessaire de toute œuvre durable, parcequ'il en coûte toujours à notre nature de se plier à toutes les exigences d'un engagement sacré. Pourrions-nous reconnaître assez combien nos anciens se sont laissés dominer par cet esprit? Un mot me semble bien caractériser tous ces augustes représentants d'un passé plein de mérite. Nous le retrouvons dans presque toutes les lettres de recommandation que les directeurs des M. E. de Paris donnaient à leurs confrères qui venaient succéder ici à MM. de Bernières et des Maizerets. "C'est un homme de bonne volonté," disait-on de chacun des nouveaux membres de notre séminaire. Oui, ils furent des hommes de bonne volonté ceux qui accomplirent tant de rudes et pénibles travaux! Ils furent des hommes de bonne volonté, ceux qui se résignèrent toute leur vie à une pauvreté généreusement acceptée; ils furent des hommes d'une volonté ferme ceux qui se soumièrent à une règle qui souvent contrariait leurs vives particularités. Ils furent enfin des hommes d'une volonté éclairée ceux qui consacreront leur soin à la recherche de la vérité et surent nous la transmettre pure et intacte.

Discours de M. Chauveau.

Monsieur,

A la fin d'une séance aussi variée et aussi intéressante, où tant de choses agréables ont été entendues, il y aurait quelque témérité à prendre la parole, si celles que j'ai à vous dire n'étaient des paroles toujours bienvenues, des paroles que sans doute le devoir inspire, mais qui seraient sans cela pour le cœur un impérieux besoin: les paroles de la reconnaissance. Cette grande et touchante démonstration, cette fête de deux fois séculaire a appelé ici, de toutes les parties du pays, des hommes de tout âge et de toutes professions. Déjà, presque tous ont pu à leur tour faire entendre le cri de leur âme, déposer au sein de cette université leur hommage à la mémoire de son vénéré fondateur; déjà les citoyens de cette ville de Québec ont pu dire aux successeurs de Mgr. de Laval tout leur amour et toute leur reconnaissance; déjà les membres de la Législature ont pu rendre à cette vénérable institution, au nom du pays tout entier, un glorieux témoignage; déjà le clergé de ce diocèse, plus

immédiatement intéressé, s'il est possible, dans cette solennité, à pu comploter de ses bénédictions et de ses actions de grâce, la maison, ou plutôt le temple à l'ombre duquel ont été élevés tant de générations de pieux et dévoués lévites; pour eux tous c'était un droit, c'était un devoir. Mais il est une autre classe d'hommes qui plus encore que tous ceux-là avaient le droit, le devoir, le besoin impérieux de se faire entendre, de proclamer hautement leur reconnaissance: ce sont ceux qui doivent à l'œuvre de Mgr. de Laval tout ce qu'ils sont aujourd'hui, ce sont les anciens élèves du séminaire de Québec.

Pour eux l'especte de cette grande figure de l'époque héroïque de notre histoire a un sens intime et mystérieux; il évoque tout un monde de souvenirs, il rappelle avec l'irréfutable témoignage de l'histoire, celui de la conscience, de cette précieuse faculté des âmes honnêtes que l'on a si bien nommée la mémoire du cœur.

Ils entendent avec un double orgueil, avec la satisfaction légitime et attendrie d'un fils, proclamer les vertus, les sacrifices, l'abnégation, par-dessus tout le génie sublime et fécond de ce descendant du premier baron chrétien de la vieille France qui fut lui-même le premier évêque de la Nouvelle-France, de cet homme qui, comme l'a dit si eloquemment son premier panégyriste, M. de la Colombière: "Nouvel Atlas, chargé sur ses épaules le fardeau d'un monde nouveau."

Oui, tout ce que nous voyons, tout ce que nous avons, tout ce que nous aimons, tout ce que nous défendons, tout ce que nous défendrons au péril de notre vie; tout cela est son ouvrage, tout cela est la féconde conséquence de sa grande pensée. Il y a plus, tout cela, il l'avait voulu, il l'avait prévu, il l'avait commencé.

Il ne s'était point contenté d'établir ce séminaire de théologie, il avait commencé ici une école des arts et métiers, plus loin, une école normale, et, à St. Joachim, une école d'agriculture. Il avait senti tous les besoins de la société, il avait imaginé et créé des choses que de nos jours nous avons beaucoup de peine à conquérir et à maintenir. Dans sa pensée vaste comme notre pays, profonde comme l'avenir lui-même, il avait bien prévu et voulu cette grande université qui au lieu d'être l'œuvre de ses mains, n'a été que le monument élevé à sa mémoire. Son œuvre, c'était plus que cela encore, c'était tout un système de gouvernement et de colonisation, c'était tout un système d'instruction publique et de perfectionnement religieux et moral.

C'est en effet, Messieurs, le propre du génie d'avoir son domaine dans l'avenir tout aussi bien que dans le présent; c'est le sceau le plus glorieux, le plus distinctif que la Providence imprime aux âmes d'élite; c'est la faculté la plus divine qu'elle leur communique; car de même que Dieu écarpe par anticipation les mondes qui devaient éclore sous sa main; de même elles voient d'avance par le désir et la pensée ce qui ne devra être exécuté que longtemps après elles.

Mais dans le cas présent, c'était plus réellement encore que dans tout autre, l'occasion de dire que la pensée de Mgr. de Laval contenait en germe tout ce que nous voyons aujourd'hui; puisque l'institution qu'il fondaient devait produire elle-même, comme ses fruits et ses conséquences, les choses qu'il avait entrepris de grouper autour d'elle.

On m'avait demandé de vous faire ce soir comme un abrégé de l'histoire de l'instruction publique dans ce pays. A la fin d'une aussi longue et d'une aussi brillante séance, une entreprise aussi sérieuse, une étude aussi aride à, je l'avoue, de quoi vous alarmer. Mais rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, l'histoire de l'instruction publique en Canada n'est pas longue, car tendant une assez grande période de notre histoire sociale, elle est toute dans l'histoire de cette maison; et cette histoire nous a déjà été faite à deux reprises aujourd'hui et si bien faite qu'il ne me reste nulle tentation de la recommencer.

Vous le savez en effet, Messieurs, il y eut un temps, celui qui suivit immédiatement la conquête, où cette maison fut pour bien dire la providence littéraire du pays; ce fut l'époque d'une bien difficile transition: l'œuvre entière de Mgr. de Laval fut compromise; mais son œuvre de prédilection, son œuvre capitale fut sauvée et tout le reste avec elle. Les ordres des Récollets et des Jésuites, qui avaient les premiers donné l'instruction aux enfants de la colonie sur son berceau, avaient été supprimés; les écoles qu'ils entretenaient dans la province étaient tombées avec eux; celles que Mgr. de Laval avait établies lui-même avaient eu, la plupart, le même sort; les Sulpiciens, occupés seulement de l'enseignement de la théologie et du ministère sacré, n'avaient pas encore établi le collège qui devait rendre de si importants services; il n'y avait dans tout le pays que le séminaire de Québec, quelques modestes couvents, de la Sœur Bourgeoise et quelques rares écoles de garçons.

Tout recommençait, et de ces faibles commencements ont surgi toutes les choses dont nous nous émerveillons aujourd'hui. Lorsque, par un acte que l'histoire a si bien légitimé que je ne m'arrêterai pas ici à le commenter, lorsque l'ancien collège des Jésuites fut définitivement confisqué et converti en cimetière, ce fut nécessairement vers le Séminaire de Québec que se tournèrent toutes les espérances, que se concentra toute la sollicitude de nos pères, de ces hommes qui dans les jours les plus mauvais n'ont désespéré de rien, qui nous ont laissé intact à travers tant d'épreuves le dépôt de nos traditions nationales. Et voici que déjà cette confiance est récompensée, voici qu'une troupe d'élite sortie de cette inexpugnable forteresse commencent à combattre les combats de la religion et de la patrie; voici qu'une législature en grande partie composée d'élèves de cette maison affirme et soutient les droits du peuple conquis, ou plutôt abandonné et trahi; et s'occupe de reconstruire sur une nouvelle base l'édifice de notre société. Et quel pensez-vous que fut un des premiers actes de ces législateurs? Ce fut une loi qui

autorisa les fabriques à créer et à entretenir des écoles élémentaires; plaçant ainsi sous le contrôle des curés sortis de la maison de Mgr. de Laval l'instruction primaire pour laquelle il avait montré une si vive sollicitude. Plus tard, le parlement canadien accorda une subvention aux écoles, pourvu à un système très-simple et peut-être, pour les circonstances de l'époque, assez efficace; c'était l'âge d'or de l'instruction publique, c'était alors aussi l'âge d'or du parlement, et vous en jugerez par le fait que les membres du parlement étaient alors les inspecteurs d'école et s'acquittaient avec zèle et ponctualité de cette importante mission. (Bises et applaudissements). Je me rappelle moi-même, étant alors élève de cette maison, avoir accompagné M. Elzéar Bédard qui représentait le comté de Montmorency, dans quelques-unes de ses visites. Je n'ai pas oublié non plus avec quelle joie, avec quel orgueil, les élèves recevaient les livres que la législature avait fait acheter pour être distribués comme récompense dans les écoles par chaque député.

Mais ici encore un nouveau désert attendait l'éducation. Par un acte que je ne sais comment qualifier; mais qui, dans tous les cas, aurait suffi pour lui mériter l'énergique et pittoresque expression d'un de nos hommes publics, qui un jour le traita d'assemblée de vieillards malfrants, le conseil législatif d'alors, bien digne ont de celui d'aujourd'hui, laissa tomber la loi de l'éducation et un grand nombre d'écoles furent fermées.

Les événements qui ont changé notre constitution et ont amené la réunion des deux Canadas, et le régime actuel trouverent le pays possédant 69 collèges et couvents et 1569 écoles élémentaires avec 57000 élèves. Ici encore, comme au temps de la conquête, ce qui semblait devoir être uniquement une source de désastres n'a fait qu'accroître notre développement intellectuel et moral. Je ne dirai rien de ce qui s'est fait de nos jours; je le résumerai seulement en disant que nous possédons aujourd'hui 3500 institutions d'éducation et écoles de tout genre ayant en tout près de 120,000 élèves.

Est-ce à dire que nous n'ayons plus rien à faire, que notre tâche soit achevée? Il s'en faut de beaucoup. Ce qui reste à faire est tout aussi important, tout aussi essentiel que l'ouvrage accompli. Mais de ce court tableau ressort une vérité sociale qui n'a peut-être jamais été mieux prouvée; c'est l'indisensable nécessité de la haute éducation dans une société et son influence toute puissante sur l'instruction primaire. De cette seule maison d'éducation qui nous resta aux jours les plus critiques de notre histoire, sont sortis les hommes qui ont constitué, protégé, organisé, défendu notre nationalité au moment des plus grands périls; d'elle et de la maison de St. Sulpice sont sortis les fondateurs de nos autres collèges et les hommes publics qui sur toute la surface du pays ont lutté pour l'établissement et le maintien de notre système d'instruction publique actuel. Sans ces hommes, aurait-il jamais existé, aurait-il jamais pu se maintenir? Il ne suffit point en effet de faire des lois, d'avoir même à sa disposition la force qui peut les faire exécuter; l'opinion publique est l'indispensable garantie, la sanction la plus efficace de toute législation. Ai-je besoin de vous redire les sacrifices et les efforts des hommes instruits sur toute la surface du pays pour obtenir de notre population son concours qu'exigeait non-seulement la nature même des choses, mais la forme particulière de notre gouvernement, et celle de notre nouveau système d'instruction publique, créés sur ceux des pays où l'action municipale et locale y a la plus grande part? Sans eux, sans ces hommes de courage et de dévouement, l'ignorance eût triomphé, la taxe pour les écoles eût été honte et répudiée, notre système actuel, aujourd'hui dans toute la force de la jeunesse et de l'accroissement, eût été impitoyablement écrasé à son berceau.

De reste, de même que l'individu n'atteint point sans instruction et surtout sans éducation religieuse et morale le développement qui lui est nécessaire dans la vie sociale; de même la société serait incomplète, de même elle serait frappée d'impuissance, si elle ne possédait quelque part dans son sein cette plénitude de science et de perfectionnement, cette universalité des connaissances humaines qu'indique le nom même de l'institution où nous nous trouvons aujourd'hui. L'instruction supérieure est donc à la société ce que l'instruction élémentaire est à l'individu; cette dernière, c'est la vie répandue dans toutes les parties du corps de l'état; l'autre, c'est la plénitude de la vie siègeant dans les grands organes qui l'animent, le dirigent et sans lesquels il ne peut vivre.

Donnez à tous les individus qui composent une nation le minimum de l'éducation; que tout le monde sache lire et écrire; mais que personne ne sache rien de plus, cette nation évidemment serait de beaucoup inférieure à celle qui, déjà assez malheureuse, ne posséderait qu'une petite classe d'hommes parfaitement instruits et dont la masse serait plongée dans l'ignorance. Elle lui serait inférieure sous le triple point de vue intellectuel, moral, et même matériel. Donnez-nous des milliers et des milliers d'ouvriers sachant lire et écrire; comment construiront ils un pont gigantesque comme le pont Victoria, une église comme la cathédrale de Cologne, un monument comme St. Pierre de Rome, sans l'architecte ou l'ingénieur ayant toute la science des siècles au service de son génie? Donnez-nous encore tout un peuple sachant lire, et que lira-t-il si personne ne sait faire des livres pour lui? Allez plus loin, répandez partout si vous le voulez une somme un peu plus grande de connaissances; développez l'instruction primaire dans une certaine mesure; et négligez en même temps les profonds réservoirs où doivent se trouver les sources même de la science, d'où elle doit descendre avec la double autorité de la religion et de la philosophie, et vous verrez de quels désordres, de quelles luttes effrayantes, de quels malheurs vous serez affligés.

Cette haute autorité, cette puissance d'action sur les autres hommes, ce sacerdoce social que l'Instruction universitaire confère, comme tout autre privilège, a ses devoirs : savoir comme noblesse oblige. La nature elle-même l'a voulu : pour celui qui sait c'est non-seulement un devoir, c'est un besoin d'enseigner. Nous venons de le voir, jusqu'ici notre classe éclairée s'est noblement acquittée de sa tâche ; mais cette tâche, qu'on me permette de le répéter, cette tâche n'est pas encore terminée, elle est à peine commencée. Sans doute que les bases de l'école sont posées ; mais il ne s'éleve pas encore au niveau qu'il doit atteindre. Le principe est admis ; les conclusions sont quelquefois difficiles à obtenir. Le peuple convient qu'il lui faut des écoles ; mais il n'est pas toujours facile de lui persuader d'en avoir de bonnes, ou plutôt de faire les sacrifices nécessaires pour cet objet. Ni la rémunération des maîtres, ni le matériel des écoles, ni l'assiduité des élèves à les fréquenter, ni l'autorité et la discipline, ni la considération morale qui doivent être attachées à la mission de l'enseignement ne sont encore au niveau de nos besoins.

Et c'est une heureuse circonstance, Messieurs les élèves de l'Université et du Séminaire, que celle qui me permet d'appeler votre attention sur cette mission qui vous est propre, puis-je ne dirai qu'une continuation de l'œuvre de votre digne fondateur. Vous n'ignorez point de quelle vive sollicitude il entourait l'Instruction primaire, vous n'ignorez point quelle part il prit à l'établissement des écoles de la soirée Bourgeois, ni à celles des frères Charron ; vous savez quels étaient ses nobles projets, et ses grands desseins. Que pourriez-vous faire qui lui fût plus agréable, qui fût plus selon son cœur, qui fût un plus bel hommage à sa mémoire, une plus belle preuve de votre reconnaissance, que de protéger, d'aider, de développer de toutes vos forces l'Instruction primaire ? Vous aimez sans doute de toute votre âme cette grande mémoire, cet illustre évêque qui a préparé d'avance le berceau de votre propre existence dans le monde des sciences et des lettres ; vous aimez cette université, ce collège, comme on aime sa patrie, comme on aime la maison paternelle : on a dit que le navire c'était la patrie du marin ; eh bien ! le collège c'est la patrie de l'écolier. (Applaudissements.) Que pouvez-vous faire qui puisse relever davantage la gloire de cette institution, qui puisse l'alimenter de sujets plus dignes et mieux préparés, si ce n'est d'apporter votre pierre au grand édifice social conçu par Mgr. de Laval, de travailler à protéger et à défendre l'éducation dans son origine et à son point de départ ? Ah ! j'en suis certain, vous, les futurs pasteurs des peuples, vous marcherez sur les traces de vos devanciers, vous bénirez et vous protégerez nos écoles ; vous, les futurs hommes de professions, les futurs conseillers des peuples, vous lutterez humblement et de toutes vos forces pour le progrès et l'accroissement des lumières ; vous, les futurs législateurs, vous défendrez la cause de l'éducation même au sacrifice de ce que vous aurez de plus cher après votre honneur : votre popularité.

Et ce n'est certes pas une œuvre à dédaigner à quelque point de vue que l'on se place. Si élevé que soit le rôle de l'Instruction supérieure, toujours faut-il avouer que l'Instruction primaire lui sert de base. Aux yeux de la philosophie et de la morale, rien n'est inférieur de ce qui touche à la culture de l'esprit humain. Aux yeux de la religion, tout est égal dans ce qui est divin, et tout est divin qui se rapporte au soin de notre âme.

De même que Dieu lui-même ne s'est montré ni plus grand, ni plus sage dans la création et l'ordre admirable de ces globes de feu qui roulent au-dessus de nos têtes, que dans l'organisation des êtres les moins importants en apparence, (on l'a dit bien des fois *ne major in minoribus, nec minor in minoribus*) ; de même sa providence éclate aussi bien dans l'œuvre de l'humble instituteur, dans celle du Frère de l'école chrétienne ou de la Sœur de charité que dans celle des plus savants docteurs. Le pauvre maître d'école qui forme l'intelligence et le cœur du fils de l'artisan ou du labourer, qui ne lui donne en fait d'Instruction littéraire que ce qui lui est strictement nécessaire ; mais qui cependant le rend capable de remplir son devoir dans la société, cet instituteur a son mérite propre, grand et sublime tout comme le précepteur d'un prince. Et si la tâche de l'instituteur est bien remplie, si la morale, si l'esprit de travail, de patience, de dévouement, si le code de la vertu et de l'honneur sont habilement inculqués au fils de l'artisan et du labourer, la tâche du Prince lui-même sera facile à remplir.

Mais ces considérations pourraient nous conduire bien loin, et je me souviens un peu tard peut-être de vous avoir promis d'être court. Je ne sais trop comment implorer votre indulgence pour ce qu'il me reste à vous dire ; ce sont des choses pour bien dire intimes et personnelles, et que j'aurai peine à me faire pardonner par cet immense et brillant auditoire. Cependant n'est-ce pas ici une fête de famille, et, si la famille est nombreuse, n'est-ce point parce que Mgr. de Laval était, pour bien dire, le père de la patrie ? Qui donc après tout, qui oserait reprocher au rayonneur de retour sous le toit paternel après un long voyage, qui oserait lui faire un crime de parler un peu de lui-même ? Comment ferai-je d'ailleurs pour contenir dans mon cœur et dans ma pensée les sentiments et les souvenirs qui m'assiègent en foule ? Votre présence, M. le Recteur, votre présence seule, m'en dit plus que tout l'éclat et la sympathie qui vous environnent dans ce moment ?

Vous souvient-il, monsieur, vous souvient-il de ces jours heureux et mille fois bénis de notre jeunesse, de nos études et de nos jeux, de notre bonheur, de nos craintes et de nos espérances ? Vous souvient-il de nos longues promenades, lorsque votre mère et la mienne, bonnes et pieuses, nous confiaient l'un à l'autre, nous partions pour de petites excursions où

plantes, minéraux et coquillages devenant notre proie, nous formions les commencements de collections qui à nos yeux avaient alors tout autant d'importance que celles qui ont été depuis confiées à vos soins ?

Vous souvient-il aussi de nos longues causeries ? Vous aimiez à parler de choses sérieuses et peut-être un peu fortes pour nos jeunes intelligences ; car déjà vous étiez grave et sage alors, presque autant que vous l'avez été depuis. Nous nous demandions dans ces jours mauvais de nos dissorts civils, où grondait déjà les bruits sinistres avant-coureurs de la tempête, nous nous demandions ce qu'allait devenir notre patrie, notre race, tout ce qui nous était cher. Nous nous demandions si cette vénérable institution, si cette arche sainte de nos traditions, de notre amour, de nos espérances suragerait dans le grand naufrage que nous paraissait imminent ? L'avenir a bien répondu à toutes ces questions. Mais vous souvient-il encore un jour, il fut décidé que quelques élèves de cette maison iraient voir la vieille Europe, visiter notre orgueilleuse métropole, parcourir la terre de nos aïeux, prier à St. Pierre de Rome, méditer au tombeau de Virgile ? Vous le savez, je devais être du voyage ; mais, par des circonstances que je ne saurais rapporter, l'auteur fut levé et j'eus la douleur de vous voir partir sans moi. Ici, Monsieur, je n'abusai point d'une comparaison par trop classique qui se présente naturellement à mon esprit ; je ne dirai rien d'une mer plus orageuse que celle que vous alliez braver, je ne plaindrai pas de ce qu'il vous fut donné à vous de vous livrer tout entier aux lettres et aux sciences. Si nous étions seuls, si nous pouvions épancher nos cœurs comme autrefois, je me plaindrais peut-être de ce que l'austérité de votre vie, et l'apreté de votre amour pour l'étude vous ont dérobé trop souvent à vos vieilles amitiés. Je me féliciterai du moins de ce qu'un jour, après tant d'années, lorsque nous nous sommes rencontrés à la salle du Conseil de l'Instruction publique, vous, président aux glorieuses destinées de cette grande université, moi, chargé d'une tâche moins heureuse, sans doute parce qu'elle est confiée à des moins dignes et moins habiles, songant aux aspirations en partie réalisées de notre jeunesse, dévoués aux mêmes grands intérêts qui nous agitaient autrefois, nous avons pu nous dire du moins dans un sens, par une variante d'un vers célèbre : *Tempora mutantur at non mutantur in illis.*

Mais qu'ai-je dit, Monsieur ? Quelles paroles imprudentes ai-je prononcées ? Quel monde de souvenirs et de regrets n'évoquent-elles point ? Quels n'ont pas été devant nous, tout autour de nous, et même en arrière de nous, quels n'ont pas été les ravages du temps ?

Où sont, Monsieur, où sont ceux qui nous guidaient alors ? Quoi déjà, presque tous disparus ! Dieu aurait-il donc maudit son peuple, qu'il n'y a plus de vieillards en Israël ?

Rappelons-nous les : quelques traits, quelques mots suffiront. Et d'abord *ab Jure principium*, comme nous l'eussions dit alors, car, vous le savez, les Dieux de l'Olympe régnaient en maîtres sur nos études ; et vous n'en avez pas été plus patient pour tout cela. Qu'est devenu celui qui a gouverné si longtemps cette maison, disons mieux, toute notre société avec une si incontestable et cependant avec une si calme et si modeste autorité ? Cet homme si savant, si profond, si laborieux, à qui vos jeunes élèves doivent l'inappréciable avantage d'être délivrés du vieux jargon de l'ancienne philosophie ?

Où est celui dont la voix sonore et retentissante gourmandait dans nos longs corridors, avec une impartiale sollicitude, et la phalange imposante des grands et la tourbe vertigineuse des petits, ou comme il le disait lui-même : *Myrmillonum, Dolopum-ee* ? Que de bonté chez lui, que de patience et de condescendance véritables déguisées sous une apparente sévérité !

Où est celui qui plus que tout autre méritait l'honneur de ce vers d'Horace, qu'on nous répétait si souvent :

*Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

Ne vous semble-t-il pas encore le voir entrant (chose qui nous paraissait si étrange) les mains pleines de minéraux ou de plantes, pour nous donner une leçon de géographie ? Ne vous est-il pas impossible comme à moi, de voir sans émotion le fruit de ses veilles, le livre magistral qu'il nous a laissé sur cette étude favorite ? Comme cet homme si admiré, si aimé, comme ce professeur charmant, comme ce prédicateur plein de fascination a été rapidement enlevé de la scène de ses travaux et de ses succès !

Vous souvient-il aussi de cet homme ascétique, de ce pèlerin canadien, qui ne fut jamais heureux tant qu'il n'eût point visité le grand théâtre de notre régénération, et qui, tout dernièrement, est allé mourir loin de nous, loin de ses amis et de son pays ?

Je ne veux pas, monsieur, raviver des douleurs trop récentes ; mais je ne saurais non plus passer sous silence un autre de nos professeurs, celui à la mémoire duquel tant d'honneurs et de si légitimes honneurs ont été rendus dans cette enceinte ; le fondateur de l'Université, l'homme savant, laborieux et modeste que vous pieurez et qui vous avait confié, à vous le plus aimé de ses élèves, avant de lui dire un éternel adieu, l'œuvre de sa vie entière.

Le vénérable archevêque de Québec qui, hélas ! ne peut se trouver au milieu de nous, et quelques prêtres trop peu nombreux qui vous entouraient étaient aussi dans cette maison lorsque, enfants, nous y fûmes reçus. Pourquoi ne pouvons-nous dire à ces derniers tout le bien que nous pensons d'eux sans blesser leur modestie ? Nous pouvons du moins leur dire notre reconnaissance ; et leur en dire davantage serait presque les affliger.

Mais les rangs de nos propres condisciples s'éclaircissent déjà pres-

que tant que ceux de nos professeurs. Où donc allons-nous ? Hélas ! déjà nous-mêmes nous entendons mugir les vagues sur les rescifs ; déjà nous approchons de ces écueils qui bordent le gouffre vers lequel le temps nous entraîne avec une si effrayante rapidité. Dans ce tumulte et cette angoisse, une seule pensée, un seul souvenir nous apporteront le calme et la consolation. Au bord de l'abîme qu'il nous faudra franchir, nous nous retournerons et de même que ce grand monument de votre Université domine ici le plus beau spectacle que la nature offre aux regards du voyageur, de même s'éleva, dans nos souvenirs, la mémoire des jours heureux que nous avons vécus sous ce toit hospitalier. Dans les ténèbres du passé brillera pour nous, comme un phare céleste, la croix lumineuse qui porte le nom immortel, le nom mille fois béni de Laval.

### Extraits des rapports de M. les Inspecteurs d'École, pour les années 1859 et 1860.

(Suite.)

#### Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur Dorval.

En général, le progrès se soutient dans ce district ; le bon grain semé a fait plus que germer : il croît assez vite. Cependant, tout fertile que soit le sol où l'on a jeté cette semence de l'instruction, je regrette que des rosées plus abondantes ne viennent pas d'en haut raviver nos jeunes tiges qui pourraient bien s'étioler. Personne ne niera qu'un peuple qui se taxe trois et quatre fois plus que la loi ne l'exige ne veuille sincèrement l'exécution entière de cette loi. Mais on se tromperait grandement si l'on croyait que le peuple en agit ainsi parce qu'il regarde comme parfaits ou même comme suffisants les résultats obtenus jusqu'ici de cette même loi ; malgré les progrès considérables qu'il a faits depuis quelques années dans cette voie relativement à ses ressources, ce peuple n'a tant fait que parce qu'il a foi dans les améliorations qu'on lui a promises ; que parce qu'il espère que l'on n'ajournera point toujours la réalisation de ce qu'il désire surtout : l'instruire mieux.

En un mot, je crois que le peuple fait à peu près ce qu'il peut pour l'instruction de ses enfants ; mais je ne pense pas que la Législature ait fait encore tout ce qu'elle devait faire ; et, malgré ses subventions considérables sans doute, si elle ne s'impose point de nouveaux sacrifices, comme les parents s'en imposent eux-mêmes, il nous faudra rester stationnaires dans le chemin qui a été ouvert et tracé avec tant de peine. Nous avons sans doute une bonne partie du matériel nécessaire au progrès de l'instruction publique ; mais l'âme de tout ce mécanisme, l'instituteur, ne pourrions-nous pas un jour lui donner un traitement convenable ? De tous côtés, on paraît disposé à employer ceux qui sortent des écoles normales ; mais comment se procurer leurs services sans une augmentation dans la subvention qui permette de les rétribuer convenablement ? Comment même se procurer les services des instituteurs formés à l'école de l'expérience ? Voilà, monsieur, quelques-unes des raisons qui font que l'on demande, de tous côtés, une augmentation de la subvention du gouvernement tout en rendant justice aux mesures qui ont été prises par le Département, et en admettant même les succès obtenus avec les moyens limités qui sont mis à sa disposition.

Après ces observations, M. Dorval fait un examen détaillé de chaque municipalité et de chaque arrondissement de son district d'inspection, renfermant 37 municipalités.

Sur ce nombre, il n'y en avait que 6 qui eussent des écoles médiocres. Sur les 31 municipalités restantes, la plupart avaient des écoles produisant les meilleurs résultats.

#### Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur Germain.

Il y a, dans mon district d'inspection, 23 paroisses subdivisées en 44 municipalités, renfermant 109 arrondissements ; 93 maisons d'école ; 120 écoles en opération sous le contrôle des commissaires ; 102 écoles élémentaires, renfermant 1668 élèves ; 8 écoles modèles, ayant 616 élèves ; 3 écoles dissidentes, fréquentées par 62 élèves ; 4 collèges, avec 572 élèves ; 8 couvents, 758 élèves ; 4 écoles indépendantes, 82 élèves. Total, 6758 élèves. Sur ce nombre, 1796 apprennent depuis *P-a-b-c* jusqu'à la lecture courante ; 2392 lisent couramment ; 2570 lisent bien ; 3066 écrivent ; 1427 apprennent l'arithmétique simple ; 1592, l'arithmétique composée ; 164, la tenue des livres ; 1376, la géographie ; 283, la grammaire anglaise ; 2156, la grammaire française ; 1861, l'analyse grammaticale ; 370, l'art épistolaire ; 73, l'agriculture ; 48, les mathématiques ; 62, le mesurage ; 132, le dessin linéaire ; 350, la musique vocale ; 96, la musique instrumentale, et 1567, l'histoire.

Le nombre des instituteurs est de 29, et celui des institutrices, de

83. 10 instituteurs sont munis de diplômes pour école modèle ; 17, de diplômes pour école élémentaire, et 7 ont appris, dans les écoles normales, l'art de l'enseignement. Le plus fort salaire payé aux instituteurs a été de \$500, et le moins élevé de \$120. La plus forte somme accordée aux femmes a été de \$212, et la moindre de \$68.

Je ne comprends pas, dans ce chiffre, les différentes communautés religieuses enseignantes, qui reçoivent des municipalités où elles se trouvent chacune de \$120 à \$200, suivant les circonstances.

J'ai fait l'examen de 10 écoles, tenues par des instituteurs très-capables ; 15 écoles le sont par des instituteurs d'un mérite ordinaire, et 2 par des instituteurs d'une capacité secondaire. 11 écoles sont dirigées par des institutrices très-capables ; 40 écoles le sont par des institutrices de capacité ordinaire ; 33 par des institutrices moins capables que ces dernières ; et, enfin, 9 écoles sont dirigées par des institutrices incapables. Total, 120 écoles.

Mon district d'inspection renferme 87 maisons de bois, 4 de pierre et 2 de brique, appartenant aux commissaires ; 90 sont à un seul étage ; 3, à deux étages. 10 sont d'une valeur au-dessous de \$400 ; 38, d'une valeur au-dessous de \$800 ; 8 valent moins que \$1200 ; 4, moins que \$1600, et 3, moins que \$2000. 45 de ces maisons sont bien entretenues par les corporations ; 42 le sont médiocrement, et 5 le sont mal. 59 ont été construites par les contribuables avec l'aide du gouvernement, et 83, par les contribuables seulement. Deux maisons en bois ont été bâties sur un bon plan dans le cours de l'année dernière.

Je compte, cette année, trois écoles de plus, fréquentées par 180 élèves.

Le résultat des examens a été très-satisfaisant.

Dans mes rapports des années précédentes, j'ai fait remarquer que l'éducation ne faisait pas de progrès, parce que le nombre des instituteurs était trop limité. Maintenant, je suis forcé de dire que les Bureaux d'Examineurs, en accordant trop libéralement des diplômes, ont inondé les municipalités d'institutrices incapables, qui font une concurrence très-préjudiciable aux instituteurs ou aux institutrices de plus de mérite qu'elles n'en possèdent, et elles nuisent, par conséquent, au progrès de l'éducation.

La circulation du *Journal de l'Instruction Publique* s'accroît de jour en jour dans mon district d'inspection et y fait sentir son influence salutaire.

J'ai à me louer de la manière cordiale avec laquelle on m'a accueilli dans toutes les municipalités dont je visite les écoles, et surtout dans les communautés religieuses. L'aide bienveillante que j'ai reçue des curés des paroisses que je parcours a contribué, pour beaucoup, à me rendre moins pénible l'exercice de ma charge.

La rétribution mensuelle se perçoit aujourd'hui assez aisément.

Dans plusieurs écoles, j'ai vu avec plaisir que l'on fait usage de sièges à dossiers semblables à ceux dont on se sert dans les écoles normales.

Mon district d'inspection comprend tout le comté de Laval, celui de Terrebonne, celui des Deux-Montagnes, partie de celui d'Argenteuil et de la division électorale Jacques-Cartier ; en tout : 23 paroisses et 44 municipalités.

#### Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur McConn.

Je remplis depuis trop peu de temps l'importante charge que l'on m'a confiée pour vous faire un tableau fidèle des progrès qui se sont accomplis dans mon district d'inspection, depuis que la loi y fonctionne. Mais, quelque persuadé que je sois de ses heureux résultats, je n'en dois pas moins constater que, dans beaucoup de municipalités, les progrès sont loin d'être sensibles, et qu'en somme, les avantages qu'on en retire ne répondent pas à ce que l'on a droit d'attendre d'un système d'éducation dont on éprouve partout les bienfaits. Je n'ai pas vu une seule localité où on l'ait complètement mis à exécution.

L'apathie, à ce sujet, semble universelle ; et, si, dans quelques municipalités, on trouve des contribuables qui ont la volonté de se soumettre à la loi, cette volonté vient se briser contre la résistance que leur oppose la majorité des colons.

Les amis de l'éducation, que cette opposition décourage, se trouvent ainsi condamnés à l'inaction ; et, si l'indifférence ne remplace pas chez eux un zèle digne d'éloges, ils craignent trop les préjugés populaires pour oser les heurter de front.

Les instituteurs, à quelques honorables exceptions près, ne sont pas à la hauteur de leur mission. Du reste, ce mal ne se borne pas à mon district ; il provient même de causes qui lui sont tout à fait étrangères.

Telles sont en général les causes qui retardent ici les progrès de l'éducation. Mais, avec l'aide que je reçois du Département de

l'Instruction et celle que l'on m'offrira en bien des endroits, je ne doute pas que les efforts que je ferai pour les faire disparaître ne soient tôt ou tard couronnés de succès.

Je passe maintenant en revue les diverses municipalités de ce district.

1. *Notre-Dame-de-Honsecours*. — Cette municipalité a deux écoles en opération, qui sont dirigées par des instituteurs munis de diplômes des Bureaux d'Examinateurs Catholiques de Montréal. Salaire, \$180. Ces écoles renferment environ 100 élèves; mais ce nombre n'est pas la moitié de celui des enfants en âge de fréquenter les écoles. Les commissaires font tous leurs efforts pour y mettre la loi à exécution et ils déploient un grand zèle; mais ils ont à lutter contre l'apathie et la pauvreté des contribuables.

2. *Ste. Angélique*. — Les trois écoles de cette municipalité ne sont fréquentées que par 100 enfants, et la municipalité en renferme près de 350. Les instituteurs de deux de ces écoles sont pourvus de diplômes et ont chacun un salaire de \$150. La troisième école est dirigée par une institutrice également munie de diplôme et dont le salaire est de \$72. Les contribuables l'hébergent à tour de rôle. Ces instituteurs, quoiqu'ils ne soient point dépourvus de capacité, n'ont cependant que bien peu d'élèves qui fassent des progrès. Outre ces écoles, il s'en trouve, dans cette municipalité, deux autres, qui sont sous le contrôle des syndics dissidents et qui sont fréquentées par 50 enfants, sur 83 qui appartiennent à la minorité religieuse de la population. L'une de ces écoles est tenue par un instituteur dont le salaire est de \$216, et l'autre par une institutrice à qui l'on en accorde un de \$72, et que les contribuables hébergent à tour de rôle. L'un et l'autre sont munis de diplômes.

Les commissaires et les syndics de cette municipalité sont pleins de zèle; mais, ainsi que dans les municipalités voisines, l'apathie et la pauvreté d'un grand nombre de colons sont les plus sérieux obstacles qu'ils nient à surmonter. Ces fonctionnaires, pour la plupart, entendent parfaitement la loi qu'ils sont chargés de faire exécuter et l'administration de leurs affaires en général est excellente.

(A continuer.)

**Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.**

Québec, avril, 1863.

Rapport annuel du ministre de l'Agriculture de la Province du Canada, pour l'année 1862: gr. in 8vo., xlii-174 p. Hauser, Ross et Lemieux.

Il y a, dans ce rapport, des renseignements précieux sur le territoire du Saguenay, de l'Outouais et de la Gaspésie. Ces trois points du pays que nous commissions à peine, il y a quelques années, ont fait un grand pas dans la voie de l'agriculture. Nous trouvons, pour ce qui concerne la Gaspésie, surtout, d'excellentes suggestions sur la manière de coloniser son immense territoire.

Sczon: Exercices et évolutions d'infanterie, tels que revisés par ordre de Sa Majesté; aussi TABLEAU synoptique des mouvements d'une compagnie, par L. T. Sutor, major de Brigade, xiv-215 p. in 8vo.; Derbyshire et Desbarats.

M. Sutor est l'auteur d'un autre ouvrage sur la tactique militaire, *l'aide-mémoire du carabinier volontaire*, etc., dont nous avons déjà fait mention.

Ces ouvrages ont été accueillis favorablement par les autorités compétentes et devront être d'une grande utilité à ceux de nos compatriotes qui se consacrent à l'étude de la science militaire.

BLAIN DE ST. AUBIN: Le système de crédit foncier, fonctionnement de cette institution en Europe, etc., etc., par George Henry MacCaulny, traduit de l'anglais par Emu. Blain de St. Aubin, 32 p. in 8vo.

Cette traduction a été entreprise dans le but de répandre ce travail dans les paroisses du Bas-Canada et fait honneur à celui qui s'en est chargé.

Montréal, avril, 1863.

Cours d'arithmétique commerciale, contenant les développements et les opérations utiles dans la pratique du commerce, par un professeur de comptabilité; 256 p. Eusébe Sénécal.

Cet ouvrage ne porte aucun nom d'auteur; il est dû, nous croyons, à un des membres de la congrégation de l'Ordre des Frères de St. Joseph, auteur d'un autre ouvrage intitulé *Cours de tenue des livres* et dont nous avons rendu compte dans la livraison du mois d'octobre, 1861. Ces deux livres sont soumis à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

**Petite Revue Mensuelle.**

De grands événements politiques à l'intérieur ont marqué le court espace de temps qui s'est écoulé depuis notre dernière causerie. Un vote de non-confiance, passé par une majorité de cinq voix dans l'Assemblée législative, a été suivi de la prorogation immédiate des chambres, dans le but d'une dissolution. La section Bas-Canadienne de l'Administration qui se trouvait plus particulièrement atteinte, la majorité étant formée principalement des membres du Bas-Canada, a résigné, et l'hon. M. Dorian a été appelé pour reconstruire cette partie du cabinet, tandis que quelques changements seront aussi faits dans la section du Haut-Canada. Une élection générale au moment où les partis se balançaient presque dans l'Assemblée législative devra nécessairement être une lutte très-vive et très-animée. Les dissolutions ont été fréquentes depuis quelques années, et, si l'on ajoute aux élections générales qui en sont résultées, celles des conseillers législatifs et les élections particulières occasionnées par l'annulation d'autres élections, on peut dire que le peuple, dans ce pays, exerce presque à chaque instant sa toute puissance constitutionnelle.

L'élection générale que nous allons avoir coïncide d'une manière assez frappante avec les complications très-graves qui se manifestent dans les relations des cabinets de St. James et de Washington, et avec les discussions qui viennent d'avoir lieu à ce sujet dans le parlement britannique. Tandis que M. Miles, d'un côté, a proclamé que les colonies devaient se défendre elles-mêmes, M. Robuck, d'un autre côté, a fait une charge à fond sur le gouvernement des Etats du Nord et s'est déclaré hautement en faveur d'une guerre immédiate. Lord Palmerston a répondu que le gouvernement britannique avait fait des représentations convenables au gouvernement fédéral et qu'il en attendait des explications sur l'affaire du Peterhoff et des autres vaisseaux, dont la capture avait allumé l'indignation de M. Robuck et d'une partie de ses collègues. La circonstance la plus singulière, c'est que le ministre des Etats-Unis à Londres, M. Adams, a donné des permis à plusieurs vaisseaux anglais et que ces permis ont été sollicités par des gens, dit M. Robuck, qui se prétendent des marchands anglais. M. Adams, ajouta-t-il, avec une amère ironie, est devenu le ministre du commerce de Sa Majesté Britannique. Un de ces permis a été octroyé à un vaisseau qui devait porter au Mexique des armes destinées aux ennemis de la France. Le gouvernement anglais n'a point manqué de faire connaître cette circonstance à l'Empereur qui n'a pas dû admirer beaucoup cette galanterie des Yankees à son adresse. Il paraît du reste que, même en Angleterre, on est persuadé que les vaisseaux français ont moins de risque à courir que les vaisseaux britanniques et qu'ils ne sont pas aussi facilement arrêtés par les vaisseaux fédéraux sous prétexte de contrebande de guerre, ou de destination suspecte; car les journaux de Londres continuent des annonces de maisons de commerce qui demandent à noiser des vaisseaux français pour les ports des Indes occidentales, "fait inouï, a dit M. Robuck, et qui prouve à quel point notre gouvernement a poussé la patience si ce n'est le sacrifice de notre honneur et de nos plus chers intérêts."

Si ce n'était la conviction où l'on est généralement que le gouvernement de M. Lincoln désire voir les choses au pire, afin de se sauver lui-même à la faveur des nécessités publiques, on aurait peine à comprendre comment avec une guerre aussi désastreuse sur les bras, il propose aussi follement les deux plus grandes nations du monde. Un nouvel et fatal échec sur le Rappahannock a forcé le général Hooker à repasser cette rivière et cet échec n'a pas été compensé par les succès d'un corps d'armée jeté en arrière des confédérés ni par quelques victoires assez douteuses remportées dans le sud-ouest. Dans cette position, il semblerait que le gouvernement des Etats-Unis aurait plus d'intérêt à ménager l'Europe qu'à l'irriter; mais l'audace paraît être la grande recette de la politique américaine, et il faut avouer qu'assez souvent elle ne lui a point trop mal réussi.

Cette qualité dont la Pologne fait preuve au service d'une meilleure cause aura-t-elle quelque succès? C'est ce dont il est permis de douter, bien que les trois grandes puissances de l'Europe viennent de se décider au peu tardivement à une intervention diplomatique, sinon conjointe, du moins simultanée. Pour répondre d'avance à cette démarche, l'Empereur Alexandre vient de promettre aux Polonais une amnistie et la continuation des franchises qu'il leur avait accordées. C'est le *statu quo ante bellum*, promis à des insurgés; l'accepter, ce serait admettre que l'on n'avait eu aucune raison de se révolter, et les Polonais paraissent en juger ainsi, car, malgré les promesses du czar et la défaite de leur dictateur, ils continuent de tenir la campagne. L'empereur Alexandre entend-il indiquer au trois puissances sa proclamation comme le *utro plus ultra* de ses concessions? Et, s'il le fait, quelles démarches prendront-elles pour le forcer à en agir autrement? Voilà deux questions très-importantes dont les prochains steamers nous apporteront peut-être la solution.

Mais l'arrivée des steamers, eux-mêmes, devient presque un problème à résoudre, et les sinistres ont été si nombreux depuis quelques années, que quelques jours de retard suffisent à présent pour causer la plus grande anxiété. La perte de l'Anglo-Saxon a produit, à Québec et à Montréal, la plus douloureuse sensation. Plusieurs familles ont été jetées dans le deuil, et l'on commence à trouver que la compagnie transatlantique canadienne a été, sur le tout, plus malheureuse qu'il ne devrait lui être permis de l'être. C'est, en effet, le sixième vaisseau qu'elle perd depuis 1857, c'est-à-dire, en moyenne, un par année. Le *Canadian*, en

1857; l'*Indian*, en 1859; le *Hungarian*, en 1860; le *Canadian* No. 2 et le *North Briton*, en 1861.

Le désastre de l'*Anglo-Saxon* est un des plus terribles que la navigation à la vapeur ait enregistrés. Sur 447 personnes, 238 ont péri. Le commandant du vaisseau, le capitaine Burgess, un vrai marin, est demeuré à bord pour voir au salut des passagers, et, avec 86 hommes de l'équipage, il a trouvé une mort glorieuse dans l'accomplissement de son devoir. Parmi les passagers sauvés se trouvent l'Hon. John Young, ancien ministre, et toute sa famille, composée de Madame Young et de sept enfants.

C'est bien sans doute de ceux qui ont inventé la navigation à la vapeur et les steamers en fer qu'Horace aurait pu dire: *Illi robur et aes triplex*. Mais l'insouciance avec laquelle on confie son existence à ce terrible agent de locomotion n'est pas un des traits les moins caractéristiques de notre époque. Notre sybaritisme y est pour quelque chose. On ne tient presque point de compte des dangers que dissimulent l'élégance et le confort de nos splendides navires à vapeur et des convois de nos chemins de fer. Tandis que beaucoup de gens périssent d'une mort cruelle au moment où, se trouvant fort à l'aise, ils se croyaient fort en sûreté, il arrive que de vieux loup de mer ou de vieux voyageurs, après avoir subi toutes sortes de maux et de privations, après avoir vu la mort de près, bien des fois et sous sa forme la plus hideuse, ont une longue existence et meurent paisiblement au foyer.

Nos journaux viennent de publier deux nécrologies qui nous inspirent cette réflexion. L'une est celle de M. Salomon Bélanger, ancien compagnon de voyage de Sir John Franklin, mort à l'âge de 69 ans dans la paroisse de St. Jacques de l'Acadian. M. Bélanger avait rendu à Sir John Franklin les plus grands services, et, comme on peut le voir dans le récit d'une de ses expéditions, il lui avait même, une fois, sauvé la vie. Il est malheureux qu'une plume exercée comme celle de M. Taché ou du modeste auteur de la *Terre paternelle*, n'ait point recueilli les intéressants récits de ce courageux voyageur.

L'autre nécrologie est celle de M. Gabriel Franchère, qui a, lui-même, publié ses voyages en français et en anglais, et a fourni à Washington Irving une partie des matériaux de son *Astoria*. Nous empruntons à la *Minerve* les détails suivants sur ce canadien célèbre et sur sa famille :

« Le dernier survivant des fondateurs de l'*Astoria*, M. Gabriel Franchère, est décédé le 12 avril courant, à la résidence de son beau-fils, l'honorable John S. Prince, maire de St. Paul de Minnesota.

« M. Franchère est né à Montréal, Canada, en 1786, et il était, par conséquent, au temps de son décès, âgé de 77 ans. En 1816, M. Franchère était entré en relation avec la célèbre expédition Astoria, entreprise sous les auspices de John Jacob Astor, laissa sa ville natale, pour se joindre aux explorateurs. L'ouvrage bien connu de Washington Irving intitulé « *Astoria* » contient une belle et exacte description de ce voyage et de ses résultats. Il y parle en termes flatteurs de la narration que M. Franchère a publiée de cette expédition, dans la langue française d'abord et ensuite en anglais, et en cite des pages entières copiées mot pour mot.

« La guerre de 1812 avec l'Angleterre ayant forcé M. Astor d'interrompre l'envoi de renforts, il fut résolu, après consultation, d'abandonner l'établissement, et, en 1814, M. Franchère traversa les Montagnes Rocheuses à son retour, bien avant les pionniers modernes.

« En 1842, M. Franchère entra dans la Compagnie Américaine des Fourrures; il fit partie ensuite de la maison P. Chouteau, Fils & Cie., et, à sa mort, il était le plus ancien membre de la maison G. Franchère & Cie., de cette cité.

« En 1856, il ne restait plus que trois survivants de l'exploration Astoria, Alfred Seaton, vice-président de la compagnie d'Assurance Mutuelle du *Sun*, Ramsay Crooks, marchand, et M. Franchère, marchand. M. Seaton et M. Crooks sont morts en 1853, et nous avons le pénible devoir aujourd'hui d'enregistrer le décès du dernier survivant.

« La vie entière de M. Franchère a été marquée au coin de la plus parfaite intégrité. Homme profondément religieux, sa conduite a été en tous points digne d'imitation. La bonté de son cœur et sa générosité lui ont gagné l'affection d'un cercle nombreux d'amis qui pleurent amèrement sa perte.

Grâce à la bienveillance d'un ami du journal, nous pouvons terminer cette notice nécrologique par la généalogie de M. Franchère :

« M. Gabriel Franchère, dont on vient d'annoncer la mort arrivée à St. Paul de Minnesota (Etats-Unis), descendant d'une famille française. Son aïeul, Jacques Franchère, venu en Canada comme second chirurgien de vaisseau, était fils de Jacques Franchère et d'Olive Daquin, de la paroisse de St. Clément, diocèse d'Angers. Il épousa à Québec Mlle. Elisabeth Boissy (qu'on a écrit plus tard *Poissy*), fille de feu Julien Boissy et de Marie-Anne Blisson, de la paroisse de Québec (acte de mariage du 13 août 1748). Cependant, dans l'acte de sa sépulture (Québec, 27 octobre 1766), on l'a dit natif de Bretagne, paroisse d'Availles.

« Jacques Franchère et Elisabeth Boissy eurent plusieurs enfants, dont le deuxième fut baptisé à Québec, le 4 mars 1752, sous le nom de Gabriel, et fut plus tard marchand à Montréal. Il épousa à Québec, le 14 octobre 1779, Félicité Morin, fille de Thomas Morin et Marguerite Parent, et eut de ce mariage un grand nombre d'enfants, entre autres deux fils qui furent l'un et l'autre baptisés à Montréal, sous le même nom de Gabriel, le premier le 23 juillet 1780 (enterré le 13 août suivant), et le deuxième, le 3 novembre 1786. Ce dernier est celui qui vient de mourir à St. Paul de Minnesota, et qui avait épousé en pre-

mières noces, à Montréal, le 24 avril 1815, Mlle. Sophie Roulier, fille de Jean Ete. Roulier et Henriette Regault. Son père, devenu veuf, avait épousé en secondes noces, à Montréal, le 5 juillet 1819, Mlle. Benigne Benoitte Gauthier, veuve de Sieur François Malpart Beaucour, peintre, et est décédé le 16 mai 1832, à Montréal, où il a été inhumé le 19 du même mois.

« L'honorable M. Laberge, qui a représenté en parlement le comté d'Iberville, et qui a été, Solliciteur-Général du Bas-Canada, est le neveu du dit Gabriel Franchère.

P. S.—Un extraordinaire de la *Gazette du Canada*, en date du 16 de ce mois, contient la nomination des nouveaux ministres. Deux sièges, dans la section du Bas-Canada, restent vacants; il n'y a pas encore de Commissaire des Travaux Publics, ni de Solliciteur Général du Bas-Canada. Le ministère Sandhill McDonald-Donjon se compose comme suit : Haut-Canada, les Hon. J. S. MacDonnell, Premier-Ministre et Procureur Général du Haut-Canada; W. McDougall, Commissaire des Terres; J. A. Ferguson-Blair, Secrétaire Provincial; William Pearce Howland, Receveur Général; Oliver Mowatt, Maître Général des Postes, et Lewis Walbridge, Solliciteur Général. Bas-Canada, les Hon. A. A. Perrin, Procureur Général; Luther H. Holtou, Ministre des Finances; Isidore Thibodeau, Président du Conseil Exécutif, et Luc Levesque de Saint-Just, Ministre de l'Agriculture. Des proclamations, en date du même jour, dissolvant le Parlement, ordonnant l'émanation de brevets d'élection rapportables le 3 de juillet prochain, et convoquant le nouveau Parlement pour le même jour.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— On voit par le rapport du Bureau d'Education Nationale, (National Education Board) que 803,381 enfants ont été inscrits sur les différents rôles scolaires, durant l'année 1861. Le terme moyen de ces rôles a été de 521,044 et le nombre d'élèves assistant chaque jour aux diverses écoles a été, en moyenne, de 284,726, ce qui donne une augmentation de plus de 26,000 élèves sur l'année 1860. Pres d'un septième de la population totale de l'Irlande était en effet porté sur les rôles comme élèves de l'année 1861. Pres des cinq-sixtièmes, c'est-à-dire 663,145, étaient catholiques; et le reste, 140,219, était des élèves protestants. Le Bureau considère que la proportion fournie par les diverses dénominations religieuses est aussi satisfaisante qu'on pouvait s'y attendre, eu égard aux circonstances actuelles, et que le résultat obtenu parle de plus en plus en faveur du système d'éducation nationale.

Les contributions locales pour les écoles s'élevaient, en 1851, à la somme de 234,342 payée par les enfants, sans compter 22,930 provenant d'autres sources. Les contributions totales provenant de toutes sources destinées au soutien de l'enseignement, ont formé, en 1861, le montant de 239,539, sur lequel 81.28 par cent ont été fournis par l'Etat, et 18.72 seulement par les contributions locales, proportion considérée par les commissaires comme étant tout à fait insuffisante.

— L'assemblée annuelle de l'association littéraire de l'Ecole normale McGill a eu lieu dernièrement dans un des appartements de l'Ecole, rue Beaubien. La salle était littéralement comble et décorée de verdure et de fleurs disposées avec goût. Au-dessus de l'estrade, sur un fond que formait le drapeau anglais, était écrite en gros caractères cette devise si bien appropriée à la circonstance: « *Excelsior*. » Parmi les essais qui ont été lus, nous devons des éloges à ceux dont suivent les titres: *Books*, par Melle. Morrison; *Childhood*, par Melle. Simpson; *Happiness*, par Melle. Merry. Le tout fut entremêlé de musique vocale et instrumentale et se termina par un discours de Phon, surintendant de l'Education, dans lequel il complimenta les membres de l'association sur leurs efforts et les résultats obtenus. M. le Surintendant fit observer qu'il assistait à ces réunions depuis quatre ou cinq ans et qu'il avait remarqué, à chaque fois, un progrès réel dans les essais qui ont été lus et un meilleur goût dans la décoration de la salle, et qu'il n'avait jamais vu jusqu'ici un auditoire aussi nombreux assister à ces réunions. Il ajouta qu'il voyait avec beaucoup de plaisir que l'étude de la langue française n'avait pas été négligée, et il complimenta Melle. Morrison sur l'habileté dont elle avait fait preuve en récitant en français le poème de *La jeune Captive*.

La Présidente dit quelques mots de remerciement à l'auditoire et l'on se sépara après le chant de l'hymne nationale.

### BULLETIN DES BEAUX-ARTS.

— Le manque d'espace nous a empêché jusqu'à ce jour de parler de la mort d'un des plus grands peintres de la France, Horace Vernet, décédé à Paris le 17 de janvier dernier, à l'âge de 74 ans.

Emile-Jean-Horace Vernet appartenait à une famille déjà illustre dans les arts. Son arrière-grand-père, Antoine Vernet, a eu quelque réputation en France; et son aïeul, Joseph, était le plus grand peintre

de marine de son temps. Son père, Carle Verret, mort en 1836, célèbre surtout comme peintre de chevaux et de batailles, fut son principal maître.

M. Horace Vernet était de tous les peintres français le plus actif et le plus fécond: il possédait, en outre, deux qualités éminemment françaises, le mouvement et la clarté.

Horace Vernet laisse une multitude d'ouvrages qui ont eu, pour la plupart, un très-grand succès. Son talent a produit quelques tableaux de genre, *embrutés, en grande partie, aux mœurs et à l'histoire de l'Orient*. On sait que Louis Philippe lui offrit la pairie et que l'artiste déclina cet honneur.

M. Vernet, disent les biographes, sans avoir le style de M. Ingres ou la couleur de M. Delacroix, s'est fait, comme P. Delaroche, une route à part entre les deux écoles rivales et l'a suivie pendant quarante ans, sans rien perdre de sa facilité et de sa verve.

Cet artiste distingué s'est acquis une gloire solide en même temps qu'une réputation de honte et d'obligance envers ceux qui s'adressaient à lui. Possesseur d'une grande fortune il savait venir au secours des artistes moins favorisés que lui - ou le rapport de la fortune. On cite de lui un grand nombre de généreuses actions. La dynastie des Vernet s'éteint avec lui; car sa fille unique, mariée à Paul Delaroche, est morte en 1845 sans laisser d'enfants.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Rapport sur l'Inspection des écoles dans le Bas-Canada.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal, ce 2 janvier, 1863.

L'hon. T. D. MCGEE,  
Président du Conseil Exécutif, et agissant comme Secrétaire Provincial.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'acquiescer réception de votre lettre, en date du 17 novembre dernier, par laquelle vous me demandez, pour l'information de Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, un rapport sur les questions suivantes, concernant l'inspection des écoles dans le Bas-Canada :

- 1° Sur le système d'inspection maintenant suivi et son efficacité quant aux besoins et aux exigences de notre société;
- 2° Sur la possibilité de réduire le nombre des districts d'inspection et sur le coût et l'efficacité d'un tel système comparés avec le coût et l'efficacité du système actuel;
- 3° Sur la question de savoir s'il serait possible et désirable de décharger le Département de l'Instruction Publique de la besogne et de la dépense de l'inspection des écoles, en tout ou en partie, en la laissant aux autorités municipales, comme cela se pratique dans le Haut-Canada.

I.

Le sujet important renfermé dans les questions ci-dessus, a déjà attiré mon attention à plusieurs reprises, et je ne crois pas pouvoir mieux faire que de citer d'abord un passage de mon rapport de 1857, dans lequel il est traité assez au long :

" L'inspection des écoles laisse beaucoup à désirer, et c'est l'opinion générale que la plupart des inspecteurs accomplissent négligemment leurs devoirs. Des visites faites à la hâte, hors de la présence des commissaires, des statistiques recueillies fort imparfaitement, des rapports écrits quelquefois sur oui-dire, beaucoup de municipalités négligées et abandonnées sans aucune espèce de visite pendant plusieurs années; voilà ce qu'on m'a représenté de tous côtés à mon entrée en charge, comme étant l'état réel des choses en ce qui concerne la plupart de ces fonctionnaires. J'ai malheureusement eu à me convaincre que cette peinture, injuste quant à plusieurs, exagérée quant à la plupart d'entre eux, n'était pas cependant sans quelque vérité dans l'ensemble. Je me suis efforcé d'y mettre ordre autant qu'il était en mon pouvoir, et deux destitutions ont prouvé que le gouvernement

avait à cœur de forcer ceux qui se sont chargés volontairement d'une tâche aussi importante, à s'en acquitter convenablement. Malheureusement, quelques circonstances rendent très-difficile la surveillance que je m'efforce d'exercer sur ces officiers. Il est évident que, tant que l'on se contentera de se plaindre des inspecteurs, en général, sans articuler de griefs particuliers contre aucun d'eux, il sera toujours bien difficile au département de découvrir et de punir leur négligence. Or, ceux même qui vont jusqu'à demander l'abolition de cette charge sont assez souvent les derniers à signaler aux autorités les irrégularités et la mauvaise conduite de l'officier qu'ils veulent atteindre, en privant le pays d'une institution indispensable au fonctionnement de tout système d'inspection publique. Sans doute qu'un noble sentiment éloigne beaucoup de citoyens honorables de tout ce qui pourrait ressembler au métier de dénonciateur; mais il semble que le courage civil, qui consiste simplement à signaler la négligence coupable de fonctionnaires qui ont entre leurs mains le sort de la jeunesse du pays, n'aurait rien qui dût répugner même aux hommes les plus délicats.

Quoiqu'il en soit, la trop grande étendue des districts d'inspection, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mon premier rapport, en rendant impossible l'inspection fréquente et convenable de toutes les écoles, fournit de suite un excellent prétexte derrière lequel les inspecteurs ne manquent jamais de se retrancher, dès qu'ils sont accusés. Il est bien difficile, pour le département, de savoir s'ils font même tout ce qu'il leur est possible de faire, du moment où il est démontré qu'ils ne peuvent, à la rigueur, remplir toutes les obligations qu'on leur impose. La plupart d'entre eux ont à visiter de cent à deux cents écoles deux fois par année, et à parcourir des districts qui contiennent, en moyenne, de quatre à cinq cent mille acres de terre habitée. Quelques-uns de ces districts contiennent jusqu'à 800,000 acres de terre habitée, et ont une étendue de près de deux cents lieues en superficie. Il est certain que, sans l'hospitalité qui est donnée gratuitement aux inspecteurs par des amis de l'éducation dans quelques localités, leurs salaires, dont le maximum est de £250, seraient presque entièrement absorbés par leurs frais de voyage. Il résulte de là, que la charge ne saurait être généralement acceptée que par des personnes exerçant d'autres professions et faisant un accessoire de ce qui devrait être leur unique occupation.

Doit-on conclure de tout ce qui précède que la charge d'inspecteur doit être abolie, ce qui ferait une réduction de plus de £1000 dans les dépenses de ce département? Je doute fort, pour commencer, que cette réduction de dépenses fût une économie. C'est à l'action des inspecteurs, si imparfaite qu'elle soit, que l'on peut attribuer l'augmentation si remarquable qui a eu lieu d'année en année dans les cotisations; et il est facile, en jetant un coup-d'œil sur les rapports de mon prédécesseur, de voir que cette augmentation n'a été bien considérable qu'à dater de l'établissement de cette charge. Il serait fort à craindre que la suppression de l'inspection des écoles et des livres de comptes et registres des commissaires, n'eût de suite pour résultat une diminution considérable dans le produit des cotisations et impositions. Sans aller plus loin, il est certain que les inspecteurs ont découvert, arrêté ou prévenu des défalcons de la part des secrétaires-trésoriers se montant ensemble à des sommes beaucoup plus considérables que leurs salaires.

Du moment où il est admis que l'inspection des écoles est nécessaire, il me semble que, dans le Bas-Canada du moins, il est difficile que cette inspection se fasse autrement que par des officiers nommés et salariés par le gouvernement. On a des inspecteurs nommés par le gouvernement en France, en Belgique, en Prusse, en Angleterre et en Irlande. Dans presque tous les États de l'Union, il y a des surintendants de comté qui ne sont autre chose que des inspecteurs soumis à la juridiction du surintendant général de l'État. En Angleterre, quoiqu'il n'y ait point, à proprement parler, de système d'inspection publique régulièrement organisé aux frais de l'État, l'inspection des écoles y est considérée comme un objet de la plus haute importance, et on y consacre actuellement une somme annuelle de £40,000 sterling, proportion très-considérable du budget de l'inspection publique.

Au Nouveau-Brunswick, on vient d'établir un système d'inspection, et, à la Nouvelle-Ecosse, le surintendant de l'éducation insiste sur la nomination d'inspecteurs et déclare qu'il lui est impossible de faire fonctionner le système sans ces auxiliaires indispensables. L'extrait suivant du rapport de M. Forester, sur ce point, ne sera pas sans intérêt :

“ Sans les inspecteurs, dit-il, il m'est impossible de m'acquitter de mes devoirs ; et le travail qu'il me faudrait faire dans ma position serait au-dessus de mes forces physiques et morales. En différant, d'ailleurs, la nomination de ces officiers, on me fait perdre une grande partie de mon utilité. Il est reconnu que beaucoup de pays de l'Europe ne peuvent se passer de leurs services ; à plus forte raison devons-nous les considérer comme indispensables, ici surtout, où les moyens de communication entre les diverses localités répandues sur toute la surface de ce pays, sont en beaucoup plus petit nombre. Les devoirs des inspecteurs sont de deux sortes : ils consistent 1<sup>o</sup> à répandre, parmi les populations les plus reculées d'un pays, la connaissance des diverses lois qui concernent l'instruction publique et à exécuter les ordres qui leur sont donnés, de temps en temps, par le surintendant ; 2<sup>o</sup> à faire naître l'émulation chez les tribunaux des endroits qu'ils doivent parcourir dans leurs visites, et à promouvoir, de cette sorte, les intérêts de l'éducation.”

“ Dans le Haut-Canada, il n'y a pas moins de 300 inspecteurs. Ils sont payés par les municipalités, et leur nomination est confiée aux autorités municipales. Leurs salaires varient de \$4 à \$6 pour chaque école visitée.

“ Indépendamment de toute autre considération, il est évident que, dans l'état actuel du système municipal dans le Bas-Canada, il serait impossible d'obtenir une bonne inspection des écoles par un tel arrangement. Il me paraît, d'ailleurs, fort douteux, en principe, que l'officier qui doit contrôler la direction donnée aux écoles par les commissaires et les syndics, puisse être nommé et payé par une autorité locale au lieu de l'être par le département de l'instruction publique.

“ Ce qui reste à faire, c'est donc, comme je l'ai déjà suggéré dans un précédent rapport, de réduire la trop grande étendue des districts d'inspection et de nommer à l'avenir, autant que possible, d'anciens instituteurs pour inspecteurs. Cette mesure entraînerait nécessairement une augmentation de dépenses ; mais, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faut bien se résigner à représenter à la législature et au gouvernement ce que l'on dit tous les jours aux contribuables : qu'il vaut mieux dépenser quelque chose de plus et obtenir un résultat, que de dépenser une moindre somme en pure perte. Du reste, on pourrait organiser de nouveaux districts de manière à rendre physiquement possible une inspection efficace de toutes les écoles deux fois par année. Cet arrangement ne demanderait que six ou sept inspecteurs de plus qu'il n'y en a actuellement, et une partie de leurs salaires pourrait être formée par une légère réduction opérée sur ceux des inspecteurs dont les districts auraient été considérablement diminués ; ceux-ci y gagneraient encore.

“ Il serait alors très-facile de régler la durée des visites, les formalités dont elles devraient être accompagnées, enfin, de prescrire aux inspecteurs une méthode dont il leur serait impossible de s'écarter. Dans d'autres pays, l'inspecteur est tenu de rédiger, séance tenante, un procès-verbal de sa visite, lequel est contresigné par l'instituteur et par les représentants de l'autorité locale, qui sont tenus d'être présents. L'officier du gouvernement ne touche son salaire que sur la production de tous ces procès-verbaux. Il serait nécessaire de contraindre ici, par une pénalité, les commissaires d'école et leurs secrétaires-trésoriers d'accompagner les inspecteurs dans leurs visites. On peut voir par les rapports de ces derniers qu'ils ont la plus grande peine à obtenir la présence des commissaires et des syndics et même à les trouver réunis pour avoir d'eux les explications nécessaires et leur donner les avis propres à les guider dans l'exercice de leur charge.

“ Les instituteurs, toutes choses égales d'ailleurs, doivent être préférés à tous autres candidats, et, lorsque les écoles normales auront été plus longtemps en opération, il y aura même justice à

statuer que la charge d'inspecteur ne puisse être donnée à d'autres qu'à des professeurs ou à des instituteurs qui auront enseigné pendant un certain nombre d'années. Ce serait un des meilleurs moyens d'attirer et de retenir dans l'enseignement des jeunes gens de mérite, et de s'assurer de fonctionnaires qui s'occupent exclusivement de leurs devoirs.”

Le gouvernement a agi d'après les suggestions contenues dans ce rapport, et tous les inspecteurs nommés depuis cette date, à l'exception de deux, ont été d'anciens instituteurs. Ces deux exceptions ont été faites en faveur de M. Thomas McCord, avocat, nommé inspecteur pour les comtés d'Outaouais et de Pontiac, et de M. William Hamilton, marchand, nommé en remplacement de M. McCord, pour la partie protestante seulement de ce district. Une connaissance parfaite des deux langues, l'estime générale de ses futurs administrés, protestants aussi bien que catholiques, l'aptitude professionnelle et des connaissances légales précieuses dans un district nouveau et renfermant beaucoup de localités pauvres et peu avancées, avaient décidé la nomination de M. McCord. Celui-ci, cependant, ne tarda pas à s'apercevoir qu'avec un traitement aussi faible et des frais de voyage considérables, il ne pouvait, d'un côté, abandonner entièrement l'exercice de sa profession, ni, de l'autre, le suivre d'une manière profitable tout en rendant justice à ses nouvelles fonctions ; et, de lui-même, il a honorablement donné sa démission. Il a été remplacé, pour la partie catholique de son district d'inspection, (les protestants ayant demandé une division qui leur a été accordée de suite) par M. Rouleau, qui était alors instituteur à l'académie catholique d'Aylmer, ancien élève de l'école normale Laval et porteur du diplôme pour académie, obtenu à cette institution ; et, pour la partie protestante, comme je viens de le dire, par M. Hamilton.

D'autres inspecteurs ayant donné leur démission, il s'est créé plusieurs vacances en sus de celles qui ont eu lieu par suite de décès. Les instituteurs suivants ont donc été promus à la charge d'inspecteur :

M. Leroux, pour les comtés de Bagot, de Rouville et de St. Hyacinthe ; M. Boivin, (ancien élève de l'école normale Laval, où il avait obtenu le diplôme pour école modèle) pour les comtés de Saguenay et de Charlevoix ; M. Grondin, pour les comtés de Beauharnois, de Laprairie et de Châteauguay ; M. Hubbard, pour les comtés de Stanstead, de Richmond, de Compton et de Wolfe ; M. Caron, pour les comtés de Napierville, d'Iberville et de St. Jean ; M. Juneau, (professeur de l'école normale Laval) pour les comtés de Lévis et de Dorchester ; M. Béchard, pour le comté de Gaspé. Ce dernier a été promu aux charges de clerc de la correspondance française, de bibliothécaire de ce département et d'assistant-rédacteur du *Journal de l'Instruction Publique*. M. Tremblay, également instituteur, a remplacé M. Béchard.

C'est-à-dire que, dans l'espace de quatre années, pas moins de 9 instituteurs ont été promus à la charge d'inspecteur, l'un d'eux étant ultérieurement appelé à ce département. Comme il y avait déjà, parmi les inspecteurs, cinq anciens instituteurs, le nombre de ceux qui ont de l'expérience dans l'enseignement se trouve être aujourd'hui de 13 sur 27.

Tous les nouveaux inspecteurs, tirés des rangs de l'enseignement, ont rempli leur tâche d'une manière satisfaisante ; et, si quelques-uns se sont fait des ennemis, c'est peut-être par un excès de zèle, mais plus probablement par l'impartialité et la fermeté avec lesquelles ils ont exercé leurs fonctions. Je puis dire que leur activité et leur aptitude ont été appréciées par les personnes les plus capables d'en juger. J'ai recueilli, à plusieurs reprises, et des curés et des membres du parlement et des instituteurs de leurs districts respectifs, les témoignages les plus flatteurs. Ils ont tous, sans exception, parcouru régulièrement leurs districts d'inspection ; visité les écoles confiées à leurs soins ; propagé les meilleures méthodes d'enseignement ; concouru avec zèle et avec énergie dans toutes les mesures recommandées par le département ; lutté avec courage contre la funeste tendance des commissaires à n'accorder aux instituteurs que des rémunérations insuffisantes ; arrêté et diminué les défalcons des secrétaires-trésoriers, et fait substituer presque partout le système de la cotisation à celui des contributions volontaires.

Le gouvernement a encore profité des vacances qui ont eu lieu pour entrer dans la voie d'une meilleure division des districts d'inspection et pour en créer de nouveaux; ce qui a pu se faire sans une trop grande augmentation de dépenses, en donnant aux nouveaux inspecteurs des salaires un peu moindres que ceux des anciens inspecteurs et en opérant une légère réduction sur les traitements des inspecteurs dont les circonscriptions se sont trouvées diminuées.

Ainsi, le 19 d'avril, 1859, après la mort de M. L'Espérance, inspecteur des écoles du Cap-Chat et de Ste. Anne-des-Monts, ce district, trop petit et dont l'inspecteur recevait la somme de \$250, fut supprimé ou plutôt réuni à un nouveau grand district formé par la division de celui de M. l'inspecteur Meagher, composé des comtés de Bonaventure et de Gaspé, et pour lequel M. Meagher recevait \$1000 de salaire. Le traitement de ce dernier fut réduit à \$700, en même temps qu'on limitait sa juridiction au comté de Bonaventure, et le nouvel inspecteur, M. Béchard, à qui l'on confiait le comté de Gaspé, ne reçut que \$600, ce qui n'augmentait les dépenses que de \$50.

Le 2 de décembre, 1859, le district de M. Bédard fut divisé: M. Juneau fut nommé inspecteur pour les comtés de Dorchester et de Lévis, M. Bédard retenait les comtés de Beauce et de Lotbinière, chacun ne recevant que \$700 au lieu de \$875 qu'avait précédemment M. Bédard; faisant une augmentation de \$525.

Le 7 de mars, 1860, à la suite de la résignation de M. l'inspecteur Lanetot, le district d'inspection dont il avait été chargé fut divisé en deux districts, en ajoutant à l'un d'eux une partie des districts de M. Leroux et de M. Parmelee, et à celui de M. Leroux, une partie de celui de M. Archambault, dont le traitement éprouva une légère réduction. Les nouveaux inspecteurs, MM. Grondin et Caron, se trouvèrent ainsi chargés, le premier, des comtés de Laprairie, de Beauharnois et de Châteauguay, et le second, des comtés de Napierville, de St. Jean et d'Iberville, et reçurent chacun \$700 de traitement au lieu de \$884 que recevait M. Lanetot; ce qui, en tenant compte de la réduction de \$84 opérée sur le salaire de M. Archambault, ne donnait qu'une augmentation de \$432.

Enfin, le 8 de juin, 1861, comme je l'ai dit plus haut, le district d'inspection de M. McCord, qui comprenait les comtés d'Outaouais et de Pontiac, fut divisé entre deux inspecteurs, M. Rouleau et M. Hamilton, l'un chargé des écoles catholiques et l'autre des écoles protestantes, chacun d'eux recevant \$550 tandis que M. McCord en recevait \$884; ce qui ne faisait qu'une augmentation de \$216.

Ainsi, quatre grands districts se sont trouvés divisés et le nombre des inspecteurs a été porté de 24 à 27, avec seulement une augmentation de \$1,223 ou d'un peu moins de \$400 par inspecteur.

Toujours dans le même esprit, le 29 de février dernier, dans un rapport sur les plaintes portées contre M. l'inspecteur Parmelee, j'ai recommandé la nomination d'un nouvel inspecteur qui serait chargé des écoles catholiques des districts d'inspection de MM. Hubbard et Parmelee, moins celles du comté de Missisquoi, que je me proposais d'ajouter au district d'inspection de M. Caron. Ce nouvel arrangement n'aurait causé qu'une augmentation de \$600 dans la dépense. Ce rapport est encore sous considération.

J'ai cru devoir commencer par ce court exposé de ce qui a été fait jusqu'ici: vous y trouverez en même temps une partie de la réponse que j'ai à faire à la première question qui m'est soumise sur le fonctionnement du système actuel.

Je ne chercherai point à dissimuler que ce système a de nombreux adversaires, et qu'à en juger par les apparences, l'inspection des écoles telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'ici, serait loin d'être populaire. En examinant de près, cependant, les motifs de cette opposition, on trouvera:

1<sup>o</sup> Que beaucoup de ceux qui sont opposés au système actuel sont aussi opposés à tout système d'inspection et n'en voient point l'utilité;

2<sup>o</sup> Que beaucoup d'autres pensent que les sommes absorbées par l'inspection des écoles seraient mieux employées à l'entretien

de ces mêmes écoles et diminueraient d'autant le montant des cotisations à être prélevées dans chaque localité;

3<sup>o</sup> Que les inspecteurs, comme toute autre classe de fonctionnaires publics, ne manquent point de se créer des ennemis, soit par leur faute, soit à raison même de leur zèle et de leur impartialité;

4<sup>o</sup> A cela il faut ajouter ce que j'ai déjà dit: que plusieurs inspecteurs ne rendent point leurs visites d'école aussi utiles qu'elles pourraient l'être, soit parce que leurs districts sont trop étendus, soit parce que, ayant d'autres occupations, ils remplissent leurs devoirs avec négligence ou indifférence. Sur ce dernier point, cependant, je répéterai qu'il est rare que des plaintes précises et circonstanciées contre les inspecteurs actuels aient été faites et que, le plus souvent, ceux-ci ont pu démontrer qu'elles étaient mal fondées et qu'elles étaient même le résultat de la malveillance.

Quant à la première cause d'opposition, les termes même de votre lettre m'exempteraient de la combattre, si elle ne l'était suffisamment par l'extrait que j'ai donné de mon rapport de 1857, sur la nécessité d'un système quelconque d'inspection. Aux exemples que j'ai cités, s'ajoutent ceux de l'Autriche, de l'Italie et de la Grèce, qui, à l'instar des autres pays, ont pourvu à une inspection fréquente et régulière de toutes leurs institutions d'éducation. De fait, je ne connais point un seul Etat où le gouvernement subventionne l'instruction publique sans la surveiller par de nombreux agents, et où les frais de cette inspection ne forment une partie assez considérable de son budget. Les règlements nombreux et détaillés qui s'appliquent à cette inspection, laquelle, dans plusieurs pays, est hiérarchique et possède une classe différente de fonctionnaires pour chaque catégorie d'écoles, parlent plus haut en faveur de sa nécessité que les plus belles dissertations. Si on ne rencontre point de semblables dissertations dans les ouvrages sur l'instruction publique, c'est sans doute parce que la question n'a pas été controversée ailleurs qu'en Canada. Mais, à l'appui de la législation pour bien dire universelle en cette matière, quelques hommes d'état ont affirmé, de la manière la plus énergique, la nécessité de l'inspection. "Je n'ai point hésité, dit M. Guizot, (rapport de 1840) à proposer à Votre Majesté une augmentation dans le nombre des sous-inspecteurs primaires, convaincu que *nulle dépense n'était plus efficace pour l'amélioration des écoles*." Remarquez que, à cette époque, le nombre des inspecteurs des écoles primaires était déjà de 168 et qu'il a été augmenté depuis à plusieurs reprises comme on le verra plus loin.

L'inspection des écoles en France a été, du reste, dans le principe, une sorte d'enquête générale sur l'instruction publique, une mesure exceptionnelle, qui est devenue par la force des choses une institution permanente. Dans le 3e volume de ses *Mémoires*, publiés en 1860, M. Guizot donne l'histoire de cette institution, et il se félicite lui-même de l'avoir établie.

"Un autre moyen, inattendu et d'une assez difficile exécution, me parut nécessaire et efficace pour entrer en rapport avec les instituteurs dispersés sur toute la face de la France, pour les connaître réellement et agir sur eux autrement que par des paroles vagues et au hasard. Un mois après la promulgation de la loi nouvelle, j'ordonnai une inspection générale de toutes les écoles primaires du royaume, publiques et privées. Je ne voulais pas seulement constater les faits extérieurs et matériels qui sont communément l'objet des recherches statistiques en fait d'instruction primaire, tels que le nombre des écoles, celui des élèves, leur classification, leur âge, les dépenses de ce service; je donnai surtout pour mission aux inspecteurs d'étudier le régime intérieur des écoles, l'aptitude, le zèle, la conduite des instituteurs, leurs relations avec les élèves, les familles, les autorités locales, civiles et religieuses, l'état moral, en un mot, de l'instruction primaire et ses résultats. Les faits de ce genre ne peuvent être recueillis de loin, par voie de correspondance et de tableaux; des visites spéciales, des conversations personnelles, la vue immédiate des choses et des hommes sont indispensables pour les observer et les apprécier. Quatre cent quatre-vingt-dix personnes, la plupart

fonctionnaires de tout ordre dans l'université, se livrèrent pendant trois mois à ce rude travail, et 33,456 écoles furent effectivement visitées et moralement décrites dans les rapports qui me furent adressés par les inspecteurs. L'un d'entre eux, dont j'avais depuis longtemps éprouvé la rare capacité et l'inépuisable zèle, M. Lorain, aujourd'hui recteur honoraire, tira de tous ces rapports un tableau de l'instruction primaire en France, en 1833, encore plus remarquable par les vues morales et pratiques qui y sont développées que par le nombre et la variété des faits qu'il contient. Cette laborieuse mesure n'eut pas seulement pour effet de me donner une connaissance plus complète et plus précise de l'état et des besoins de l'instruction primaire; elle fut, pour le public, jusque dans les coins les plus reculés du pays, un témoignage vivant de l'active sollicitude du gouvernement pour l'éducation populaire, et elle remua fortement les instituteurs eux-mêmes en leur donnant le sentiment de l'intérêt qu'on leur portait et de la vigilance avec laquelle on les observait.

Deux ans plus tard, sur ma proposition, une ordonnance du Roi transforma cette visite accidentelle et unique des écoles primaires en une institution permanente. Dans chaque département, un inspecteur fut chargé de visiter régulièrement ces écoles et d'en faire bien connaître au ministre, aux recteurs, aux préfets, aux conseils généraux et municipaux, l'état et les besoins. Depuis cette époque, et à travers des débats répétés soit dans les chambres, soit dans les conseils locaux et électifs, l'utilité de cette institution est devenue si évidente que sur la demande de la plupart de ces conseils, un inspecteur a été établi dans chaque arrondissement, et que l'inspection périodique des écoles primaires a pris place dans l'administration de l'instruction publique comme l'une des plus efficaces garanties de leurs mérites et de leurs progrès."

Dans la discussion de la loi sur l'instruction moyenne, en 1850, M. Rogier, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique en Belgique, s'est exprimé comme suit: "L'inspection est l'âme de l'enseignement, il ne faut pas le perdre de vue; autant vaudrait supprimer l'enseignement de l'état que de supprimer l'inspection; car l'inspection est le seul mode efficace pour le gouvernement de s'assurer de la manière dont l'enseignement est donné dans les établissements de l'état." Il est bon de remarquer que la discussion roulait seulement sur le nombre des inspecteurs à nommer, et que les observations de M. Rogier n'étaient point présentées comme une observation sujette à être discutée, mais comme une sorte d'axiome sur lequel était basé son raisonnement en faveur du nombre d'inspecteurs dont il voulait obtenir la nomination. Disons, de plus, qu'il ne s'agissait aucunement de l'inspection des écoles primaires, mais de celles d'une classe d'institutions qui, ici, sont subventionnées sur le fonds de l'éducation supérieure et dont la plupart ne sont point soumises à l'inspection.

"En Allemagne comme en France, dit M. Rendu, et selon les nécessités qui naissent de la nature même des choses, il existe pour les écoles deux sortes d'inspection; l'une essentiellement locale, l'autre servant de lien entre la commune et le pouvoir central." C'est précisément ce qu'a voulu aussi notre législature en établissant d'abord comme visiteurs *ex-officio*, dans chaque localité, le curé, le maire, et divers autres fonctionnaires publics, et en ajoutant à cette inspection locale celle d'officiers qui servent de lien entre la commune et le pouvoir central. On ne pouvait exprimer d'une manière plus philosophique la nécessité de l'existence de ces fonctionnaires qu'en disant, comme l'a fait M. Rendu: "Qu'elle naît de la nature même des choses."

On trouvera une démonstration plus détaillée de l'emploi judicieux de cette partie de la dépense publique qui sert de rémunération à ces modestes mais utiles fonctionnaires, dans le passage suivant du rapport de M. de Salvandy, pour l'année 1843. "Leur mission exige des qualités que l'on trouve assez rarement réunies dans les mêmes hommes. Il faut qu'ils connaissent parfaitement toutes les méthodes d'enseignement, qu'ils interrogent surtout le programme des écoles, qu'ils soient toujours en correspondance avec les comités et les instituteurs eux-mêmes, qu'ils adressent des rapports bien motivés à l'autorité supérieure, et que, loin de substituer leur action à celle des comités, ils sachent seconder celle-ci. Il faut, en outre, que devant les hommes qui font partie

de ces réunions, ils conservent l'indépendance de leurs opinions, sans manquer aux égards que mérite le zèle désintéressé de ces honorables citoyens. Ce sont là des difficultés assez grandes et qui ne peuvent souvent être résolues que par des hommes distingués. Ici, comme dans toutes les autres parties du service de l'instruction primaire, on trouve une grande disproportion entre l'importance de l'emploi et les émoluments qui y sont attachés."

Mais, nulle part, eu égard au rôle qu'elle joue dans les secours accordés par l'Etat à l'instruction publique, l'inspection des écoles n'est appréciée plus hautement qu'en Angleterre. "Tel est, dit avec raison M. Rendu, tel est, dans ce pays, le respect des forces indépendantes, que l'on peut dire que la nation y est le principe et l'Etat l'écoulement." Et, cependant, dans un ordre de choses où l'initiative de l'Etat est, en général, si peu considérable, non-seulement on a pourvu à l'inspection des établissements qui reçoivent des secours de l'Etat, mais encore à celle des écoles parfaitement indépendantes. Il est vrai que ces dernières sont libres de se soumettre à ce régime; mais, chose qui prouve jusqu'à quel point l'opinion publique en Angleterre est favorable à l'inspection, c'est que le nombre des écoles indépendantes qui demandent à être inspectées augmente chaque année. Le gouvernement, pour tout dire, n'intervient dans l'instruction publique qu'en subventionnant les écoles et en les inspectant.

Je citerai encore un extrait d'un ouvrage de M. Rendu, (*De l'instruction primaire à Londres*). On y verra que, bien que très-élevés, les appointements des inspecteurs anglais ne lui paraissent que justes, et qu'il est loin de considérer comme inutiles les frais énormes encourus pour la publication de leurs rapports *in extenso*.

"Le droit d'inspection, on l'a vu, est étroitement lié à la concession des secours; et l'exercice de ce droit est le second moyen d'action que met le gouvernement anglais entre les mains du *Committee of Council*.....

"L'intérêt du gouvernement est d'attacher à leurs fonctions des hommes de mérite par une rémunération honorable. Cette rémunération, ailleurs qu'en Angleterre, paraîtrait exorbitante; les appointements d'un inspecteur s'élevaient à 720 louis sterling, sans compter les frais de tournée.....

"Deux remarques doivent ici trouver place, et, bien qu'avec quelque embarras, monsieur le ministre, je le ferai. Sans doute, le chiffre du traitement ne crée pas la valeur morale d'une fonction, mais, jusqu'à un certain point, il en est le signe. De plus, ce chiffre est la mesure, sinon exacte, approximative du moins, de l'importance attribuée à cette fonction par la pensée d'un gouvernement. Comment donc l'aristocratique Angleterre semblait-elle placer à un degré bien plus élevé que la France dans la considération publique, une mission à laquelle se rattache essentiellement l'avenir de l'éducation du peuple? Ensuite, le taux actuel du traitement des inspecteurs en France étant donné, comment espérer, je le demande, enchaîner au service de l'instruction primaire beaucoup d'hommes d'une sérieuse valeur? A part quelques vocations déterminées par des circonstances exceptionnelles, où et comment trouver ces hommes? Et, cependant, la diversité des intérêts avec lesquels ils sont aux prises; l'antagonisme des influences qu'ils ont mission de concilier; la nécessité de faire face par les ressources de la parole à des situations imprévues, multiplient autour des inspecteurs de l'instruction primaire, plus qu'autour d'aucun autre fonctionnaire de l'ordre administratif dans l'enseignement, les difficultés et les périls.....

"L'inspection, en Angleterre, s'abstient de toute action, avouons dit, sur la discipline et la direction de l'école, et pourtant son influence y est considérable, plus considérable sur les destinées générales de l'enseignement, je ne crains pas de l'affirmer, qu'en France même, où, cependant, elle a directement la main sur les personnes. J'explique ce phénomène par un mot: *Les jugements portés par l'inspection en Angleterre sont publics*.....

"L'inspection se borne à constater, à comparer, à discuter des résultats, cela est vrai; mais, pour témoin et pour juge de ses appréciations, elle a la puissance la plus redoutée: l'opinion. Tous les ans, les rapports des inspecteurs de Sa Majesté, adressés au

*Committee of Council*, sont réunis pour être publiés et, par ordre de la Reine, présentés aux deux chambres d'Angleterre.

« Veuillez réfléchir, monsieur le ministre, aux conséquences d'une publication ainsi faite des rapports de l'inspection.

« Premièrement, elle suppose de la part des inspecteurs, une souveraine impartialité et, dans l'esprit des inspectés, une confiance absolue en la justice des inspecteurs, double sentiment qui grandit les fonctionnaires en honorant la fonction. Ensuite, n'est-il pas évident que des rapports destinés à subir le contrôle de l'opinion, à être placés sous les yeux de la première magistrature du pays, que de tels rapports doivent acquérir une valeur intrinsèque en proportion de l'importance qui leur est donnée ? Entre ces rapports et les documents qui viennent s'engloutir chaque année dans la poussière et le silence, quelle comparaison possible, quand les uns doivent être mêlés aux discussions d'un parlement, et que les autres sont taillés par leurs auteurs dans les proportions d'un carton de bureau ?

« J'ai sous les yeux un gros volume de plus de 1,000 pages contenant les rapports de 1850-1851 ; et bien, dans les rapports de M. Moseley, de M. Cook, etc., je trouve à chaque page d'intéressantes discussions de principes, des solutions aux difficultés de la science pédagogique, etc. Dans ces rapports, on ne craint point de déposer des idées, on est sûr qu'elles ne s'y perdent pas.

Tout ce qui précède suffirait, je pense, pour réfuter victorieusement l'opinion que l'on entretient en principe de l'inutilité ou du peu d'avantage de l'inspection des écoles, opinion sur laquelle me paraît surtout reposer l'opposition au système actuel.

2. Je passe à la seconde cause de cette opposition.

Il est certain que du moment où l'on serait convaincu qu'un changement dans le mode d'inspection n'amènerait point une augmentation de la subvention locale, et, par conséquent, une chance de diminuer les cotisations, on serait plus en état de rendre justice au système lui-même.

Sur ce point, l'opposition ne diffère guère de celle qui a existé si longtemps à la cotisation elle-même. Or, tout système d'inspection, soit que ses agents continuent d'être rétribués directement par le trésor public, soit qu'on les indemnise par une taxe directe imposée par la municipalité, donnera toujours lieu au même genre de mécontentement. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans ce dernier cas, on se plaindrait encore davantage, puisqu'on porterait le fardeau plus directement.

3. Les sentiments d'hostilité personnelle qu'un inspecteur doit accumuler par sa faute ou sans sa faute, tout autour de lui, sont considérables ; et, dans ce cas comme dans bien d'autres, on a honte d'avouer qu'on en veut à l'individu ; quelquefois même, on ne se l'avoue pas à soi-même et l'on s'attaque directement à l'institution sans vouloir en examiner l'importance et l'utilité. La nature de la mission de l'inspecteur, qui est de surveiller les autres fonctionnaires chargés de l'exécution de la loi, de leur adresser des reproches, lorsqu'ils le méritent, de les dénoncer même à l'autorité supérieure n'est point, non plus, bien propre à le faire aimer de ceux qui sont l'objet de sa sollicitude officielle. Comme l'observe M. Rendu, dans le passage que j'ai cité, il faudrait que ces fonctionnaires fussent des hommes bien supérieurs pour qu'ils n'eussent jamais manqué de tact ou de mesure, pour qu'ils n'eussent jamais froissé d'excessives, je dirai même de légitimes susceptibilités dans l'exercice de devoirs si délicats et si difficiles.

Mais indépendamment de la surveillance ordinaire qu'ils doivent exercer sur le personnel et le matériel des écoles, sur la comptabilité des commissaires et de leurs secrétaires-trésoriers, c'est, le plus souvent, d'après leurs enquêtes et leurs rapports que sont décidées les nombreuses et incessantes difficultés qui s'élèvent au sujet de la formation ou de la division des arrondissements d'école et au sujet des sites d'école ; sur la division ou la délimitation des municipalités scolaires ; sur les réclamations de deniers, auxquelles ces changements donnent lieu entre municipalités ; sur l'établissement d'écoles dissidentes et l'apportionnement des deniers de la subvention entre les commissaires et les *syndics* ; sur la possession des maisons d'école fréquemment contestée entre ces deux corporations coexistantes dans une même

localité ; sur les indemnités réclamées par les instituteurs qui prétendent avoir été destitués injustement ; sur les plaintes faites par les curés, par les parents ou par les contribuables contre les commissaires ou contre les instituteurs ; sur l'imposition des cotisations extraordinaires pour solde de dette ou pour la construction des maisons d'école ; sur l'apportionnement du petit budget scolaire entre les divers arrondissements ; sur les redditions de comptes des secrétaires-trésoriers ; enfin, sur la création et l'entretien des écoles modèles, presque toujours impopulaires à leur origine. La loi a donné au surintendant sur ces matières une juridiction en appel des décisions des commissaires et une sorte d'arbitrage administratif auquel la confiscation de la subvention sert au besoin de sanction.

Toutes ces questions dont quelques-unes peuvent paraître peu importantes au premier coup-d'œil, excitent partout un très-vif intérêt, et sont presque toujours liées à ces rivalités de famille ou de localité, à ces éternelles querelles de parti qui divisent malheureusement nos paroisses. Elles sont aussi, comme on peut le penser, fréquemment envenimées par la différence de religion, de langage et d'origine. Il faut avoir quelque expérience dans ces sortes d'affaires pour savoir quelle importance on attache au triomphe, et quelle persistante rancune on garde après la défaite.

4. Enfin, l'insuffisance de l'inspection actuelle, dans quelques districts, est venue ajouter un grief réel aux préjugés et aux antipathies, et confirmer, dans une certaine mesure, le peu de cas que l'on faisait de l'institution elle-même. J'ai déjà donné les causes de cette insuffisance et j'ai indiqué quelques remèdes qui ont déjà été appliqués, lorsque les circonstances l'ont permis.

Je résume donc ma réponse à la première question, comme suit :

I. Le système actuel d'inspection est semblable à celui qui a été généralement adopté en Europe : il sert de lien entre le pouvoir central et l'autorité locale, et a rendu d'immenses services à l'instruction publique.

II. Il est imparfait en ce que quelques districts ont encore trop d'étendue pour les devoirs qui sont actuellement imposés aux inspecteurs et pour la rémunération qui leur est donnée, et aussi parce que quelques inspecteurs ont d'autres occupations qui leur font négliger l'exercice de leurs fonctions. Plusieurs visitent jusqu'à trois écoles dans une même journée, ce qui est trop pour que leur inspection soit efficace.

III. Pour remédier à ce que le système actuel a d'insuffisant, il faudrait :

*Premièrement* : Diviser trois ou quatre districts qui sont encore trop vastes pour les exigences de ce système et pour la rémunération accordée aux inspecteurs ;

*Deuxièmement* : Continuer de ne nommer que des instituteurs à la charge d'inspecteurs ;

*Troisièmement* : Faire pour les inspecteurs un règlement qui pourvoit en détail à l'exécution de leurs devoirs, préciserait la durée des visites et la manière de les faire, les obligerait à assister aux conférences d'instituteurs au moins un certain nombre de fois dans l'année, et à visiter les écoles normales et les écoles modèles annexes, afin de se tenir au courant des progrès qui s'y font et d'en répandre l'esprit dans leurs districts ;

*Quatrièmement* : Faire par la loi une obligation aux commissaires d'école, sous peine d'amende, d'assister à la visite des écoles par l'inspecteur et de signer au procès-verbal. Cette obligation, si elle était remplie, ouvrirait bien vite les yeux des commissaires sur l'importance de la charge d'inspecteur et serait une garantie de l'exécution du règlement par les inspecteurs et une protection pour ceux d'entre eux qui remplissent leurs devoirs et qui sont exposés à être accusés injustement sans avoir de témoin pour les justifier. On pourrait aussi exiger des visiteurs *ex-officio* qu'ils se servent, au moins dans l'endroit de leur résidence, du privilège que la loi leur accorde, sous peine de perdre ce privilège après une abstention prolongée ;

*Cinquièmement* : Exiger de tous les inspecteurs l'emploi de

tout leur temps pour l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui ne jugeraient pas à propos d'abandonner les autres occupations qu'ils pourraient avoir et qui ne croiraient point pouvoir le faire avec avantage pour eux-mêmes, pourraient suivre l'exemple qui leur a déjà été donné, en offrant leur démission. Il ne manquerait pas d'instituteurs qui accepteraient les charges rendues vacantes, pour le traitement qui y est attaché et qui en rempliraient ponctuellement et scrupuleusement toutes les obligations;

*Sommairement* : Fournir à chaque corporation scolaire des registres imprimés qui serviraient de journal d'école et où l'inspecteur inscrivait le procès-verbal de sa visite. Il a été enjoint déjà, et à plusieurs reprises, aux commissaires et aux syndics de fournir de pareils registres à leurs instituteurs; mais cette prescription n'est pas toujours suivie. Quelque considérable que fût la dépense qui résulterait de l'impression et de la distribution de ces registres par le département, comme cela se pratique dans le Haut-Canada, je pense que cette mesure serait très-utile, puisqu'elle fournirait les moyens de se procurer des renseignements qu'on ne peut obtenir avec assez d'ensemble, et qu'elle ne serait pas sans influence sur l'inspection et la visite des écoles.

## II.

Ce que j'ai dit dans la réponse à la première question de la trop grande étendue de leurs districts, indique clairement que le nombre actuel des inspecteurs ne saurait être diminué sans modifier en même temps l'étendue et même la nature de leurs fonctions.

En effet, sur les 365 jours de l'année, il faut retrancher au moins 60 jours de vacance, (la loi en permet davantage puisqu'il suffit qu'une école soit tenue huit mois dans l'année pour qu'elle ait droit à sa part de subvention) 62 dimanches et fêtes d'obligation, environ 50 autres jours de congé, enfin, à peu près, une cinquantaine de jours passés sur la route ou employés en missions spéciales, ou à l'examen des livres de comptes, ce qui laisse 140 jours. Cependant, comme plusieurs des jours retranchés font double emploi, et que les jours de congé ne sauraient faire obstacle, si l'instituteur est prévenu d'avance de la visite de l'inspecteur, (ce qui, néanmoins, n'est pas toujours possible) disons qu'en moyenne, le nombre de jours qu'un inspecteur peut consacrer à l'acte même de visiter les écoles est de 180. Or, il y a 3000 écoles sous contrôle; mais, comme les inspecteurs ont pour instruction de visiter les écoles indépendantes, lorsqu'ils y sont invités, on peut porter à 3,200 le nombre d'écoles à visiter chaque année, ce qui, avec le chiffre actuel de 27 inspecteurs, donnerait près d'une visite et demie par jour en faisant deux visites par année. Mais cette moyenne arithmétique n'est point la moyenne réelle; car trois ou quatre districts ont très-peu d'écoles, mais ont contre eux, en regard de cet avantage, une immense étendue de territoire à parcourir et des difficultés considérables à vaincre à raison de l'imperfection des moyens de transport et de la rigueur du climat. Les autres districts se trouvent avoir un bien plus grand nombre d'écoles.

Je joins à ce rapport un tableau marqué A et indiquant : 1<sup>o</sup> l'étendue de chaque district d'inspection; 2<sup>o</sup> le chiffre de la population; 3<sup>o</sup> le nombre d'écoles sous contrôle; 4<sup>o</sup> le nombre d'élèves; 5<sup>o</sup> le traitement de chaque inspecteur.

On verra, par ce tableau, qu'en allouant 180 jours employés à la visite, deux de ces inspecteurs ont à visiter environ 3 écoles par jour, en moyenne, et dix autres, à peu près 2 écoles, en faisant deux visites par année. Si l'on ajoute à cela les écoles indépendantes, on trouvera que, dans le temps alloué, les inspecteurs ont, les uns 4, les autres 3 et d'autres, enfin, 2 écoles à visiter par jour, en moyenne, (chiffres ronds).

Si, donc, on réduisait le nombre des inspecteurs à 10, prenant toujours 3,200, comme le nombre des écoles à visiter et 180 jours pour le temps disponible, on trouverait, en moyenne, à deux visites par année, près de 4 écoles à visiter par jour; si l'on réduisait leur nombre à 6, ce serait tout près de 6 écoles par jour à visiter.

D'où il suit nécessairement que, si l'on veut réduire même à

10 le nombre des inspecteurs, il faudra qu'ils se bornent à une seule visite par année.

J'ai préparé un tableau marqué B, qui contient un projet d'inspection divisé en 10 districts seulement et renfermant approximativement les mêmes renseignements pour ces nouveaux grands districts que pour les anciens. Je crois qu'il serait impossible de former des districts plus vastes que chacun de ceux compris dans ce tableau, même en réduisant le nombre des visites à une seule par année. Il est vrai que l'on pourrait se contenter de 8 districts, en ne tenant point compte de la différence entre les localités catholiques et les localités protestantes; mais je ne saurais recommander sous ce rapport une déviation au système introduit et dont je désirerais même l'extension. Toute notre législation scolaire a pour objet de donner les plus grandes garanties possibles aux minorités religieuses dans l'éducation de leurs enfants. Nous avons des écoles séparées, des bureaux d'examineurs séparés; autant que cela peut se faire, et il me semble que, autant que possible, nous devrions avoir une inspection séparée. En Prusse et partout en Allemagne, les inspecteurs sont les membres même des clergés respectifs. En Angleterre et en Ecosse, il y a des inspecteurs pour chaque dénomination religieuse, et il est même pourvu, par ordre en conseil, à ce que les autorités religieuses de chaque dénomination soient consultées sur le choix de ces fonctionnaires.

Quand aux appointements à donner aux inspecteurs, il se présente une question assez embarrassante et qui s'est déjà présentée lors de l'introduction du système actuel.

Les inspecteurs n'ont aucune allowance pour leurs frais de voyage, pas même pour les missions spéciales qui leur sont fréquemment données par le département. Ne serait-il pas préférable de leur allouer des frais de voyage, et n'aurait-on point là une meilleure garantie de leur activité et de leur vigilance?.... D'un autre côté, ces allowances ne donneraient-elles point lieu à une foule de difficultés, voire même d'abus?....

Dans le tableau que j'ai préparé, j'ai pris pour admis que l'on continuerait le système actuel. Si l'on se décidait à accorder des frais de voyage, les chiffres du traitement fixe devraient être comme suit : au lieu de \$1,400, \$1,000; au lieu de \$1,600, \$1,200; au lieu de \$1,800, \$1,400. Le total des traitements recommandés par le tableau est de \$16,400, et, comme il y aurait plus de chance que cette somme fût dépassée que de ne pas en attendre le chiffre, en suivant l'autre plan, (celui d'accorder de moindres salaires fixes, avec des allowances pour frais de voyage et missions particulières) il ne me paraît guère possible de réaliser une économie de plus de \$4,000 sur la dépense actuelle, qui ne s'élève point tout à fait à \$20,000. Il faut remarquer que la grande étendue des districts fera probablement que les inspecteurs ne pourront point toujours s'acquitter des missions particulières dont j'ai déjà expliqué la nature, et qu'alors elles devront être remplies par des officiers de ce département, ce qui pourra entraîner une augmentation dans le personnel du bureau et dans ses dépenses casuelles pour frais de voyage.

Examinons maintenant en détail la nouvelle division, en remarquant toujours que le tableau ne tient point compte des écoles indépendantes.

Le district No. 1 comprend les districts judiciaires de Gaspé et de Rimouski, moins les écoles protestantes du premier de ces districts. C'est la division électorale du Golfe pour le conseil législatif, et c'est un vaste territoire à parcourir rempli de difficultés de tout genre, qui contrebalancent de beaucoup le petit nombre d'écoles primaires sous contrôle, lequel n'est que de 88. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il serait impossible de parcourir ce district deux fois dans une même année.

Les mêmes remarques s'appliquent au district d'inspection No. 2, qui serait composé des districts judiciaires de Saguenay et de Chicoutimi. Dans ces deux districts d'inspection, le nombre des écoles augmentera considérablement d'ici à peu d'années.

Le district No. 3 contient les districts judiciaires de Kamouraska, de Montmagny, de Québec et de la Beauce, et pas moins de 652 écoles, ce qui donnerait à l'inspecteur 4 écoles par jour, à peu près, à visiter en ne faisant qu'une seule visite par année. Il

est vrai que les moyens de communication, pour une partie de ce district, sont très-faciles; mais il est bien douteux que cet inspecteur puisse visiter régulièrement toutes les écoles de son district.

Le district No. 4 comprend les districts judiciaires d'Arthabaska, de Trois-Rivières et de Richelieu. Il y a 439 écoles sous contrôle; mais le nombre de celles du district d'Arthabaska ne peut manquer d'augmenter rapidement. Ce district, à une seule visite, donnerait un peu plus de 2 écoles par jour. L'étendue du territoire à parcourir est considérable, et la partie nord des districts de Trois-Rivières et de Richelieu est susceptible d'une rapide augmentation.

Le district No. 5 comprend les écoles protestantes des districts judiciaires de St. François et de Bedford, et a environ 300 écoles, ce qui donnerait, à une seule visite, un peu plus d'une école par jour. Il y a là un vaste territoire à parcourir, dans une partie duquel les communications ne sont point très-faciles.

Le district No. 6 comprenant les districts judiciaires de St.-Hyacinthe et d'Iberville, ainsi que les écoles catholiques des districts de Bedford et de St. François, serait très-étendu et renfermerait un très-grand nombre d'écoles sous contrôle, 539, ou, en moyenne, trois écoles par jour; et, dans un district aussi vaste, il serait même douteux que le nombre de 180 jours, que nous avons pris pour règle, pût être consacré aux visites. D'ailleurs, les écoles catholiques des districts de Bedford et de St.-François devront augmenter rapidement. Ce district, No. 6, ne pourrait donc pas demeurer longtemps sans être subdivisé.

Le district No. 7 comprendrait les districts judiciaires de Montréal, de Joliette et de Beauharnois, moins les écoles protestantes de la cité de Montréal, des comtés de Jacques-Cartier, d'Hochelega, et du district de Beauharnois. Il y aurait 504 écoles à visiter, c'est-à-dire tout près de 3 par jour; mais il serait possible que le nombre de 180 jours fût augmenté un peu, vu la facilité des communications. Cependant les profondeurs du district de Joliette sont difficiles à parcourir, et cette partie du district No. 7 est aussi susceptible d'augmenter. Il faut dire, en outre, que le district de Montréal contient un grand nombre d'écoles indépendantes dont il n'est point tenu compte et que les inspecteurs ont toujours été dans l'habitude de visiter.

Le district No. 8 comprendrait les districts judiciaires de Terrebonne et de l'Outaouais, moins les écoles protestantes des comtés d'Argenteuil, de l'Outaouais et de Pontiac. Ici, comme dans les Nos. 1 et 2, la vaste étendue de territoire compense le petit nombre relatif des écoles, qui, du reste, devra augmenter rapidement.

J'ai tâché de réunir dans le district No. 9, les principaux groupes de populations protestantes qui se trouvent dans la partie Est du Bas-Canada. Ces groupes sont très-isolés les uns des autres. L'inspecteur pourrait visiter, l'hiver, les écoles des environs de Québec et du comté de Mégantic, et, l'été, celles du district de Gaspé. Si, cependant, on trouvait cette dernière tâche trop difficile, on pourrait alors réduire le traitement proposé et faire de deux choses l'une: ou nommer un inspecteur protestant pour les écoles protestantes du district de Gaspé, ou laisser ces écoles sous le contrôle des inspecteurs catholiques, comme elles le sont à présent.

Le district No. 10 contient un assez grand nombre d'écoles sous contrôle, auxquelles il faut ajouter un nombre considérable d'écoles indépendantes, qui se soumettent volontiers à l'inspection. De sorte que le nombre d'écoles à visiter serait plus considérable qu'il ne paraîtrait par le tableau.

Il resterait encore quelques établissements protestants soumis à l'inspection d'inspecteurs catholiques (les inspecteurs des Nos. 5, 9 et 10 devant être protestants); mais la chose est inévitable pour le présent, à moins d'augmenter considérablement la dépense.

J'ai dû naturellement essayer plusieurs autres combinaisons avant que d'en venir à celle-ci; et, quoiqu'elle offre encore des difficultés, surtout à raison du trop grand nombre d'écoles contenues dans les districts Nos. 3, 6 et 7, elle est, cependant, la meil-

leure que j'ai pu trouver. Le nombre de douze districts donnerait peut-être de meilleurs résultats; mais alors il faudrait renoncer à l'un ou à l'autre des objets que l'on avait en vue.

Le plan résumé dans le tableau B aurait donc les avantages suivants:

1. Rémunérer plus convenablement les inspecteurs;
2. Réduire les dépenses d'environ \$4,000.

Il aurait, cependant, d'un autre côté, plusieurs graves inconvénients.

1<sup>o</sup> Celui de réduire le nombre de visites à une seule par année.

Il y a un très-grand avantage à ce que les écoles, ou au moins la plupart d'entre elles, soient visitées deux fois par année, à ce que l'inspecteur se rencontre deux fois par année avec les commissaires et leur secrétaire-trésorier. C'est le seul moyen de constater les progrès faits dans l'enseignement; de s'assurer si les recommandations données dans une première visite, soit aux instituteurs, soit aux commissaires, soit aux secrétaires-trésoriers, ont été suivies. Les deux visites sont d'autant plus nécessaires qu'en beaucoup d'endroits, les écoles sont rarement ou presque jamais visitées par les commissaires et par les visiteurs, à l'exception des curés, qui, eux-mêmes, quelquefois, à raison de l'étendue de leurs paroisses et de l'importance de leurs autres devoirs, ne peuvent point les visiter aussi souvent qu'ils le voudraient.

2<sup>o</sup> Comme l'inspecteur n'a point que la visite des écoles; mais comme il a, de plus, l'examen des comptes des secrétaires-trésoriers, des missions spéciales fréquentes, deux rapports semi-annuels à préparer, renfermant plusieurs tableaux statistiques, des rapports particuliers et une correspondance très-active avec les diverses corporations scolaires et le département, enfin de nombreuses écritures, il y aurait beaucoup à craindre que l'étendue des districts et le grand nombre d'écoles à visiter ne nuisit à l'accomplissement de ces devoirs, que l'état de transition où nous sommes, en ce qui concerne l'instruction publique, rend fort importants.

3<sup>o</sup> Il arrivera nécessairement qu'avec ce système, il restera, chaque année, un assez grand nombre d'écoles qui ne seront point visitées. Cela arrive déjà avec le système actuel, et, si l'inspecteur ne fait qu'une fois par année le tour de son district, l'accident qui empêchera une école d'être visitée sera sans remède pour le reste de l'année. De plus, il serait très-difficile aux inspecteurs de visiter d'autres écoles que celles qui sont sous le contrôle des commissaires, et pourtant, il est très-important qu'ils puissent accepter l'invitation qui leur est souvent faite de visiter d'autres institutions, surtout celles qui sont subventionnées sur les fonds de l'éducation supérieure.

4<sup>o</sup> Enfin, je crains que le résultat de la réduction du nombre des inspecteurs ne finisse par modifier complètement la nature de leurs fonctions; qu'on n'en vienne à se contenter de visiter l'école modèle et peut-être une des écoles élémentaires dans chaque paroisse; de conférer rapidement avec les commissaires d'école sur leurs affaires, et de jeter un coup-d'œil sur l'état des comptes présentés par le secrétaire-trésorier. On aurait, avec la rapide augmentation du nombre d'écoles et la vaste étendue des districts, une excellente raison d'en agir ainsi: l'impossibilité physique presque démontrée d'en agir autrement. On objectera peut-être qu'il suffira d'augmenter le nombre des inspecteurs à proportion de l'augmentation du nombre des écoles; mais, avec les salaires élevés qui seraient donnés, la chose s'obtiendrait peut-être difficilement et, dans tous les cas, serait sujette à bien des retards. Un tel système d'inspection par des fonctionnaires bien rétribués et ayant de hautes capacités, qui inspecteraient plutôt dans un but d'observation générale et d'encouragement, supprimerait la coexistence d'un autre système d'inspection subordonné plus immédiat et plus minutieux. Ce n'est pas à moi de dire si le pays serait en état de faire fonctionner un double système de cette nature: je me contenterai d'observer qu'il serait ou plus imparfait encore que le système actuel, ou beaucoup plus coûteux.

Je placerais ici quelques détails sur les systèmes d'inspection suivis en France et en Angleterre, pour ce qui a rapport surtout au nombre des inspecteurs et à leurs traitements. On verra que le nombre des inspecteurs, en regard à l'immense surface du Bas-Canada, aux difficultés de communications qui existent encore dans certaines parties de notre pays, est pour le moins aussi grand, s'il n'est pas plus grand, en France et en Angleterre qu'en Canada.

M. Jourdain, dans un ouvrage intitulé : *Le budget de l'instruction publique* (en France) depuis la fondation de l'université impériale jusqu'à nos jours, donne des détails intéressants sur le sujet de l'inspection. Si le chiffre des salaires qu'il trouve, avec raison, minime, peut nous paraître à nous ridicules, il faut se rappeler que la valeur de l'argent, en France, est bien différente de ce qu'elle est en Canada, et qu'en général, toutes les fonctions publiques y sont peu rétribuées. Notons aussi que les inspecteurs ont leurs frais de tournée payés par l'Etat.

« A partir du 1er septembre 1850, dit M. Jourdain, les sous-inspecteurs disparurent ; mais le nombre des inspecteurs fut porté à trois cents ; il aurait pu l'être à trois cents quarante-trois, si le gouvernement avait pris, à la lettre l'article 20 de la loi du 15 mars 1850, qui créait une inspection dans chaque arrondissement. Les inspecteurs furent divisés en classes : ceux de Paris reçurent 4,000 fr. ; ceux des départements, 2,000 fr., 1,800 fr., 1,500 fr. et 1,200 fr. La dépense totale atteignit, en 1851, 748,006 fr. 85 c., dont 455,738 fr. 57 c. pour les traitements, et 292,268 fr. 28 c. pour les frais de tournée. En 1852, elle fut encore de 741,132 fr. 93 c. Quelques vacances d'emploi, quelques retards apportés dans les tournées d'inspection, la firent descendre, en 1853, à 715,884 fr. 39 c. ; en 1854, à 706,721 fr. 61 c. ; en 1855, à 707,982 fr. 73 c.

« Sans doute ces chiffres sont élevés, et cependant, pour qui veut bien examiner de près la situation des inspecteurs, il est facile de voir que la modicité de leur traitement est tout à fait hors de proportion avec l'importance des fonctions qui leur sont confiées, et les devoirs que leur impose le rang qu'ils occupent dans les hiérarchies. Conçoit-on l'angoisse d'un inspecteur, père de famille, qui n'a pas de fortune personnelle, qui reçoit de l'Etat 1200 fr. réduits par les retenues mensuelles à 1110 fr., à qui ses fonctions interdisent tout autre genre d'occupations, et qui, cependant, est assujéti à une certaine tenue ? Il est réduit à vivre d'emprunts, et l'administration se félicite quand il ne va pas chercher des prêteurs parmi les instituteurs, ses subordonnés, qui sont plus riches que lui dans leurs modestes fonctions. Il est urgent que cette situation cesse, et que le minimum des traitements soit porté à 1800 fr. Ce serait, il est vrai, un surcroît de dépense de 200,000 fr., et quelques personnes aimeraient peut-être mieux supprimer le service ; mais cette triste économie aurait pour résultat infaillible la ruine de l'instruction primaire. Si, depuis vingt-cinq ans, l'enseignement populaire a fait parmi nous quelques progrès, si les écoles sont mieux tenues, si les communes consentent à faire les sacrifices nécessaires pour les entretenir, c'est en grande partie aux inspecteurs primaires que ce résultat est dû. Les juges les plus versés en ces matières ont toujours regardé l'inspection comme le nerf de l'enseignement, de même qu'ils ont toujours demandé qu'elle fût confiée à des hommes spéciaux. Il est permis d'espérer que ces idées prévaudront et que, loin d'affaiblir une institution utile, le gouvernement voudra la doter des ressources indispensables au bien des personnes et à celui du service. »

En Angleterre, il y avait, en 1850, 54 inspecteurs et 20 sous-inspecteurs, visitant 6,611 écoles primaires, (formant 9,384 divisions ou départements) 38 écoles normales, 539 écoles de charité et 118 *reformatory, ragged or industrial schools* ; faisant en tout 7,336 institutions. Ce nombre est plus considérable que celui de 27 inspecteurs pour 3,200 écoles que nous avons ici ; et si, d'un côté, le nombre des élèves dans les écoles, en Angleterre, est proportionnellement plus grand, d'un autre côté, le territoire à parcourir est beaucoup plus petit, et les communications sont incomparablement plus faciles. Une mesure, récemment adoptée en Angleterre, donnera encore plus d'importance à l'inspection des écoles.

Les inspecteurs, en vertu du *code révisé de l'instruction publique* divisent les élèves des écoles par catégories suivant leurs degrés de connaissance, et c'est d'après le nombre d'élèves de chaque catégorie que se fixe le montant des subventions accordées par le gouvernement dans les écoles qui en reçoivent. Les inspecteurs peuvent retrancher différentes proportions de la subvention revenant à chaque école pour diverses causes, et leurs devoirs sur ce point et sur tous les autres, sont prescrits par minute en conseil, avec le plus grand soin. Une telle mesure devra conduire à augmenter le nombre des inspecteurs ainsi que les frais d'inspection.

Dans le cas où le gouvernement se déciderait en faveur du plan résumé par le tableau B, je demanderais qu'il me fût permis de faire deux suggestions.

La première, c'est que la loi, dans ce cas, devrait régler que la charge d'inspecteur ne sera donnée, à l'avenir, qu'à des instituteurs munis du diplôme pour académie, ayant enseigné dans le Bas-Canada, pendant au moins cinq années, et ayant subi, de plus, un examen sur la législation et les règlements de l'instruction publique. Je crois devoir insister sur ce point, parce que les charges d'inspecteur, déjà très-covitées aujourd'hui par des hommes qui n'ont aucune expérience dans l'enseignement, ni aucune aptitude administrative, le seraient encore davantage sous ce nouveau système, tant à cause des appointements plus élevés qu'à raison de la plus grande importance qu'elles auraient. Une disposition législative formelle serait, en outre, pour les instituteurs, une sorte de compensation à la diminution des chances qui aujourd'hui leur sont offertes, en même temps que les nouvelles charges seraient par elles-mêmes un bien plus digne objet d'émulation. En France, il faut être bachelier ès-lettres, directeur d'une école normale, ou instituteur du degré supérieur, ayant enseigné pendant cinq ans, et avoir, de plus, subi un examen spécial, pour être nommé inspecteur. Un tiers des charges d'inspecteur est réservé aux instituteurs.

La seconde suggestion, c'est que, dans le cas où le gouvernement ne verrait aucun moyen d'indemniser ceux des inspecteurs actuels qui se trouveraient mis à la retraite par l'adoption immédiate de ce nouveau plan, on pourrait alors ne l'adopter que graduellement et à mesure qu'il se déclarerait des vacances.

### III.

Le système d'inspection locale et municipale est celui qui existe dans le Haut-Canada où il y a 326 inspecteurs. Ceux des campagnes sont nommés par les conseils de comté, et ceux des villes, par les bureaux des syndics. Chaque inspecteur reçoit cinq piastres pour chaque école visitée. Le grand nombre d'inspecteurs que nécessite un tel système, le peu de profit personnel à retirer de cette charge, a conduit, dans le Haut-Canada, à un résultat facile à prévoir. Sur les 326 inspecteurs, 146, c'est-à-dire près de la moitié, sont des membres du clergé.

Dans le Bas-Canada, on aurait le même besoin de recourir au clergé pour le fonctionnement d'un pareil système : on ne pourrait en charger les instituteurs, puisqu'il exigerait leur déplacement et l'abandon de leurs écoles et que, d'un autre côté, il ne leur offrirait pas une rémunération suffisante. En dehors de ces deux classes d'hommes, il serait difficile d'en trouver un grand nombre qui eussent le goût, l'aptitude et l'instruction nécessaires, et qui consentissent, pour d'aussi faibles honoraires, à négliger leurs autres occupations. Il en résulterait de fréquents changements et une grande irrégularité.

Quant au clergé catholique du Bas-Canada, il serait probablement difficile de faire consentir l'autorité ecclésiastique à ce que les curés ou un certain nombre d'entre eux remplissent une charge élective et rétribuée, qui les exposerait à recevoir des ordres et des injonctions de l'autorité civile, à devenir à la fois les fonctionnaires du gouvernement et les élus d'un conseil municipal. La nature même des fonctions de l'inspecteur dans beaucoup de paroisses où il a constamment à lutter, la loi à la main, contre les autorités locales, le mauvais vouloir de ceux dont il lui faut combattre les vœux et les tendances, seraient des motifs suffisants pour

éloigner le prêtre d'une mission si différente de celle qui lui est propre. Les curés, d'après le système actuel, sont visiteurs *ex officio* : ils sont éligibles comme commissaires et ils ont le choix des livres d'instruction religieuse. Ils ont fait et font tous les jours beaucoup pour l'éducation ; mais, pour ne point compromettre leur ministère et pour ne point nuire à des intérêts d'un ordre encore plus élevé, ils ont dû user et doivent encore user de beaucoup de prudence, et, dans quelques endroits, ils n'ont pas même eu de voir accepter la charge de commissaire. C'est comme curés surtout, et, dans quelques paroisses, c'est comme curés seulement qu'ils peuvent rendre les plus grands services à l'instruction publique.

Si, pour donner plus d'importance à la charge, on ne mettait qu'un inspecteur par comté, il faudrait alors élever un peu plus la rémunération, et comme l'une des principales raisons d'opposition aux inspecteurs actuels a été le salaire qu'ils reçoivent du gouvernement, cette opposition deviendrait bien plus grande, lorsque ce traitement serait prélevé par une taxe locale sur les habitants de chaque comté. Ne serait-il pas à craindre que, dans quelques endroits, on ne négligeât d'y pourvoir et que le traitement ne fût très-irrégulièrement prélevé ?

Si la loi ne limitait point aux instituteurs la nomination des inspecteurs, on pourrait les considérer, sous ce système, comme virtuellement exclus ; car des influences beaucoup plus fortes que celles possédées par aucun d'eux, seraient mises en jeu auprès du conseil de comté. Si, au contraire, la loi limitait le choix aux instituteurs n'y aurait-il pas à craindre de les voir devenir, pour obtenir cette charge, partisans de l'une ou de l'autre des factions qui divisent généralement les comtés, et perdre en petites intrigues et en démarches compromettantes, le temps et les efforts qu'ils doivent à l'instruction de la jeunesse, et, ce qui est aussi grave, la considération dont ils jouissent ?

Je ne conçois pas non plus l'inspecteur inamovible. Sera-t-il sujet à être élu périodiquement par le conseil de comté ou seulement à être destitué en cas de négligence ou de mauvaise conduite ? Dans l'un comme dans l'autre cas, il serait trop sous la dépendance de l'autorité locale, on pourrait dire même sous la dépendance directe de chaque municipalité scolaire, puisque celles-ci sont généralement les mêmes que les municipalités rurales, et que le conseil de comté se compose des maires de chacune d'elles. Laissera-t-on au surintendant de l'éducation le pouvoir de destituer l'inspecteur nommé par le conseil de comté ? Alors, quel conflit d'autorités ne prépare-t-on point ? Le surintendant n'a-t-il pas lui-même assez à lutter avec les commissaires d'école sans l'exposer encore à se heurter aux conseils de comté ?

Un système d'inspection parement local et municipal suppose, d'ailleurs, une population jouissant depuis longtemps du régime municipal et jouissant aussi, depuis plusieurs générations, d'un système d'instruction primaire. L'inspecteur est alors moins l'agent de l'autorité centrale que celui de l'autorité locale, et il est naturel qu'il soit nommé et payé par cette dernière. Mais ce système laisserait toujours à désirer l'officier, agent de l'autorité centrale, comme l'exprime si bien M. Rendu dans le passage cité plus haut. Ceux mêmes qui ne tiendraient point à ce que l'autorité centrale exerçât cette surveillance, ceux qui seraient portés à décentraliser la direction de l'instruction publique, devraient admettre que, pour le faire, il faudrait changer notre législation.

Quo l'on se reporte, en effet, à l'époque de l'établissement du système actuel des écoles dans le Bas-Canada, et l'on avouera que l'entreprise, telle qu'on la faisait, avait, en apparence, une sorte d'impossibilité morale. Établir un système d'instruction publique, au moyen d'autorités locales et municipales toutes électives, au sein d'une population hostile à tout système de taxes directes, où l'instruction primaire avait subi, par un concours de circonstances regrettables, une interruption presque complète pendant une dizaine d'années, n'était-ce point demander à ceux qui n'étaient pas instruits eux-mêmes d'instruire les autres ; à ceux qui ne voulaient d'aucune espèce de taxes de se taxer pour un objet dont ils ne connaissaient point l'importance ?..... La loi, de plus, n'avait mis qu'une seule restriction dans le choix des commissaires et cette restriction, toute favorable aux contribuables, était loin de l'être à l'établissement des écoles. Il n'était point nécessaire, pour

être commissaire, (et il ne l'est point encore aujourd'hui) d'avoir un degré quelconque d'instruction, de savoir même lire et écrire ; il fallait seulement être contribuable comme propriétaire-foncier. Rien n'empêchait d'être les cinq propriétaires les plus ignorants, les plus hostiles à toute espèce de taxes : la chose s'est pratiquée et se pratique malheureusement encore, quoique bien plus rarement. Réussir comme on l'a fait, dans de semblables conditions, n'était-ce point donner le démenti aux prévisions humaines les mieux fondées ? Il est vrai que, d'un côté, la loi avait statué diverses pénalités et que, de l'autre, elle comptait sur les efforts et sur le zèle des hommes instruits, à la tête desquels se trouvaient naturellement les membres du clergé. Elle comptait, de plus (et ce n'a pas été son moindre élément de succès) sur le bon sens, l'esprit d'ordre, les habitudes paisibles et religieuses de la population. Mais ces pénalités et ces restrictions étaient sans valeur, à moins d'agents de l'autorité centrale qui pussent les appliquer. Ce zèle et ces efforts des hommes instruits avaient besoin d'être aidés et soutenus sur les lieux mêmes par une autorité indépendante de celle qu'il s'agissait de surveiller, souvent même de contraindre. Enfin, ces bonnes dispositions du peuple canadien avaient besoin d'être encouragées et développées par des hommes livrés à cette mission et qui reçussent une légitime compensation pour leur lutte contre d'autres hommes, malheureusement instruits, mais partisans de l'ignorance dans un but de spéculation politique. De là la création de la charge d'inspecteur, et ce n'est que depuis l'époque de son établissement que l'on a fait des progrès un peu rapides.

Depuis ce temps, l'opposition aux écoles s'est déplacée plutôt qu'elle n'a cessé d'exister. Elle ne porte plus contre la cotisation absolument, (quoique, dans plusieurs endroits encore, on s'en tienne à la ressource presque illusoire de la souscription volontaire) mais elle porte surtout contre l'augmentation des traitements des instituteurs, contre l'établissement des écoles modèles et contre toutes les améliorations nécessaires au progrès de l'éducation. La législature et le gouvernement en ont toujours été si persuadés

TABLEAU A.

NOMS DES 27 INSPECTEURS.	Étendue de leurs districts en arpents (aunes).	Population en 1891	Nombre d'écoles sous contrôle.	Nombre d'élèves.	Salaire de chaque inspecteur.
J. B. F. Paineaud.....		2,651	5	271	125
Joseph Meagher.....		13,092	30	2,662	700
Thomas Tremblay....	241,340	11,426	21	905	600
V. Martin.....	69,659	19,178	26	1,116	500
G. Tangany.....	584,092	60,473	181	7,961	875
S. Boivin.....	299,007	21,324	45	1,935	500
John Howe.....	214,121	26,232	83	3,349	750
F. E. Jeanne.....		31,442	99	6,837	700
P. F. Bédard.....	685,437	35,625	106	6,690	700
J. Grépaud.....	386,131	41,748	138	6,534	750
P. M. Bardy.....	514,571	106,498	180	11,986	1,000
Rév. R. Pies.....		10,631	16	1,205	250
P. Hubert.....	445,909	51,956	122	7,009	750
G. A. Bourgeois.....	175,000	22,581	71	2,998	700
B. Maurault.....	333,482	37,608	112	6,075	750
H. Hubbard.....	484,143	47,033	284	9,868	800
R. Parmelee.....	380,704	49,813	246	8,107	875
J. N. A. Archambeault		47,687	112	7,588	800
G. H. Leroux.....	931,219	55,945	172	10,547	800
Michel Caron.....		45,563	131	7,924	700
Louis Grondin.....	470,523	44,638	114	7,856	700
John Bruce.....	331,139	58,231	150	8,303	1,000
F. X. Valade.....	424,175	117,068	150	8,644	1,000
A. D. Dorval.....	630,008	72,885	193	10,432	875
C. Germain.....	393,584	49,398	133	7,476	750
C. B. Rouleau.....		27,148	45	1,796	550
Wm. Hamilton.....	826,227	13,866	39	1,692	550
<b>Totaux.</b>			<b>3,004</b>	<b>157,748</b>	<b>19,950</b>

que chaque nouvelle session a donné au département de nouveaux pouvoirs pour lutter contre ces funestes tendances. Or, ces pouvoirs et ceux que la loi lui donne déjà, il ne peut les exercer que par l'entremise et avec l'aide d'agents nommés par le gouvernement et responsables au gouvernement.

En un mot, dans les deux sections de la province, le système d'instruction publique est à la fois départemental et municipal; mais, dans le Haut-Canada, il est plutôt municipal que départemental, et il n'y a rien de surprenant à ce que l'inspection y soit aussi plutôt municipale que départementale. C'est le contraire dans le Bas-Canada, et ceux qui désireraient y voir établir le système du Haut-Canada, indépendamment de toute autre considération, doivent admettre qu'avant de le faire, en ce qui concerne l'inspection des écoles, il faudrait commencer par assimiler les deux législations et par décharger le département d'une foule de pouvoirs et d'obligations qu'il lui serait impossible d'exercer ou de remplir.

Je regrette que ce rapport ait atteint d'aussi grandes proportions. Comme les termes de votre lettre étaient aussi compréhensifs que possible, j'ai cru ne devoir omettre aucune recherche ni aucune observation propre à compléter les renseignements qu'on me demandait.

Je me résumerai comme suit :—

1<sup>o</sup> Je préférerais à un changement de système l'amélioration du système actuel, tel qu'indiqué à la fin de la première partie de ce travail.

2<sup>o</sup> La réduction du nombre des inspecteurs, de manière à mieux les rétribuer et à réaliser une économie dans la dépense totale, me paraît très-difficile à opérer. Dans la supposition d'une telle réduction, je recommanderais le plan détaillé dans le tableau B. Le nombre de douze districts, au lieu de dix que comporte ce tableau, me paraîtrait préférable, et permettrait de diminuer l'étendue des districts Nos. 3, 6 et 7. Mais alors il faudrait ou réduire les traitements proposés ou se résigner à ne faire aucune économie. Avec douze inspecteurs et l'échelle suivante de salaires : \$1200, \$1400 et \$1600, on arriverait à \$16,300 et l'on ne réaliserait qu'un peu plus de \$600 d'économie. Je craindrais même que ces traitements ne fussent pas suffisants. Il y aurait encore à prendre en considération un autre système de rétribution qui allouerait tant pour honoraires par chaque école visitée et tant pour frais de voyage, par jour d'absence du domicile.

3<sup>o</sup> Il ne me paraît point possible, dans l'état actuel du système municipal du Bas-Canada et de la législation sur l'instruction publique, de décharger ce département de la dépense et du travail qu'occasionne l'inspection des écoles, et je ne crois pas que d'ici à longtemps un système d'inspection purement municipal puisse fonctionner avantageusement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Éducation.

TABLEAU B.

DISTRICTS D'INSPECTION ET NOMS DES DISTRICTS JUDICIAIRES QUE CHACUN D'EUX RENFERME.	Population de chaque district d'inspection	Nombre d'écoles sous contrôle.	Nombre d'élèves dans chaque district d'inspection.	Salaires proposés des inspecteurs.
No. 1. Renfermant les districts judiciaires de Gaspé et de Rimouski, moins les écoles protestantes du district de Gaspé .....	41,465	88	4,702	1,400
No. 2. Renfermant les districts judiciaires de Saguenay et de Chicoutimi .....	31,802	71	3,051	1,400
No. 3. Renfermant les districts judiciaires de Kamouraska, de Montmagny, de Québec et de la Beauce, moins les écoles protestantes des cité et comté de Québec et du comté de Lévis .....	257,668	652	37,917	1,800
No. 4. Renfermant les districts judiciaires d'Arthabaska, de Trois-Rivières et de Richelieu, moins les écoles protestantes du comté de Mégantic .....	162,646	439	23,486	1,600
No. 5. Renfermant les districts judiciaires de St. François et de Bedford, moins les écoles catholiques .....	58,174	291	9,975	1,600
No. 6. Renfermant les districts judiciaires de St. Hyacinthe et d'Iberville, plus les écoles catholiques des districts judiciaires de St. François et de Bedford .....	123,223	539	26,571	1,800
No. 7. Renfermant les districts judiciaires de Montréal, de Joliette et de Beauharnois, moins les écoles protestantes de la cité de Montréal, des comtés de Jacques-Cartier, d'Hochelega et de Huntingdon .....	263,762	495	29,282	1,800
No. 8. Renfermant les districts judiciaires de Terrebonne et de l'Outaouais, moins les écoles protestantes des comtés d'Argenteuil, de l'Outaouais et de Pontiac .....	69,805	169	8,341	1,400
No. 9. Renfermant les écoles protestantes de la cité et du comté de Québec, des comtés de Lévis, de Mégantic, de Gaspé et de Bonaventure .....	22,008	61	3,559	1,800
No. 10. Renfermant les écoles protestantes de la cité de Montréal, des comtés d'Hochelega, de Jacques-Cartier et d'Argenteuil, ainsi que les écoles protestantes des districts judiciaires de Beauharnois et de l'Outaouais .....	58,849	196	10,834	1,800
Totaux .....		3,004	157,748	16,400